



# ASPONA

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATURE ET DES SITES  
DE ROQUEBRUNE CAP-MARTIN MENTON ET ENVIRONS

**B.P. 17 – 06501 MENTON CEDEX**

AGRÉE N° SIREN 401 480 827 N° SIRET 401 480 827 000 21

Menton, le 18 octobre 2021

*Transmis par e-mail via : [pref-plan-atmosphere@alpes-maritimes.gouv.fr](mailto:pref-plan-atmosphere@alpes-maritimes.gouv.fr)*

**Objet :** Enquête publique sur le Plan de Protection de l'Atmosphère des Alpes-Maritimes

Mesdames et Messieurs,

En complément des documents et observations déposés dans le registre en Mairie de Menton, au nom de notre association, agréée au niveau départemental (13/7/2018), l'ASPONA souhaite transmettre ci-joint plusieurs documents afin de permettre que le Plan et les actions envisagées soient amendés pour atteindre une plus grande efficacité et une efficacité accrue :

- Une note élaborée conjointement avec les associations REN et CAPRE 06.
- Une proposition d'amendements (surlignés en jaune) de la fiche correspondant à l'action 15.2 « Augmentation des capacités des TER sur la ligne Cannes-Nice-Vintimille ». Concernant le développement et des transports en commun, nous souhaiterions voir prendre en considération trois spécificités :
  - la part significative du trafic de deux roues motorisées (motos et scooters) qui représente environ un tiers des navettes pendulaires entre Monaco et l'Italie et appelle probablement d'autres mesures de dissuasion que celles envisagées pour les 4 roues ;
  - l'importance du transit des travailleurs transfrontaliers à l'Est de Monaco et, par conséquent, de le besoin d'augmentation de la fréquence de la desserte de la gare de Vintimille aux heures de pointe ;
  - à moyen terme, une réflexion devrait être engagée sur les parkings de délestage dans la vallée de la Roya et un prolongement de la ligne pour favoriser une liaison directe Monaco-Breil s/Roya.

En conséquence, le partenariat devrait être élargi à la Principauté de Monaco.

- Une proposition d'amendements (surlignés en jaune) de la fiche correspondant à l'action 22 « Mailler un itinéraire en escalateurs et ascenseurs publics » et visant à prévoir des actions préalables. En effet, elle nous semble en déphasage avec les besoins à satisfaire en priorité pour assurer la sécurité des piétons le long des voies de circulation sur les 3 communes littorales concernées dans la CARF.

Le problème concerne notamment des voies relevant de la compétence du Conseil départemental, telles que la Moyenne Corniche qui traverse des quartiers d'habitation à Beausoleil ou Roquebrune Cap Martin, où les parapets en béton sont à l'abandon depuis des années, les trottoirs défoncés et l'absence d'avaloirs en cas d'orage rend le cheminement des piétons très dangereux, surtout quand des enfants l'empruntent pour se rendre à l'Ecole des Cigales ou le Collège Bellevue à Beausoleil, ou encore sur la Route de Gorbio à Menton.

Sont également à déplorer dans certaines voies de circulation bordant des zones urbanisées situées en fond de vallée, l'absence de marquage au sol avec le stationnement des véhicules qui

empêche toute possibilité d'aménagement de trottoirs, ainsi qu'encore environ 10% des trottoirs inaccessibles aux PMR.

Dans ces conditions, le projet d'équipement avec des escalateurs en plein air, dont le coût d'entretien risque d'être très élevé, devrait être précédé par la mise en sécurité des cheminements piétonniers.

- Une proposition d'amendements (surlignés en jaune) de la fiche correspondant à l'action 48 « Réaliser des évaluations du bénéfice en santé du développement des mobilités actives ». Celle-ci prévoit une implication insuffisante des associations, alors qu'elles peuvent jouer un rôle majeur dans la conception du dispositif et dans la diffusion de l'information au public. Les collectivités interviennent de manière complémentaire mais elles ne constituent pas toujours le meilleur vecteur. Des amendements sont formulés en jaune dans la fiche.

- Une proposition d'amendements (surlignés en jaune) de la fiche correspondant à l'action 51 « Sensibiliser le public à la qualité de l'air et favoriser l'engagement des acteurs ». Nous souhaiterions porter à votre connaissance l'expérimentation conduite par notre association depuis deux ans et qui a obtenu le soutien de la DREAL PACA (Partenariat associatif) en 2019 et du FDVA 06 en 2020. Il s'agit des Plans climat-air-énergie de quartier (PCAEQ) menés avec des habitants de 5 quartiers de Menton, Roquebrune Cap Martin et Beausoleil. Dans la mesure où ces réalisations entrent parfaitement dans le champ de l'action 51 et pourraient aisément être démultipliées que ce soit dans d'autres communes des Alpes-Maritimes ou auprès des élèves des collèges et lycées (via le réseau des éco-délégués), nous souhaiterions que cet exemple prometteur puisse être mentionné dans la fiche. Le texte proposé est inscrit en jaune. L'ASPONA est disponible pour contribuer à sa diffusion auprès d'un large public dans le département, le cas échéant, comme indiqué dans notre compte-rendu transmis à la DREAL en juin 2020. Les 4 bulletins spéciaux d'information présentant cette action en 2019 et 2020 sont également joints en annexe, bien que téléchargeables sur le site de l'ASPONA <http://aspona.org/ClimatAirEnergie.htm>

- Enfin, nous nous associons à la demande formulée par le GADSECA pour la fiche 49, afin qu'au moins deux campagnes de mesure soient menées d'ici à 2025 en complément des modélisations de la dispersion atmosphérique :

- à l'Est du département en zone littorale entre Beaulieu et Menton (particules et composés chimiques), les données disponibles via l'IMSEE (Institut monégasque de la statistique) étant assez préoccupantes ;

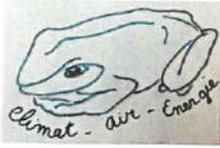
- dans la vallée de la Roya, pour ce qui est de la concentration en ozone durant la période estivale.

De manière générale, le volet information au public et sensibilisation sur les niveaux de pollution en temps réel apparaît comme un maillon faible du Plan, avec des objectifs très généraux dilués dans les dispositifs institutionnels.

Cette contribution étant susceptible d'être complétée par des éléments techniques avant la fin de l'enquête publique, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

La Présidente, Frédérique LORENZI

PJ : Note conjointe REN-ASPONA-CAPRE 06, Fiches-actions 15.2, 22, 48, 51 révisées, 4 bulletins spéciaux d'information novembre et décembre 2019 et 2020



3 + 2 PCAE  
Quartiers



ASPONA

Bulletin de l'Association

Edition spéciale / 2020 - Décembre

## Atmosphère ! Atmosphère ??

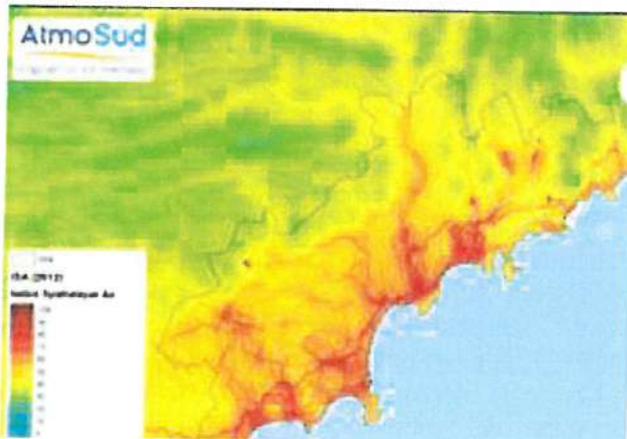
Le 3<sup>ème</sup> Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) des Alpes-Maritimes (2019-2025) a été validé le 11/12 ([http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/201211\\_projetppa06\\_vcomprimee-2.pdf](http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/201211_projetppa06_vcomprimee-2.pdf)).

L'ASPONA participait à ce webinaire pour y présenter ses observations ; elle proposera à la DREAL quelques amendements aux fiches qui concernent la CAREF, notamment l'action 15.2 incluse dans l'axe « Développer et densifier les transports en commun », l'action 22 dans l'axe « Développer des alternatives aux transports individuels », les actions 48 et 51 dans l'axe « Poursuivre la mobilisation du public sur la qualité de l'air ».

Le PPA est construit autour de 20 challenges, déclinés en 51 actions concrètes (dont 19 concernent le transport terrestre, 6 le transport aérien, 5 le transport maritime, 7 la biomasse et l'agriculture, 6 les bâtiments, etc). Il devrait permettre de répondre en 2025 aux objectifs réglementaires pour le NO<sub>2</sub> (dioxyde d'azote) et de se rapprocher des seuils préconisés par l'Organisation Mondiale de la Santé pour les particules fines (PM10 et PM2,5).

Dans un arrêt rendu le 24 octobre 2019, la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) a condamné la France en raison du dépassement de manière systématique et persistante de la valeur limite annuelle pour le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) depuis le 1/1/2010. L'Agglomération niçoise avec l'ensemble du littoral des Alpes-Maritimes est concernée par cette procédure. La France doit ainsi mettre à exécution des mesures appropriées et efficaces pour que la période de dépassement de la valeur limite pour le dioxyde d'azote soit la plus courte possible. Ces mesures sont déclinées au niveau régional (« une COP d'avance ») et au niveau local (PPA 06 avec des engagements pour chaque intercommunalité).

AtmoSud estime que la situation s'améliore, mais en 2019 environ 40 000 personnes (60 000 en 2018) restent exposées à un dépassement de la valeur limite annuelle en dioxyde d'azote et près de 50 personnes (500 en 2018) pour la valeur limite annuelle en PM10. Pour les PM2,5, c'est presque 25% de la population (soit près de 260 000 personnes) qui est exposée au dépassement de la valeur recommandée par l'OMS.



Le transport routier constitue le secteur prédominant concernant les émissions en oxydes d'azote (67%). Il émet, avec le secteur résidentiel, 76 à 86 % des particules fines.

La carte représente l'indice ISA (Indice Synthétique de la qualité de l'air, disponible depuis 2012) qui est calculé à partir des concentrations des trois polluants suivants : particules PM10, O<sub>3</sub> (ozone) et NO<sub>2</sub> (dioxyde d'azote). La vallée du Careï et l'autoroute peuvent être identifiées comme les zones problématiques pour notre territoire.

Réalisé avec le soutien de :  
et de nos adhérents



FDVA  
FONDS POUR LE  
DEVELOPPEMENT  
DE LA VIE  
ASSOCIATIVE

## Lutter contre la pollution lumineuse en économisant l'énergie

La concertation sur le Règlement local de Publicité ouverte à Menton depuis le 18/12 et jusqu'au 18/1, sera suivie d'une enquête publique dans quelques mois. Bien qu'elle se focalise sur les affichages commerciaux (enseignes des magasins, panneaux publicitaires, ...) avec un nouveau zonage où la zone d'activités du Haut-Caréï et celle du port sont spécifiquement identifiées, cette modification offre l'occasion de rappeler les nuisances apportées par les éclairages excessifs, en nombre et en durée.



Suite au webinaire « un éclairage adapté pour une biodiversité respectée » co-organisé par le CEREMA et la métropole d'Aix-Marseille-Provence que nous avons suivi le 19/11 (voir <https://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique/aube-amenagement-urbanisme-biodiversite-eclairage> et <http://aspona.org/pdf/Pollution%20lumineuse.pdf>) nous avons tiré quelques informations utiles pour notre territoire et complémentaires de l'une des actions demandées par le groupe PCAEQ du Bas-Borrigo. Le halo des éclairages excessifs urbains se voit à des dizaines de kilomètres, comme à Piene Haute (photo L. Gargari). Il faut donc veiller à créer des « trames noires » pour préserver la biodiversité.

En plus de l'extinction de toutes les vitrines et panneaux publicitaires (déjà obligatoire), une première mesure consisterait à supprimer de minuit à 6h00 les éclairages des routes dans les zones peu denses (correspondant à la trame verte et bleue), par exemple route de Gorbio, route de l'Annonciade, route des Ciappes, route de Castellar, Corniche de la Madone, etc.

Pour ce qui est des panneaux publicitaires lumineux qui se multiplient (associés à des abribus ou pas), leur consommation individuelle moyenne est de 245 Kg CO<sub>2</sub>/an. Autrement dit, branché 24h/24 et 365j/365 pendant 5 ans, chaque panneau consomme autant que 2 ménages en un an. Leur extinction nocturne serait doublement bénéfique.

### Réunions avec les élus de RCM et de Menton pour les actions prioritaires

Plusieurs administrateurs de l'ASPONA ont rencontré début décembre des élus de Roquebrune Cap Martin et Menton pour leur présenter les actions « urgentes » à réaliser si possible avant fin mars 2021, identifiées par les groupes de l'Annonciade, du Bas-Borrigo et du Val de Gorbio : le 7/12, Patrick Cesari et Jean-Louis Dedieu ; le 8/12, Sandra Paire et Sébastien Uscher. Contactés fin décembre, ils nous ont confirmé que les dossiers étaient en cours d'analyse avec leurs services techniques respectifs.

A noter, d'ores et déjà pour Menton, que l'ASPONA a désigné un binôme issu du PCAEQ du Bas-Borrigo pour siéger au futur groupe de travail « mobilités ». Nos représentantes s'appuieront, si besoin sur les autres groupes, dans leur plaidoyer pour l'amélioration des conditions de circulation pour les piétons et les vélos. Également, la création d'un « Conseil local pour le climat » a été actée lors du conseil municipal de Menton réuni le 16/12.

Pour RCM, la discussion sur la préservation des terrains à proximité du Gorbio à des fins agricoles ou naturelles a permis d'apprendre qu'un repérage des parcelles sur la totalité de la commune était en cours, pour les sanctuariser, et pourrait être pris en compte dans la révision du PLU à venir.

### Présentation aux éco-délégués de la démarche Climat-Air-Energie dans les Quartiers

Le 11 décembre au Lycée P. et M. Curie, une bonne vingtaine d'éco-délégués ont testé leurs connaissances avec notre Quizz.

Nous avons discuté avec eux des enjeux du réchauffement climatique sur le littoral et dans les quartiers de Menton, RCM et Beausoleil (voir <http://aspona.org/pdf/ASPONA%20Ecodelegues.pdf>)

### Quelques projets amorcés

Pour mieux concrétiser les actions envisagées, quelques fiches-projets ont été conçues : celle sur l'aménagement du Square Sotchi (Bas-Borrigo) en espace d'agriculture partagée (<http://aspona.org/pdf/Square%20Sotchi.pdf>) à destination de la Mairie de Menton, celle sur la revégétalisation du Parvis de la gare de Garavan à destination de SNCF-Réseau (<http://aspona.org/pdf/Parvis%20de%20la%20gare%20Menton%20Garavan.pdf>). Une première liste des arbres et groupes végétaux remarquables de Garavan pour compléter la liste du PLU de Menton (art. L 151-19 du code de l'urbanisme) a été établie. La visite à Mouans-Sartoux pour comprendre les composantes du projet alimentaire territorial et peut-être s'en inspirer, prévue en décembre, a dû être reportée en janvier.

## Quartier de Garavan

(● : à réaliser en 2021)

### Axe prioritaire 1 :

**Réduire les nuisances de la circulation motorisée et favoriser les autres mobilités**



Action 1.1 : Limiter à 30 km/h● et décourager la circulation motorisée dans l'avenue de la Porte France par un réaménagement urbanistique complet ultérieurement, incluant la Promenade du Soleil (voir PE 1)  
1.2 : Remettre en état, entretenir et faire connaître les 17 « passages-escaliers-sentiers-chemins » piétonniers du quartier (voir PE 2) ●  
1.3 : Créer une piste cyclable entre la frontière IT et le vieux port et organiser la circulation vélo sur le Bd de Garavan (voir PE 1)  
1.4 : Sécuriser la traversée des piétons sur le bord de mer● (Porte de France, Reine Astrid ...) et requalifier les passages souterrains  
1.5 : Encourager l'usage des transports publics non polluants (train et bus) en améliorant leur accès et développer les services proposés aux résidents permanents et aux touristes (PE 4)

### Axe prioritaire 2 :

**Atténuer la pression du réchauffement climatique pour les habitants**



Action 2.1 : Revégétaliser pour ombrager et absorber les GES les espaces dégradés● (parvis de la gare de Garavan, « devantures » des commerces et hôtels, parking du nouveau port, parking supermarché, abords de la plage publique Est des Sablettes, stades Rhein et Rondelli ...) (voir PE 1, 3 et 4)  
2.2 : Préserver le patrimoine végétal du quartier en enrichissant l'inventaire du PLU, sur base d'un repérage des arbres et ensembles végétaux remarquables● (voir PE 2)  
2.3 : Désimperméabiliser tous les espaces publics goudronnés ou bétonnés non essentiels à la circulation et encourager les propriétaires privés à le faire (voir PE 3)  
2.4 : Décourager le remplacement des haies par des brise-vues en plastique ou métal ou par des murs (informer sur la non-conformité au PLU) et obtenir le respect de la servitude de vue● (Bd de Garavan)  
2.5 : Préserver et valoriser les espaces naturels et agricoles (publics et privés)  
2.6 : Lancer un diagnostic collectif public sur tous les immeubles du quartier au regard des émissions de GES et du gaspillage énergétique, notamment pour éviter le suréquipement en climatiseurs individuels ; informer et accompagner les copropriétés (isolation des bâtiments et remplacement des baies vitrées) (voir PE 1)

### Axe prioritaire 3 :

**Protéger et valoriser la ressource en eaux (souterraine, de surface et pluviale)**



Action 3.1 : Dresser un inventaire actualisé Pro/Am (professionnels et amateurs) des sources, barmes, canaux et ruisseaux du quartier, entre le cimetière-Fontaine Victoria et le vallon Saint-Louis ●  
3.2 : Remettre en état de fonctionnement tous les dispositifs et édifices existants● (fontaines, canaux, ...) (PE 1)  
3.3 : Etablir un code de bonne conduite pour les opérateurs de réseaux, aménageurs publics et propriétaires afin d'adapter l'urbanisation (éviter de nuire) et organiser la réutilisation de l'eau douce plutôt que de l'évacuer à la mer

**4 Projets emblématiques (PE) : projets localisés réunissant plusieurs actions de manière intégrée et ayant une forte visibilité pour le quartier**

PE 1 : L'avenue de la Porte de France, une promenade mentonnaise multi modale de qualité

PE 2 – Les « Passages », axes d'une mobilité douce entre le haut et le bas de Garavan

PE 3 : Le triangle Plage publique Est des Sablettes-Supermarché-Stade Rhein, attrayant et ludique en toutes saisons

PE 4 : Le Parvis de la gare, un espace partagé de nature et de respiration pour les usagers et les riverains

## Quartier des Moneghetti (Beausoleil)

### Axe prioritaire 1 :

**Sécuriser la circulation piétonnière pour en faire la base d'une mobilité durable au détriment des mobilités carbonées et individuelles**



Action 1.1 : Rénover et élargir les trottoirs dans tout le quartier, aménager les escaliers (rampes, bancs de repos, ...) pour tous les types d'habitants (PMA, personnes âgées, avec poussettes, ...), créer des ralentisseurs pour traverser les voies et installer des éclairages d'alerte adaptés, doter toutes les rues du mobilier urbain nécessaire ●

1.2 : Replanter des arbres d'alignement de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> grandeur, adaptés aux lieux, pour faire de l'ombre dans les rues et améliorer l'agrément des passants et riverains en tenant compte des usages ●

1.3 : Unifier la tarification Monaco-Beausoleil-La Turbie pour les bus afin d'encourager l'usage des transports en commun ●

1.4 : Engager une vaste réhabilitation de la Moyenne corniche pour les piétons (sécuriser la balustrade très vétuste et dangereuse, garantir la possibilité de marche par tous les temps (avaloirs de chaussée, curage régulier des caniveaux), mettre aux normes PMR, protéger les passages traversants, ...), créer des abris et des arrêts panoramiques pour les véhicules

### Axe prioritaire 2 :

**Rendre le quartier respirable et créer les conditions d'une résilience collective au réchauffement climatique**



Action 2.1 : Assurer une continuité de circulation pour les piétons entre le quartier Moneghetti et le futur Parc public Grima (passerelle ou tunnel) ●

2.2 : Engager une action pour réduire drastiquement les émissions de GES et surtout de particules fines NO<sub>2</sub> (NO<sub>x</sub> et SO<sub>x</sub>) liées à la circulation routière (véhicules en infraction), si besoin en concertation avec Monaco ●

2.3 : Aménager de nouveaux espaces libres pour en faire des lieux publics de pause, accueillants pour les piétons, riverains, actifs, jeunes ..., avec des bancs, [des petites poubelles] et de la végétation ombragée - les entretenir régulièrement

2.4 : Associer les habitants et les établissements d'enseignement à la conception des projets d'aménagement des espaces verts et du Parc public Grima ●

2.5 : Renforcer la sensibilisation des copropriétés aux actions préventives sur le réchauffement climatique (inventaire citoyen des « points noirs » à supprimer – passoires thermiques, parkings sur les toits sans ombrières solaires, etc)

### Axe prioritaire 3 :

**Anticiper les risques liés aux épisodes climatiques (pluvieux) extrêmes**



Action 3.1 : Rénover et entretenir régulièrement le réseau d'évacuation des eaux pluviales ●

3.2 : Désimperméabiliser les surfaces non essentielles à la circulation (cour d'écoles, ...)

3.3 : Renforcer la protection des espaces naturels (décharge, déchets, incivilités, urbanisation rampante ...) et du torrent des Moneghetti (trame verte et bleue) ●



3 PCAE  
Quartiers



ASPONA

Bulletin de l'Association

Edition spéciale / 2019 - Décembre

### *Le contenu des 3 Projets Climat-Air-Energie de Quartiers*

- ⇒ Les plans d'actions ont été construits et portés par des habitants de 3 quartiers de Menton et Roquebrune Cap Martin, dans une démarche d'atténuation – adaptation aux effets du dérèglement climatique, d'amélioration de la qualité de l'air et de réduction de la consommation d'énergie carbonée.
- ⇒ Pour chaque action, ont été précisés l'échéance (urgente d'ici fin 2020, moyen terme en 2021-22), les acteurs concernés par la mise en œuvre (habitants, municipalité, CARF, syndicats d'immeubles ...) et l'impact positif escompté sur le climat, l'air et/ou l'énergie.
- ⇒ Ce projet-pilote vise à anticiper et à participer à l'élaboration du Plan Climat-Air-Energie de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF).

#### **Rappel : Qu'est-ce qu'un PCAET ?**

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et le décret N° 2016-849 du 28 juin 2016 rendent obligatoire l'adoption d'un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) avant 2017 pour les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants et 2020 pour ceux de plus de 20 000 habitants.

Le Plan Climat Air Energie Territorial est une démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle de la transition énergétique sur le territoire. C'est un outil opérationnel de coordination qui prend en compte, à l'échelle locale, l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de ses différents axes.

<b>Climat</b>	Atténuation / Réduction des émissions de gaz à effet de serre, y compris déchets
	Adaptation au changement climatique
<b>Air</b>	Amélioration de la qualité de l'air et réduction des sources polluantes
<b>Energie</b>	Sobriété en consommant moins et amélioration de l'efficacité énergétique
	Développement des énergies renouvelables

**Réalisé avec le soutien de :**

et de nos adhérents



## Quartier de l'Annonciade

### Axe prioritaire 1 :

**Préserver la nature (haut de colline, vallons et forêts) d'un urbanisme rampant et engager un processus de reconquête**



Action 1.1 : Entretenir régulièrement les **vallons**, côtés Careï et Borrigo (enlèvement des arbres morts et effondrés, broussailles) ●

1.2 : **Replanter des arbres méditerranéens de 1<sup>ère</sup> grandeur** à racines profondes dans les terrains municipaux de l'Annonciade et privés (Espaces Boisés Classés) ●

1.3 : Remettre en **fonctionnement les citernes collectives des palaces** pour l'arrosage des jardins, et encourager la **récupération des eaux de pluie**

1.4 : Encourager avec un label / informer les copropriétés à **renaturaliser les espaces collectifs et éliminer le goudron**

1.5 : **Tolérance zéro sur l'artificialisation illégale** : auto-constructions non conformes et remplacement des haies par des brise-vues en plastique ou métal et des murs ('application' pour des signalements par sms avec photo)

### Axe prioritaire 2 :

**Rendre le quartier accessible aux mobilités les moins polluantes par tous les temps et en toute sécurité**



Action 2.1 : Equiper les **escaliers publics** (Montée du Riviera, Chemin du Rosaire) avec des **plans inclinés** cimentés partiels pour les poussettes et les doter d'un **éclairage intelligent**

2.2 : Rouvrir à la **circulation piétonne tous les chemins publics** qui ont été **abusivement privatisés** et/ou envahis par la broussaille ●

2.3 : **Entretenir régulièrement les routes d'accès** (curage des fossés, éboulements...) et étudier leur reprofilage si besoin ●

2.4 : **Sécuriser le passage des piétons par des bandes continues** de 1 m de large le long des voies (à défaut de trottoirs) et supprimer les stationnements, si besoin ●

2.5 : Organiser une **surveillance des habitants** pour les risques d'éboulement et de glissement de terrain et créer un **dispositif d'anticipation des travaux publics**

### Axe prioritaire 3 :

**Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) liées aux habitations, à la circulation routière et aux déchets**



Action 3.1 : Equiper les points de collecte des déchets de **conteneurs pour le verre** et créer un service de collecte dans les quartiers d'habitat diffus ●

3.2 : Encourager les copropriétés à installer des **composteurs pour les déchets verts et fermentescibles** ●

3.3 : Engager un programme public pour **raccorder les villas à un système d'assainissement collectif**

3.4 : Lancer un **diagnostic collectif public** sur les **immeubles du Caréï au regard des émissions de GES et du gaspillage énergétique**

3.5 : Sensibiliser les propriétaires et locataires **aux nouvelles règles sur la fin programmée des locations dans les « passoires thermiques »** ●

3.6 : **Dissuader la circulation de transit sur l'Annonciade** (Oliveraie et Riviera) et modifier le plan de circulation

#### Légende :

● Urgent d'ici fin 2020

## Quartier du Bas-Borrigo

### Axe prioritaire 1 :

**Favoriser et sécuriser la circulation des piétons et des personnes à mobilité réduite**



Action 1.1 : **Installer des « plateaux traversants »** sur le cours René Coty (avant le jeu de boules) et devant l'Eglise du Sacré Cœur sur l'avenue Edouard VII ●  
1.2 : **Maintenir ou créer des raccourcis pour les piétons autour de la gare** (escalier à l'air libre et passage souterrain)  
1.3 : **Supprimer les emplacements de parking à proximité des écoles** et organiser des **Pédibus** (accompagnants) pour les écoles Anne Franck et La Condamine ●  
1.4 : **Elargir le trottoir** sous le pont de la voie ferrée Cours René Coty et rétablir les **trottoirs rectilignes/droits** plus haut ●  
1.5 : **Pour le futur parking sous la gare, dissocier l'entrée** (rue des Sœurs Munet) **de la sortie** (rue Albert 1<sup>er</sup>) ●

### Axe prioritaire 2 :

**Décourager l'usage individuel des véhicules à moteur thermique**



Action 2.1 : **Analyser l'effet du stationnement résidentiel** dans le Borrigo sur les comportements **des usagers des transports publics**, notamment du train ●  
2.2 : Augmenter la **fréquence des bus** (4 / heure), faciliter **l'interopérabilité des modes de transport** et instaurer un tarif unique  
2.3 : **Mesurer l'évolution des flux de transit** dans le Bas-Borrigo (Italie ↔ RCM + Monaco) et **l'augmentation associée des émissions de gaz à effet de serre (GES) et particules fines** ●  
2.4 : **Favoriser l'usage du vélo avec des parcours sécurisés** sur des distances significatives / tester différents parcours au préalable ●  
2.5 : **Réfléchir à un plan de circulation pour orienter le trafic vers le cours Pompidou** et le réduire dans les rues adjacentes (Pigautier, Médecin, Centenaire) ●

### Axe prioritaire 3 :

**Limiter la densification, maintenir des espaces de respiration et encourager le compostage des déchets organiques**



Action 3.1 : **Protéger les ilots de fraîcheur & les terrains agricoles** (Sœurs missionnaires, Château Marly, Latournerie) ●  
3.2 : Développer des lieux de **compostage pour les déchets organiques & ménagers** (Parc Gorre, terrain des tennis, ...) ou à défaut installer des bacs de collecte  
3.3 : Permettre la **plantation par les habitants de fleurs & plantes au pied des arbres** dans des bacs ou espaces dédiés  
3.4 : Installer des **bancs autour des arbres pour les protéger et créer des lieux de repos ombragés**  
3.5 : **Remplacer les arbres à haute tige manquants** dans les avenues du quartier et planter des arbres de 1<sup>ère</sup> grandeur Cours René Coty ●  
3.6 : **Inventorier/protéger les arbres remarquables des terrains privés** et les jardins de villas  
3.7 : **Rétablir les canaux d'arrosage** du bas de l'Annonciade pour desservir les terrasses de culture de la villa des Sœurs missionnaires  
3.8 : Réglementer le recours aux **feux de broussaille** en le limitant à 3 matinées / semaine ●  
3.9 : Faire fonctionner les **jets d'eau du square Elisée Reclus** en période chaude et changer la motorisation des pompes (solaire) ●  
3.10 : **Supprimer l'éclairage public** en 2<sup>ème</sup> partie de nuit (0h-5h00) ●

### Axe prioritaire 4 :

**Réduire la consommation énergétique des logements et des bâtiments publics anciens (avant 1975) et promouvoir les énergies renouvelables**



Action 4.1 : Encourager les propriétaires et les syndicats à **isoler les immeubles** en utilisant les aides prévues à cet effet  
4.2 : **Engager des OPAH**  
4.3 : **Rendre les bâtiments publics** (écoles, conservatoire, collège, gare ...) **moins énergivores** (diagnostic suivi de travaux)  
4.4 : Promouvoir **l'autoconsommation d'électricité à partir de l'énergie solaire** dans les maisons individuelles  
4.5 : Encourager la **réduction de la pollution des chaudières au fuel** (filtres, conversion au gaz) et l'usage de panneaux photovoltaïques ●  
4.6 : Etudier les **potentialités de la géothermie** (quartier Edouard VII et avenue Cochrane) **et de la thalassothérapie**

## Quartier du Val de Gorbio

### Axe prioritaire 1 :

**Adapter les infrastructures pour développer les modes de déplacement les moins polluants et émetteurs de GES**

Action 1.1 : Etudier la mise en sens unique de la rue Antoine Pégion (descente) entre le croisement avec la route de Gorbio (pont) et le garage du pont de l'Union, en vue d'une réalisation d'ici 2023 ●

1.2 : Mettre en conformité tout le quartier avec la loi pour les personnes à mobilité réduite (trottoir longeant La Palmosa, « plateaux traversants » pour ralentir les véhicules, élargissement des trottoirs) ●

1.3 : Protéger le cheminement des piétons et vélos sur la route de Gorbio / marquer au sol la limite entre les 2 voies / supprimer les places de stationnement, si besoin ●

1.4 : Sécuriser les voies hors zones urbaines par un entretien régulier mensuel (éboulements, résidus de déchets de chantiers) ●

1.5 : Engager des travaux lourds de rénovation (effondrement partiel des voies, absence de caniveaux et de déversoirs pour les pluies ...) et aménager des espaces dédiés pour la collecte des déchets et les arrêts de bus

1.6 : Encourager les véhicules hybrides de transports collectifs et les véhicules électriques professionnels (ambulances, taxis)

### Axe prioritaire 2 :

**Valoriser le Gorbio et son vallon naturel**

Action 2.1 : Mobiliser les citoyens, les écoles et associations pour un nettoyage semestriel avec l'appui des services de la CARF - Créer une fête annuelle du Gorbio ●

2.2 : Poursuivre les (gros) travaux de renaturation du Gorbio

2.3 : Informer la population des 3 communes sur l'importance de protéger la faune et la flore dans le vallon du Gorbio, et verbaliser les infractions (n° d'appel pour des alertes du public par sms avec photos) ●

2.4 : Restreindre les autorisations de construction, du fait de l'aggravation du risque climatique et du cumul des 2 communes ●

2.5 : Engager une étude de tout le bassin versant ; identifier les zones à désimperméabiliser ; construire des déversoirs

2.6 : Réserver plusieurs hectares de terres à proximité du vallon pour le maraichage bio pour des professionnels ou des amateurs ●

### Axe prioritaire 3 :

**Réorienter l'urbanisme pour mieux vivre dans le quartier**

Action 3.1 : Inventorier les bâtiments énergivores (publics et privés) avec un SIG et/ou un « conseiller-énergie » de la CARF

3.2 : Informer les copropriétaires et les syndics sur les obligations réglementaires et les économies d'énergie pouvant être réalisées (changement de chaudière, isolation) ●

3.3 : Faire connaître les opportunités d'autoproduction d'énergie solaire pour les maisons individuelles ●

3.4 : Mener une enquête intercommunale auprès de la population du quartier sur leurs besoins de services commerciaux et sociaux de proximité, afin de réserver un espace pour une zone de vie ●

3.5 : Régénérer la végétation arbustive dans les espaces verts publics (La Palmosa et alentours)

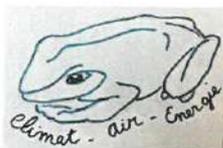
3.6 : Replanter des arbres dans les rues à raison de 1 arbre pour 3 places de stationnement ●

3.7 : Encourager les copropriétés à planter des arbres et leur rappeler leurs obligations (PLU) sur les surfaces de pleine terre ●

3.8 : Verbaliser le brûlage des ordures ménagères ; limiter le brûlage des déchets de jardin à 2 ou 3 matins / semaine ; organiser une fois / mois le ramassage des déchets de jardin ●

3.9 : Faire respecter les obligations des PLU sur les haies vives et bannir les brise-vues en plastique ou métal ●

3.10 : S'assurer du respect « Zéro phyto » par tous les services publics (y compris nettoyage des rues) et informer les particuliers ●



3 + 2 PCAE  
Quartiers



ASPONA

Bulletin de l'Association

Edition spéciale / 2020 - Novembre

## Climat-Air-Energie : 2 nouveaux quartiers au travail

Les groupes formés en septembre 2020 suivent la même méthode que ceux de 2019 : d'abord une visite-promenade pour établir un diagnostic sur les atouts et faiblesses en matière de climat-air-énergie ; ensuite, une mise en commun de propositions ou d'idées pour améliorer la qualité de vie ; enfin, la sélection des grands axes du plan et le détail des actions retenues.

Le confinement a ralenti le calendrier initial et surtout compliqué les échanges : en septembre et octobre par mini-groupes et uniquement en plein air, en novembre seulement par téléphone.

Au terme de la visite-promenade, **un portrait de chaque quartier se dessine.**

➤ **Garavan à Menton** : quartier résidentiel de moyenne densité avec des bâtiments et des jardins remarquables. Le long du bord de mer à vocation fonctionnelle se trouve une quasi-autoroute urbaine à très fort trafic avec les nuisances associées. La « fracture » entre le haut est le bas est manifeste.

➤ **Moneghetti à Beausoleil** : quartier mixte résidentiel, de services et d'ateliers avec des composantes architecturales et urbaines très disparates où les servitudes (électricité, clôtures, drainage des eaux...) sont souvent mal entretenues et en mauvais état. Très forte déclivité et concurrence entre les circulations piétonne et automobile. Des espaces verts et équipements sportifs de plein air quasi inexistantes ou non aménagés.

**Les grands axes** d'amélioration des conditions de vie au regard du climat, de l'air et de l'énergie s'esquissent :

➤ Pour le PCAEQ de Garavan : le **patrimoine végétal** à sauvegarder et à diversifier pour assurer une bioclimatisation en lien avec l'**isolation des immeubles** ; la protection et la valorisation de la **ressource aquatique** (sources, fontaines, canaux ...) ; l'attrait du bord de mer à restaurer en réduisant la **circulation motorisée** au profit des autres modes et en repensant la zone Rondelli-Sablettes-Rhein, la revalorisation des 'passages' à pied et de la gare.

➤ Pour le PCAEQ des Moneghetti : la sécurisation matérielle de la **circulation piétonne** (trottoirs, escaliers, parapets ...) à assurer, le fort besoin de végétalisation et de valorisation des **espaces communs**.

A suivre ...



### Constat du PCAEQ Garavan

Un an après sa destruction accidentelle, la monumentale fontaine Hanbury n'est toujours pas reconstruite.

Laetitia Bonhomme, étudiante en 2<sup>ème</sup> année à Sciences Po, effectue son stage civique à l'ASPONA, où elle est chargée de suivre l'application du principe ERC (éviter-réparer-compenser) et la valorisation de la ressource en eau dans le cadre des PCAEQ.

Réalisé avec le soutien de :  
et de nos adhérents



FDVA  
FONDS POUR LE  
DÉVELOPPEMENT  
DE LA VIE  
ASSOCIATIVE

## Résilience alimentaire, faire vite d'ici janvier 2022

Nos territoires peuvent-ils assurer la sécurité alimentaire de leurs habitants ? C'est un sujet dont les habitants du quartier de Garavan, qui compte heureusement plusieurs exploitations agricoles, se sont saisis à la suite de ceux des 3 PCAEQ de 2019. Ils ont pu faire le test grâce au tout **nouveau calculateur de résilience alimentaire** qui fournit des informations très utiles sur la façon dont les communes respectent l'objectif national « Zéro artificialisation nette » (<https://crater.resiliencealimentaire.org/>).



Ainsi, Menton est à 0% d'autosuffisance, avec 51 hectares en production et des besoins évalués à 17 981 ha, au vu de sa population ; RCM est au même niveau. Tandis que Sospel (1 270 ha cultivés) couvre 53% des besoins de ses habitants, Castellar 48% et La Brigue 271% (photo). Globalement, les surfaces cultivées de la CARF ne peuvent répondre qu'à 23% de nos besoins, la France atteignant un score de 133%. Entre 2011 et 2016, 10 ha ont été artificialisés sur Menton alors que la commune a perdu 490 ménages et sur le territoire de la CARF l'urbanisation a gagné 35 ha. Il devient urgent, à la fois, d'accélérer la mise en œuvre du **Programme Alimentaire Territorial** au niveau intercommunal pour remplir l'obligation de 50% de produits locaux, de qualité et bio dans la restauration collective d'ici le 1/1/2022 (loi EGALIM) et d'interdire toute nouvelle construction sur des terrains à vocation agricole ou sur des espaces naturels.

### Actions prioritaires pour 2020 des 3 PCAEQ

Dès la Journée « Portes ouvertes » du 5 septembre, les 3 groupes des quartiers **Bas-Borrigo**, **Annonciade** et **Val de Gorbio** se sont replongés dans leur plan d'actions pour en extraire les actions prioritaires à mettre en œuvre avant fin 2020, compte-tenu du retard subi pendant le confinement. Ils ont aussi esquissé le mode opératoire pour les réaliser.

C'est donc une double liste de demandes qui va être soumise, d'une part, aux responsables municipaux de Menton et RCM et, d'autre part, à ceux de la CARF (voir sur <http://aspona.org/ClimatAirEnergie.htm>).

En direction des communes, les actions se regroupent en 2 axes :

- L'axe A « **Sécuriser la circulation des piétons et personnes à mobilité réduite par tous les temps** » s'adresse aux services techniques de voirie ou grands travaux des 2 villes, en lien avec les services techniques départementaux dans le cadre d'interventions conjointes.

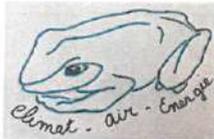
Par exemple, Installer des « plateaux traversants » sur le cours René Coty et sur l'avenue Edouard VII ; Organiser des Pédibus ou des vélobus ; Sécuriser le passage des piétons dans l'avenue Riviera ; Entretien régulièrement les routes d'accès, les bas-côtés et enlever les pierres ou terres éboulées ; Créer des cheminements protégés pour les piétons et les vélos sur la route de Gorbio.

- L'axe B « **Préserver la nature (haut de colline, vallons et forêts, cours d'eau) d'un urbanisme rampant, maintenir des espaces de respiration, végétaliser pour lutter contre les îlots de chaleur** » concerne plutôt les services de l'urbanisme, des jardins et ceux de la voirie.

Par exemple, Appliquer la tolérance zéro sur l'artificialisation illégale ; Lutter contre le remplacement des haies par des brise-vues en plastique ou métal et par des murs ; Permettre la plantation par les habitants de fleurs & plantes au pied des arbres ou dans des grands bacs sur des espaces dédiés (Square Sotchi) ; Remplacer les arbres morts dans le Tennis Club et redensifier les alignements de l'avenue René Coty ; Supprimer l'éclairage public en 2<sup>ème</sup> partie de nuit ; Valoriser le Gorbio et son vallon naturel en créant une Fête annuelle de la biodiversité et verbaliser les infractions sur le cours d'eau (décharges, constructions).

A destination de la CARF, les actions concernent **les déchets, l'autonomie alimentaire et l'énergie**

Par exemple, Créer un service spécial « collecte du verre » en habitat diffus ; Aider les copropriétés à installer des composteurs pour les déchets verts et fermentescibles ; Encourager la réduction de la pollution due aux chaudières à fuel par l'installation de filtres performants sur les cheminées ; Mesurer l'évolution des flux de transit dans le Bas-Borrigo (Italie / RCM + Monaco) et l'augmentation associée des émissions de GES et particules fines ; Réserver des zones de plusieurs hectares de bonnes terres à proximité du vallon (ombragés et avec possibilité d'accès à l'eau) à destination agricole pour des activités de maraichage bio pour des professionnels ou des amateurs (jardins partagés) ; faire connaître les opportunités d'auto-production d'énergie solaire pour les maisons individuelles.



3 PCAE  
Quartiers



ASPONA

Bulletin de l'Association

Edition spéciale /2019 - Novembre



**19 participants** (15 femmes et 4 hommes), 9 réunions, 1 voyage en Italie, 1 journée d'échanges, des centaines de courriels et ... 1 grenouille bleue, pour redonner de l'air et de la fraîcheur à 3 quartiers

### 3 quartiers

- « **Annonciade** » (colline résidentielle pavillonnaire avec un monastère au sommet « site inscrit » et deux Palaces classés sur un de ses flancs) ;
- « **Bas du Borrigo** » (quartier urbain moyennement dense avec plusieurs jardins publics, des écoles et des immeubles années 70-80) ;
- « **Bas du Val de Gorbio** » (quartier à cheval sur les 2 communes, résidentiel pavillonnaire avec de nombreux nouveaux immeubles longeant un petit cours d'eau).

#### Du diagnostic à la charpente du programme

En une réunion de discussion intense, ou deux pour faire coïncider les agendas et n'oublier personne, sans compter les échanges de courriels, chaque groupe a identifié **les 3 ou 4 axes prioritaires de son futur programme**. Des choix ont été faits en suivant deux préceptes : ne pas faire du futur programme un « arbre de Noël » mais se concentrer sur 20% des sujets qui permettront d'améliorer 80% de la situation.

#### Des visites pour établir un diagnostic précis par quartier

Loin d'un parcours touristique, chaque groupe d'habitants a sillonné en septembre les rues de son quartier, **muni d'un questionnaire** pour ne pas rater les points-clés du diagnostic.

Les éléments à prendre en considération étaient multiples et non limitatifs : vitesse de circulation et fréquentation des véhicules à moteur, obstacles à la circulation des piétons (absence de trottoirs ou de passages protégés, stationnements gênants, chantiers non protégés), organisation des jardins publics et privés, état des végétaux (essences d'arbres, âge, taille, arbustes et fleurs), conditions techniques d'accès aux écoles et aux commerces (y compris aux supermarchés), ancienneté des immeubles et nombre de climatiseurs sur les balcons, murs, grilles et brise-vues en plastique à la place de haies vives le long des villas, nombre et localisation des bacs à ordures, décharges sauvages de gravats de chantiers ou de vieux matériels, état des bords de ruisseau ou des caniveaux dans les collines, rejet des fumées de chaudières dans des immeubles collectifs, brûlage de déchets végétaux, qualité de l'air le long de micro-forêts comparée à celle des rues envahies de poids-lourds et celle des parkings, présence de panneaux solaires, ...

Tout a été scruté, noté et évalué au regard de **l'impact sur le climat (gaz à effet de serre, déchets, température), la qualité de l'air (CO<sub>2</sub>, pollution) et l'énergie (isolation, production)**.

MJ

Avec le soutien de :

et de nos adhérents



## Une visite formative à Varese Ligure

Proposer aux 3 groupes une visite le 12 octobre à Varese Ligure en Italie a été l'occasion de découvrir un bourg rural qui, depuis de nombreuses années, a opté pour un modèle basé sur le respect de l'environnement, la valorisation du patrimoine, la promotion de l'agriculture traditionnelle, et la participation citoyenne. Et qui a été parmi les premières communes d'Europe à obtenir la **certification environnementale ISO 14001**.

Accueilli par Carlo Berio, urbaniste et initiateur du projet en 1992, notre groupe d'une dizaine de personnes a été reçu à la mairie par un conseiller municipal qui, avec C. Berio, nous a retracé l'évolution de ce projet jusqu'à aujourd'hui. Leurs réponses à nos nombreuses questions nous ont permis de mieux en comprendre objectifs et résultats.

Ce projet, ayant bénéficié d'aides européennes et régionales, peut se décliner dans de multiples aspects, notamment :

- Recours aux **énergies renouvelables** (régie municipale) avec cinq éoliennes (99% de la production), et des panneaux photovoltaïques et thermiques, nombreux mais discrets ;
- Refus d'une urbanisation spéculative et désordonnée, **habitat pour les jeunes actifs** avec une coopérative facilitant l'obtention de prêts, aides également pour les plus âgés, réhabilitation éco-responsable du **centre ancien et historique** ;
- Valorisation des **terres agricoles** (à 95% bio) et création de deux coopératives, l'une pour le lait et les fromages, l'autre pour l'élevage avec un abattoir.

Après cette réunion et un bon repas préparé avec des produits locaux, intéressante promenade de découverte et d'observation dans le village. **Quelques bonnes idées aisément reproductibles** ont retenu l'attention de tous. Par exemple, les affichettes apposées sur les biens à vendre indiquent non seulement la catégorie pour les émissions de GES mais aussi la consommation exacte annuelle par m<sup>2</sup> (et donc la facture ...). Toutes les ruelles avec des escaliers sont dotées de plans inclinés, même quand le passage est étroit. Les ambulances qui circulent sur le périmètre de la commune (taille proche de la CARF) sont électriques



**Le bilan de cette commune de 2 400 habitants est très positif** : dépopulation enrayée, triplement de l'activité touristique (tourisme vert), 140 nouveaux postes de travail, absence de pollution, qualité des services urbains, autonomie énergétique, réduction de la production de déchets, valorisation des terres agricoles, etc.

Varese Ligure illustre que **développement, tourisme et écologie peuvent tout à fait aller ensemble**. Ce n'est pas inutile de le rappeler, à l'heure de l'urgence climatique et environnementale, et dans le contexte mentonnais.

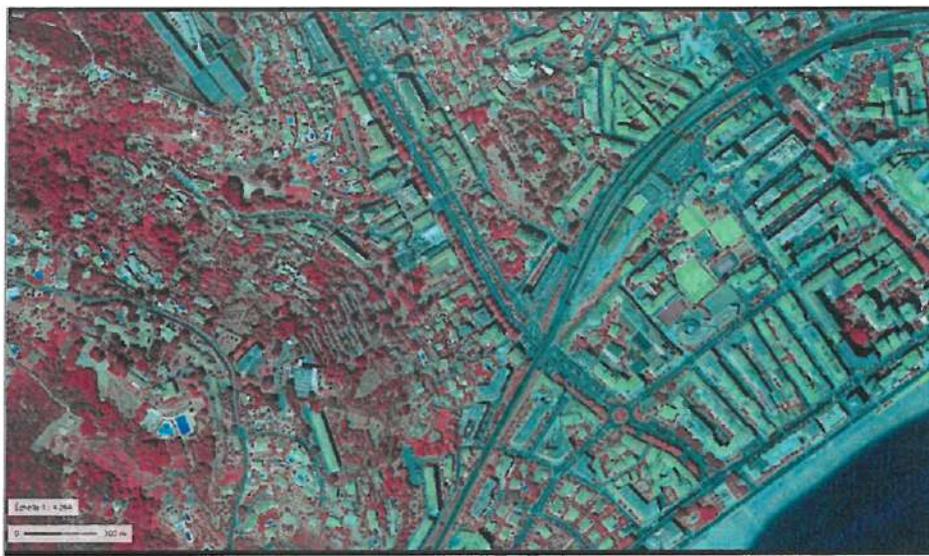
NV



**ENJEU des déchets** : La population de la CARF produit environ + 10% d'ordures ménagères que la moyenne nationale : 478 Kg/habitant/an dans la CARF pour 437 en moyenne nationale. (source : CARF et ADEME)

## Une journée d'échanges avec des experts sur la nature en ville et l'énergie

Le 9 novembre, Jean-Pierre Clarac, architecte-paysagiste et Serge Léonard, président de PEP2A (Pôle Energ'étique des PréAlpes d'Azur) ont accepté de partager leur expertise avec les membres des groupes. L'objectif était d'aller au-delà des idées reçues et des effets de mode pour construire des propositions concrètes pertinentes pour améliorer la situation des quartiers concernés.



### ⇒ Nature en ville et atténuation du réchauffement climatique

Déjà venu à Menton et RCM en novembre 2018 pour animer un atelier de découverte de la biodiversité en ville avec les adhérents de l'ASPONA, **Jean-Pierre Clarac**, très lié à l'ENSP de Marseille, a insisté sur les conditions nécessaires pour faire vivre intelligemment la nature en ville.

Pour commencer, il a rappelé que **les arbres de 1<sup>ère</sup> grandeur** (platanes, pins, tilleuls, hêtres, peupliers, ...) – ceux qui font vraiment de l'ombre et apportent de la fraîcheur - **ont besoin d'espace, même en ville**, pour se développer correctement et vivre longtemps. La norme dans le Paris d'Hausman était de planter les arbres dans des trous de 16 m<sup>3</sup>, soit 2 x 2 x 2 m, remplis avec 70% de pierres et 30% de terre, à une distance de 8 à 10 m des façades. Pour se nourrir et recevoir l'eau de pluie, l'arbre porte ses racines bien au-delà de ses branches. **Une bonne bio-climatisation permet de gagner jusqu'à 5-7 degrés**, par rapport à une ville artificialisée à l'excès. Aujourd'hui, les arbres poussent vite et meurent jeunes (25 ans de durée de vie moyenne, au lieu de 180 ans au XIX<sup>ème</sup> siècle). Il faut donc **régénérer progressivement les plantations**, varier les hauteurs, préférer les variétés résistantes aux maladies et à la sécheresse qui sont maintenant disponibles. En multipliant les tailles, on accroît les risques de maladie et d'attaques de parasites. Il faut donc **former les agents municipaux** à ces risques et **imposer des clauses techniques particulières dans les marchés publics** pour ménager un patrimoine végétal déjà soumis à la hausse des températures et au stress hydrique.

S'inspirant du projet « *faire respirer la ville et désimperméabiliser* » à Marseille et de l'analyse des « courants d'airs » naturels entre la colline du Château et le Vieux Nice, JP Clarac a détaillé tous les aménagements urbains possibles et aujourd'hui largement pratiqués dans les villes méditerranéennes pour rétablir les circulations d'air et d'eau. Sa démonstration de l'état actuel des 3 quartiers de Menton et RCM au regard des émissions de chaleur, **avec des photos aériennes infra-rouge issues du site Géoportail**, a été imparable : toutes les voies de circulation d'air ont été bloquées par des constructions récentes parallèles à la mer. Rares sont les trames de fraîcheur (en rouge sur la photo) qui peuvent s'établir entre les jardins privés ou les squares publics et les alignements d'arbres, trop étriqués.

Derniers conseils de l'architecte-paysagiste : l'avenir est à **la multiplication des jardins de poche** où l'on pratique le jardinage bio-intensif, même en ville. Il faut récréer des jardins contemporains et ne pas se limiter à conserver ceux de la Belle Epoque.

La coopération ainsi engagée avec l'Ecole Nationale Supérieure de Paysage de Marseille devrait se poursuivre en 2020 par l'accueil à l'ASPONA d'un ou de deux doctorants thésards de cette école. FL/MJ

⇒ **Performance énergétique, réduction des émissions de gaz à effets de serre (GES) et recours aux énergies renouvelables**

En tant que président de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif de forme société par actions simplifiée (SCIC SAS) PEP2A, **Serge Léonard** nous a livré ses réflexions et s'est prêté à un jeu de questions-réponses enrichissant.

Cette coopérative forte de 86 sociétaires/coopérateurs est engagée dans la transition énergétique depuis 2015. Localisée à Saint-Vallier, PEP2A entend développer les installations que ce soit dans l'arrière-pays quand c'est possible et en zone littorale, là où l'énergie est principalement consommée et où les frais de raccordement aux réseaux pour la vente totale ou partielle de l'énergie produite ne sont pas prohibitifs.

PEP2A est à la recherche de **toits d'une surface de plus de 200 m<sup>2</sup> pour l'installation de panneaux photovoltaïques** dans le cadre de conventions d'occupation temporaire. Moyennant un loyer de 1€/m<sup>2</sup>/an ou d'une autre contrepartie (travaux...), l'installation revient au propriétaire à la fin d'une période de 20 ans (durée de vie des panneaux : 35 / 40 ans).

PeP2A vient également de s'entendre avec un assembleur français pour la fourniture d'une centaine de **kits d'autoconsommation photovoltaïque** « monKitsolidaire » pré-câblés ne nécessitant pas de visite de vérification (certificat Consuel). Ce sont des panneaux de 1m x 1,65m que des particuliers pourront installer dans leur jardin ou sur une terrasse sans avoir à déposer une autorisation de travaux auprès de la commune (si le panneau est posé à moins de 1,80 m du sol) selon une inclinaison optimale de 32° par rapport à l'horizontale (ou sur toiture avec déclaration de travaux préalable). Un kit de 600Wc à environ 1000€ produira entre 720 et 900 kWh par an, 5 fois plus pour un kit de 3kWc à 3300€, pour une consommation moyenne par ménage de 3/3 500kWh/an.

Mais attention, l'économie dépendra de la façon dont on consomme cette électricité, et notamment de la possibilité ou non de consommer aux heures optimales de production, sachant que l'utilisation de batteries ne semble pas un choix écologiquement (ni économiquement) responsable. Pour être bien informé, voir :

<http://pep2a.fr/groupement-dachats/autoconsommation-reve-ou-cauchemar/>

<https://pep2a.fr/blog/2019/10/30/kits-autoconsommation-photovoltaïque/>

Parallèlement à l'enjeu de production d'énergies renouvelables, **le remplacement des chaudières au fuel dans les immeubles par des chaudières à gaz** est crucial pour la réduction des dépenses énergétiques, sachant qu'une chaudière modulable permet le maintien en température et des économies de plus de 30% sur les factures. **Le solaire thermique** a des avantages par rapport au photovoltaïque (rendement supérieur de 50%) mais, exposé à un risque de surchauffe, il requiert une surveillance régulière, les panneaux devant être couverts en cas de trop fort ensoleillement.

La meilleure énergie étant celle qui n'est pas consommée, **l'isolation demeure la priorité !**

FL/MJ

**Bon à savoir :**

- **sur l'ENJEU énergétique :**

*Dans la région SUD-Provence-Alpes-Côte d'Azur, les dépenses énergétiques atteignent chaque année **13 milliards € / an** (6,5 pour les transports, 4 pour l'électricité et 2,5 pour le chauffage) soit **autant que les recettes touristiques**. (source : Energ'Air 2019, Pégase 2010)*

*20% de l'énergie consommée en Principauté de Monaco est issue de la production locale, fournie à 75% par **la thalassothermie** (pompes à chaleur en eau de mer) (source IMSEE 2019)*

- **sur l'ENJEU climatique :**

*A Monaco, les températures grimpent, en suivant une pente de **réchauffement de 1°C en dix ans**. Elles étaient comprises en moyenne annuelle entre 14,6°C (minimales) à 19,9°C (maximales) en 2014 et entre 15,5°C (minimales) et 20,3°C (maximales) en 2018 (source IMSEE 2019)*



## Action 15.2 Augmentation des capacités des TER sur la ligne Cannes-Nice-Vintimille

L'Axe Cannes-Nice-Vintimille, dans les Alpes-Maritimes, est le plus fréquenté de France hors région parisienne, avec des taux d'occupation des trains supérieurs à 85 %.

Cette configuration perturbe fortement le trafic dès qu'un incident survient.

### Objectifs, résultats attendus

- Augmenter la capacité et la robustesse du réseau ferroviaire TER sur la ligne Cannes-Nice-Vintimille afin de limiter l'impact des saturations ;
- Accroître le report modal de la voiture individuelle **et des deux-roues motorisés** vers le train.

### Description détaillée de l'action

- Augmentation de la robustesse et doublement de la capacité sur le nœud ferroviaire azuréen pour les TER. Des dessertes cadencées, fiables et fréquentes ont déjà été mises en place ;
- Depuis 2020, la capacité d'emport a été augmentée le matin et le soir aux heures de pointe entre Cannes et Menton. Ce sont 6 000 places assises désormais offertes en heures de pointe sur la section Cannes-Menton. **Elle devrait aussi concerner la section Monaco-Vintimille pour les travailleurs transfrontaliers.**

Porteur(s)	Conseil Régional
Partenaire(s)	SNCF – <b>Principauté de Monaco</b>
Échéance	2020-2025

	Éléments d'analyse de l'action
Impact sur la qualité de l'air / l'exposition des populations	Impact important
Acceptabilité sociale	Attendue
Coût	4,9 M€ pour les travaux de fiabilité de la section Mandelieu-Vintimille
Faisabilité juridique	++

### Suivi de l'action

Indicateur	Chargé de récolte des données	Fréquence de mise à jour
Fréquentation de la ligne en nombre d'usagers par an	SNCF/Exploitant ferroviaire	Annuelle



## Action 22 : Mailler un itinéraire en escalateurs et ascenseurs publics

A Menton et à Beausoleil, communes de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF), les escalateurs et ascenseurs publics constituent une alternative efficace aux autres modes de déplacement (en particulier la voiture) pour se déplacer sur de courtes distances, compte-tenu de la topographie contraignante de ces communes. Au préalable toutefois, la sécurité des piétons le long des voies de circulation devra être assurée par des moyens adaptés, tels que des marquages au sol, des barrières de protection ou des trottoirs lorsque cela est réalisable.

### Objectifs, résultats attendus

- Favoriser la mobilité active (piéton) et en conséquence, réduire les émissions de polluants

### Description détaillée de l'action

- Un inventaire précis des points noirs dangereux ou des obstacles à la circulation des piétons est réalisé dans les communes de la CARF couvertes par le PPA et des solutions adaptées sont mises en œuvre pour y remédier
- Les escalateurs et ascenseurs publics sont gratuits pour les usagers ;

Porteur(s) Partenaire(s) Échéance	CARF – Conseil départemental
---	------------------------------

Impact sur la qualité de l'air / l'exposition des populations Acceptabilité sociale Coût Faisabilité juridique	Éléments d'analyse de l'action
	Impact localement important  Attendue  ++

Suivi de l'action		
Indicateur	Chargé de récolte des données	Fréquence de mise à jour
Nombre d'accidents impliquant des piétons	CARF	Annuelle
Nombre d'usagers empruntant les escalateurs et ascenseurs publics	CARF	Annuelle



## Action 48. Réaliser des évaluations des bénéfices en santé du développement des mobilités actives

En vue de maintenir notre capital santé, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) conseille de pratiquer au moins 60 minutes quotidiennes d'activité physique pour les enfants, et un minimum de 30 minutes pour les adultes. Les déplacements actifs, comme la marche ou le vélo, constituent une forme d'activité physique. Ils contribuent à réduire les maladies respiratoires, l'obésité, les maladies cardio-vasculaires et certains cancers. La promotion des modes de transport « actifs » au quotidien constitue une solution optimale pour atteindre ce niveau recommandé d'activité physique. Les mobilités actives sont non seulement bénéfiques pour la santé mais également positives pour l'environnement, notamment lorsque la marche ou le vélo peuvent se substituer à un déplacement motorisé.

### Objectifs, résultats attendus

- Quantifier les bénéfices sanitaires (et les gains économiques associés) selon différents scénarios (existants, de référence et ambitieux) de développement des mobilités actives et/ou de projets spécifiques ;
- Appuyer les orientations des choix d'aménagement futurs grâce à la valorisation de ces bénéfices sanitaires ;
- Constituer un plaidoyer de référence auprès du grand public pour favoriser l'utilisation des modes actifs de déplacement.

### Description détaillée de l'action

- Accroître l'usage des démarches d'évaluation des bénéfices en santé (de type EIS, bénéfices sanitaires attendus en lien avec différents scénarii d'utilisation du vélo et/ou de la marche) ;
- Développer une approche prospective mobilité santé robuste et reconnue ;
- Développer une méthodologie de travail permettant aux collectivités de chiffrer les bénéfices sanitaires à différentes échelles : scénarii globaux de développement de la part modale des déplacements à vélo, développement d'un linéaire de pistes de cyclables, mise en place d'une ZFE, développement de la marchabilité, itinéraires piétons ; une sensibilisation des collectivités en ce sens est à mettre en place ;
- Assurer la mise en œuvre de cette méthodologie a minima sur un projet du territoire du PPA, via par exemple une articulation avec la révision des PDU/PLU, et/ou avec les Schémas Directeurs et plans associés (schémas directeurs Mobilités Actives ou Transports en communs, plans vélo, plans piétons...)
- Intégrer, dès 2021, une évaluation qualitative/quantitative dans une opération en lien avec la qualité de l'air ou les mobilités actives ;
- L'action est inscrite au Plan Régional Santé Environnement (PRSE - objectif 1.9 « Promouvoir les mobilités actives, évaluer et valoriser leurs effets sur la santé et l'environnement ») ;

# Challenge Air n°20 : Poursuivre la mobilisation du public sur la qualité de l'air

- Impliquer les associations (environnementales, sportives, ...) dans l'élaboration du plaidoyer de référence
- S'appuyer sur les associations en tant que relais, dans la diffusion des informations collectées auprès du public ;
- Envisager la mise en place d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) ;
- L'outil d'évaluation développé par l'OMS est « HEAT ».

Porteur(s)	ARS
Partenaire(s)	Collectivités territoriales, associations
Échéance	2021

	Éléments d'analyse de l'action
Impact sur la qualité de l'air / l'exposition des populations	Impact indirect
Acceptabilité sociale	Attendue
Coût	
Faisabilité juridique	+++

Suivi de l'action		
Indicateur	Chargé de récolte des données	Fréquence de mise à jour
Nombre d'études d'évaluation des bénéfices sanitaires réalisées	ARS	Annuelle



## Action 51. Sensibiliser le public à la qualité de l'air et favoriser l'engagement des acteurs

Garantir un observatoire de référence et favoriser l'engagement sont les deux grands axes d'AtmoSud pour accompagner les acteurs des territoires à améliorer la qualité de l'air, en synergie avec le climat et l'énergie. L'engagement citoyen, entraîné par les associations locales, est un des piliers de ces missions. Les citoyens ont pris conscience des enjeux sanitaires liés à la qualité de l'air et participent activement à alerter, informer les décideurs des territoires sur ces enjeux, en apportant des informations localisées qu'ils peuvent multiplier de par la participation de tous leurs membres.

De nombreuses actions allant de la sensibilisation à la surveillance en passant par la communication d'indicateurs construits localement sont menées sur différents territoires de la région. Ces projets représentent une opportunité locale et un véritable atout pour accompagner l'action d'AtmoSud.

A l'inverse, l'expertise et les moyens que l'observatoire déploie pour assurer la surveillance et l'information peuvent accompagner ces actions et les renforcer.

### Objectifs, résultats attendus

- Sensibiliser les acteurs à la pollution de l'air pour accompagner, favoriser le changement des comportements ;
- Faire monter en compétence les citoyens et acteurs des territoires sur la compréhension des phénomènes de pollution ;
- Favoriser l'engagement citoyen, développer les implications locales pour une meilleure prise en compte des enjeux de l'air.

### Description détaillée de l'action

#### Les jeunes sentinelles de l'air, un programme pédagogique L'Air et Moi visant l'action des plus jeunes en faveur de la protection de l'air.

- Les principaux objectifs du programme :
  - Faire découvrir aux élèves l'importance de l'air dans leur quotidien ;
  - Leur donner les moyens d'agir pour lutter contre la pollution de l'air ;
  - Faire de chaque enfant un ambassadeur de la qualité de l'air ;
- Ce programme s'adresse aux classes de CM1 et CM2. Il se déroule en 5 séances :
  - 4 séances d'apprentissage (de 2h30 chacune) ;
  - 1 séance de valorisation du travail réalisé sur une demi-journée.
 de l'air ;
- Ce projet est en cours de définition avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG) pour l'année 2021. AtmoSud propose de former certains personnels de l'EPCI dédiés à la sensibilisation

# Challenge Air n°20 : Poursuivre la mobilisation du public sur la qualité de l'air

à ces différentes séances afin que la collectivité puisse déployer de façon autonome le programme sur les écoles de son territoire ;

- Des microcapteurs à visée pédagogique sont aussi utilisés dans ce programme et mis à disposition de la collectivité qui sera aussi formé à leur utilisation.

## Favoriser l'engagement citoyen

Des initiatives citoyennes s'organisent sur les territoires par le biais d'associatifs locaux pour sensibiliser, informer, alerter les décideurs des territoires et les populations. AtmoSud accompagne ces initiatives en apportant son expertise et ses outils pour renforcer ces démarches, voire les déployer.

L'amélioration de l'expertise d'AtmoSud passe aussi par la capacité à intégrer des données dont la quantité et les sources se multiplient en facilitant ainsi l'engagement citoyen.

- MIQASS : Mesures Indicatives de la Qualité de l'Air pour la Sensibilisation et la Santé

A l'initiative de l'ADEV (Association de Défense de l'Environnement de Villeneuve Loubet), ce projet vise à faire connaître, via un système de transmission innovant, le niveau de pollution atmosphérique en proximité routière aux personnes empruntant un des principaux axes de la commune pour les sensibiliser et les inciter à modifier leur comportement pour protéger leur santé.

Ces mesures indicatives, issues de micro-capteurs, sont diffusées au public en temps quasi réel. Ainsi, petit à petit l'information qualité de l'air s'ancrera dans le quotidien de chacun et le citoyen prendra conscience qu'il peut aussi être un acteur de l'amélioration de la qualité de l'air.

AtmoSud a participé à différents aspects de ce projet expérimental : caractérisation des capteurs, mise en place, récupération de la donnée, suivi, participation à la définition des messages, etc.

Aujourd'hui AtmoSud travaille à pérenniser cet outil avec les acteurs du territoire et à le déployer sur d'autres communes intéressées sur la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA). Des réflexions sont en cours pour des propositions en 2021.

- Sensibilisation citoyenne à la qualité de l'air par cartographie de la pollution sur les parcours réalisés lors des déplacements en mode actif

Ce projet, à l'initiative du CAN Env-FNE13, implique la participation de l'association « Nice à vélo » sur le département des Alpes-Maritimes.

Il consiste en la collecte par des vélocipédistes au cours de leurs déplacements pendulaires ou autres, de mesures de la qualité de l'air au moyen d'un microcapteur embarqué sur leur vélo avec pour finalité de produire une cartographie de l'état de la qualité de l'air des trajets empruntés.

AtmoSud participe aux réflexions pour améliorer les capteurs, les informations cartographies, apporte son expertise, caractérise les capteurs.

Le Conseil Régional est partenaire de ce projet.

- **PCAEQ Plans climat-air-énergie de quartiers pour sensibiliser les habitants sur leur lieu de vie**

Cette expérimentation conduite par l'ASPONA sur les communes de Menton, Roquebrune-Cap Martin et Beausoleil, avec le soutien de la DREAL en 2019 et du FDVA en 2020, vise à anticiper la mise en place du PCAET de la CARF. Des groupes d'habitants volontaires dans 5 quartiers (3 en 2019, 2 en 2020) ont dressé un diagnostic des lacunes ou des atouts en matière de réchauffement climatique, de qualité de l'air et de consommation énergétique. Puis, à partir de l'existence de bonnes pratiques dans les EPCI de la Région Sud-PACA et dans la région italienne voisine de Ligurie, ils ont établi des plans d'actions. Les mesures envisagées ont été discutées avec les collectivités (communes et EPCI) en vue d'une mise en œuvre concrète.

# Challenge Air n°20 : Poursuivre la mobilisation du public sur la qualité de l'air

Cette sensibilisation a été doublée par des présentations en 2019 et 2020 à deux classes de 5<sup>ème</sup> du Collège Maurois de Menton, à deux classes de 6<sup>ème</sup> de l'Institut Saint-Joseph de RCM et à une vingtaine d'éco-délégués au Lycée Curie de Menton.

La méthodologie utilisée peut être démultipliée en 2021, aussi bien avec des adultes-habitants d'autres quartiers qu'avec des scolaires. (voir <http://aspona.org/ClimatAirEnergie.htm>)

<b>Porteur(s)</b>	AtmoSud, ADEV, CAN Env, <b>ASPONA</b>
<b>Partenaire(s)</b>	CAPG, Villeneuve Loubet, CASA, Conseil Régional
<b>Échéance</b>	2021 - 2022

Éléments d'analyse de l'action	
<b>Impact sur la qualité de l'air / l'exposition des populations</b>	L'impact peut être important en fonction des actions qui seront mises en place au regard des informations fournies
<b>Acceptabilité sociale</b>	Attendue
<b>Coût</b>	
<b>Faisabilité juridique</b>	+++

Suivi de l'action		
Indicateur	Chargé de récolte des données	Fréquence de mise à jour
Nombre de classes sensibilisées	AtmoSud avec la CAPG	Annuelle
Nombre d'initiatives locales accompagnées	AtmoSud	Annuelle
Nombre de supports de sensibilisation/information déployés	AtmoSud avec la collectivité concernée	Annuelle

## REVISION DU PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHERE DU 06

La DREAL Paca (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) a piloté la récente révision du Plan de Protection de l'Atmosphère du 06 (PPA) <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/la-revision-du-ppa-des-alpes-maritimes-a13026.html>. Le comité de pilotage qui s'est tenu le 11/12/2020 a consisté en la présentation finale du Plan aux EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) et aux associations et au recueil de leurs observations. La prochaine étape sera la validation du Plan par le Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST), puis une enquête publique se tiendra au cours de laquelle chacun(e) pourra apporter sa pierre.

Le présent article reprend l'état de la pollution de l'air dans le 06 ainsi que les observations émises par les associations présentes et en particulier Roya Expansion Nature (REN), le CAPRE 06 (Collectif associatif pour des réalisations écologiques), et l'Aspona (Association pour la sauvegarde de la nature et des sites de Menton et des ses environs).

Au niveau local, les plans de protection de l'atmosphère (PPA) définissent les objectifs et les mesures, permettant de ramener, à l'intérieur des agglomérations de plus de 250.000 habitants **et des zones où les valeurs limites réglementaires sont dépassées** ou risquent de l'être, les concentrations en polluants atmosphériques à un niveau inférieur aux valeurs limites réglementaires.

La révision du PPA était nécessaire du fait que l'agglomération de Nice dépasse les 250.000 habitants, et en raison du dépassement des seuils de pollution autorisés même si depuis le premier PPA en 2007 la qualité de l'air s'est améliorée sur le 06.

A cause de ces dépassements, une procédure pour non respect des normes par la Cour de justice de l'Union Européenne concernant toute la bande littorale urbanisée des Alpes Maritimes est en cours.

La révision du PPA 06 s'est concentrée sur les zones à risque agglomération (les zones principalement émettrices) ; les zones régionales ont été mises de côté.

Nous avons contesté le fait que le PPA ne couvre que la bande côtière et avons demandé son élargissement au département. La CARF par exemple n'est incluse dans le PPA que sur une bande de 20 kms de large. La Roya en est exclue ainsi que les autres zones montagne du 06.

Or ces territoires sont très impactés par l'ozone qui s'accumule particulièrement dans les zones rurales et péri-urbaines (données Atmo Sud). Ce gaz représente une véritable menace pour la santé. Certes ces zones sont moins émettrices par rapport au littoral mais le fait de les exclure risque d'induire une réactivité plus faible de la part des EPCI (la CARF en ce qui concerne la Roya) et des collectivités territoriales concernées dans la mise en place des documents comme les SCOT (Schéma de cohérence territoriale) et des actions à entreprendre. (A noter que l'État a demandé la révision du SCOT de la Roya pour insuffisances.)

Le transport routier reste la principale source de pollution dans les AM (67 % des émissions), puis viennent les polluants liés aux émissions issus du résidentiel/tertiaire (chauffage). Le secteur industriel concourt à hauteur de 15 % des émissions.

Nous avons regretté que la catastrophe climatique qui s'est abattue sur les 3 vallées en octobre (tempêtes qui vont se reproduire avec plus d'intensité d'après les scientifiques) n'ait même pas fait l'objet d'une mention dans ce PPA. D'autant que les scientifiques pointent des causes locales sur la bande côtière : « Or à ce jour aucune étude n'a été réalisée pour décrire d'évolution toute récente de ces phénomènes climatiques de tempêtes et de pluies torrentielles appelées à s'accroître, notamment

du fait des effets de serre qui, s'ils ont des causes planétaires, ont aussi, nous semble t'il, des causes locales liées notamment à l'intensité du trafic routier, aérien et maritime sur la bande côtière » (Lettre ouverte de magistrats et de scientifiques à M. Macron -mettre le lien).

Il n'y a que les qqs lignes ci-dessous sur l'influence du climat dans le Plan, nous avons donc insisté sur ce manque au niveau des conséquences du changement climatique et en particulier de l'ensoleillement sur des périodes de plus en plus longues qui va augmenter la durée des périodes d'exposition à l'ozone, celui-ci augmentant avec le soleil. « Un enjeu en matière d'exposition aigüe et chronique : le département des Alpes Maritimes est particulièrement concerné par des épisodes estivaux de pollution à l'ozone, du fait des émissions de Nox et de COV (Composés Organiques Volatiles) conjugués à des conditions météorologiques propices. De par sa nature même (polluant secondaire), l'évaluation de l'impact du PPA sur les concentrations annuelles en ozone à l'horizon 2025 est très complexe et n'a pas été réalisé. Cependant, il est admis que la mise en œuvre d'actions visant à baisser les niveaux de fond de ses précurseurs, oxydes d'azote et COV permettra de réduire l'occurrence et la durée des épisodes de pollution à l'ozone ».

Le Plan indique que « le département des Alpes-Maritimes fait partie des zones les plus touchées au niveau européen pour la pollution photochimique (ou pollution de fond) par l'ozone. L'ozone reste le seul polluant pour lequel les concentrations ont augmenté : en 2017, près de 400.000 habitants des AM étaient toujours exposés à un dépassement de la valeur cible ».

Il faut savoir que l'OMS a des normes 2 fois plus exigeantes que les normes françaises. Atmo Sud estime «qu'en 2019, environ 40.000 personnes restaient exposées à un dépassement de la valeur limite annuelle en dioxyde d'azote et près de 50 personnes pour la valeur limite annuelle en particules fines PM10 (**normes françaises**) ».  
«Malgré la très importante diminution des personnes exposées à un dépassement de la valeur limite (40mg/m3), près de 25 % de la population, soit environ 255.000 personnes, restent exposées à des niveaux de PM10 qui dépassent la **valeur recommandée par l'OMS** (20mg/m<sup>3</sup>) en 2019».  
« En 2019, près de 25 % de la population reste exposée au dépassement de **valeur recommandée par l'OMS** pour les PM2,5 » (particules ultra fines).

Il y a une cinquantaine d'actions proposées par les collectivités territoriales et par certaines EPCI qui sont intéressantes mais la plupart ne sont pas contraignantes.

Nous avons critiqué le manque d'actions de la part de certaines EPCI et **en ce qui concerne la CARF** :

- Il devrait y avoir une incitation plus forte à l'aménagement de zones à faible émission (ZFE) et en particulier entre Menton centre et Monaco (flux de 40.000 véhicules/jour) ;
- Pas d'aire de parking de covoiturage pour favoriser le partage de véhicules ;
- Concernant le plan de développement des pistes cyclables de l'État, le président de la CARF dit qu'il compte faire une consultation publique au lieu d'en instaurer dès à présent comme le demande les associations ;
- En ce qui concerne la proposition du PPA « d'une augmentation du cadencement sur la ligne Nice-Breil (Conseil régional) », nous avons exprimé notre souhait que cela se réalise enfin réellement mais que pour l'instant les financements requis ne sont pas là ;
- Le doublement du tunnel routier du col de Tende et le trafic induit qui est contraire aux engagements sur le climat ; le fait que les arrêtés poids lourds à 19 tonnes n'étaient pas respectés sur la RD6204 et que ces camions ont participé à bousiller les soutènements de la route.

## **En ce qui concerne le département :**

-Nous avons exprimé notre souhait que « l'augmentation des capacités des TER sur la ligne Cannes-Nice-Vintimille (Conseil régional) se réalise effectivement ; -Que le report modal de la route vers le rail est actuellement toujours trop faible et qu'on continue de privilégier le routier ;

-Que le déplacement du Marché d'Intérêt National (MIN) à la Baronne allait générer plus de déplacements de poids lourds donc plus de gaz à effet de serre ;

-Le peu d'écho dans le Plan sur le problème des poids lourds sur l'A8 alors qu'il est le deuxième passage des Alpes en transit routier. La Préfecture a dit réfléchir au problème et tend à plaider pour un protocole européen qui ne défavoriserait plus les sociétés de transport françaises, mais nous rétorque surtout que le bilan des voitures particulières est plus lourd que celui des camions ;

-Le besoin des parkings relais : la Préfecture a répondu que c'était en cours d'étude mais n'a donné ni délai ni nombre ;

-Le Collectif citoyen 06 a insisté sur l'incohérence du PPA avec le projet de l'extension de l'aérogare 2 de l'aéroport de Nice, et que toutes les recommandations d'annulation de ce projet n'ont eu aucune suite ;

-La majorité de nos déchets depuis des décennies part sur des poids lourds pour être traités dans des départements lointains ;

-Un manque d'ambition pour la méthanisation et le tricompostage de nos déchets ;

-Le financement des stations de mesures utilisées par AtmoSud: trop cher pour les communes qui voudraient s'équiper ;

-La proximité des populations pauvres sur les axes les plus pollués des agglomérations ;

-Sur la question des mesures recommandées par l'association Atmo Sud (qui informe les élus et la population sur la qualité de l'air )vis à vis des scolaires : il semble que cela ait démarré avec une familiarisation pour les CM1 et les CM2. En ce qui concerne un complément en collège ou lycée, l'expérimentation est déjà en cours de façon effective dans certains lycées des Bouches du Rhône et en cours de finalisation pour les collèges. Il y a même des expériences de terrain envisagées (utilisation des capteurs et traitement de leurs signaux). Ce sera par la suite généralisé aux autres départements de PACA...

-A noter qu'Atmo Sud a mis à disposition sur internet un document « L'air et moi » utilisable dans les écoles.

Notre conclusion a été que ce Plan est très en-dessous des enjeux climatiques sur ce département dans lequel beaucoup de gens meurent de la pollution.

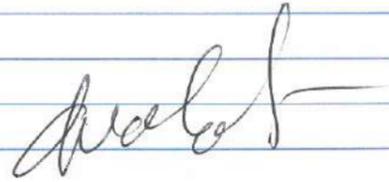
PREMIÈRE JOURNÉE

Les 27/09/2021 de 8<sup>h</sup>15 heures à 16<sup>h</sup> heures 30.

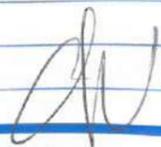
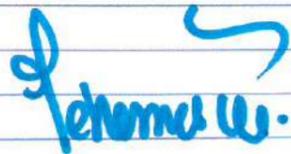
Observations de M<sup>(1)</sup>

ouverture de l'enquête.

M. le Maire de GRASSE.



10/10/2021 de 8h15 à 16h30.



<sup>(1)</sup> Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.

Enquête publique Pollution atmosphérique

**La France accuse un retard par rapport aux normes de l'Organisation Mondiale de la Santé quant au niveau de seuil d'alerte de la pollution.**

Ayant vécu dans différentes régions de France et d'Europe, depuis mon installation dans le Pays de Grasse, je constate amèrement et aux dépens de ma famille et de mes concitoyens que les normes appliquées dans ce département des Alpes Maritimes dans le cadre de la lutte anti-pollution sont encore en dessous des normes appliquées dans d'autres régions de France et de Navarre !

**De ce fait, ce département doit faire des efforts encore plus importants que d'autres pour lutter contre ce fléau.**

*Les actions relativement faciles à mettre en place prioritairement pour lutter contre la pollution atmosphérique concernent les points suivants :*

**- INTERDICTION FORMELLE DE TOUT BRÛLAGE,**

Contrairement à ce qui était déjà interdit en Allemagne il y a plus de 30 ans est encore toléré ici alors que la nocivité des feux qui libèrent dans l'air des particules fines est reconnu par toutes les autorités de santé ! Les brûlages même des arbres comme l'olivier, le mimosa- autorisés sous dérogation- provoquent aussi une gêne pour les habitants du pays de Grasse, sont source de maladies respiratoires. De plus, à l'odeur des feux, il apparaît que bien souvent il est brûlé autre chose que des végétaux ! Pendant le confinement, alors que les pouvoirs publics soulignaient l'importance d'aérer les pièces, il fallait se calfeutrer chez soi lors des brûlages. On avait le choix entre le covid ou une gêne voire une maladie respiratoire.

**Bref, interdire stricto sensu les feux améliorera grandement la qualité de l'air, d'autant que des alternatives existent comme la déchetterie, le broyage etc.**

**- CONTRÔLE DES EXCES DE VITESSE**

En effet, il est notoire que dans ce département les contraintes de vitesse ont du mal à être respectées par les voitures mais encore davantage par les motards. Ces derniers semblent être exemptés de suivre les limitations ce qui explique aussi la surmortalité dont ils sont victimes. Sur les tronçons limités à 30 kmh, la vitesse est souvent au-delà des 100 kmh dans un vacarme ahurissant et des odeurs de pétrole aggravant la pollution ambiante surtout en période ensoleillée ce qui est fréquent ici ! Pour eux pas de ralentissement à l'approche des coussins berlinois ! Ces excès notoires génèrent un surcroît de pollution tant atmosphérique que sonore.

**Pour réduire cette pollution, des contrôles plus fréquents et verbalisations s'imposent tant au niveau vitesse que sonore.**

**ACTIONS A LONG TERME**

**La circulation automobile a connu une croissance exponentielle comme l'offre de transport en commun n'est pas à la hauteur. A la clef, il y a une source énorme de pollution. C'est pourquoi il faudra travailler de façon encore plus volontariste :**

**- sur le développement des transports en commun pour augmenter leur fréquence, leur qualité,**



## Observations PPAL 06 au 19 octobre 2021

Bonjour,

Je réside au 47 Chemin des Campanettes à Grasse St Jacques, depuis quelques mois nous subissons des nuisances sonores énormes avec le nouveau couloir aérien mis en place. Tous ces avions privés qui passent au-dessus de nos habitations pour atterrir à Cannes Mandelieu.

Cela concerne des milliers d'habitations, merci pour votre aide.

Cordialement.

Sylvie GIBOUIN

Bonjour

Je tiens à exprimer mon opposition au développement du trafic aérien dans l'ouest des alpes-maritimes

Je déplore l'absence de mesures de réduction des émissions polluantes pour l'aviation d'affaires. Le carburant avion, le kerosène est encore plus polluant que le diesel. Seules quelques mesurette sont prévues sur les tarmaks mais rien pour limiter la pollution sous les trajectoires.

Je refuse que la nouvelle trajectoire d'approche Nord/Ouest pour les jets d'affaires soit créée à Cannes-Mandelieu. Elle est une porte ouverte à l'augmentation du trafic. Et donc à la pollution de l'air et aux nuisances sonores

Je demande une limitation du trafic aérien sur la plateforme de Cannes-Mandelieu et l'Ouest grassois.

Je constate aussi le paradoxe qu'il y a à imposer des mesures de contraintes fortes aux automobilistes en ville quand aucune mesure de contrainte n'est imposée pour limiter le trafic des jets privés qui polluent beaucoup plus que les voitures

Par ailleurs, je souligne que nous subissons d'ores et déjà des nuisances aériennes importantes dans l'ouest du département avec des avions privés et des hélicoptères qui volent très bas en contravention avec la réglementation sans aucun contrôle de qui que ce soit

très cordialement

Jean-Marie Serreau

bonjour,

habitant actuellement dans l'ouest du département, je ne veux pas revivre les pollutions sonore et des gaz à effet de serre rencontrées à saint laurent du var proche de l'aéroport de Nice.

Entre les bouchons sur les routes et les plages survolées par de nombreux avions l'été, j'ai été amenée très vite à penser que la côte d'azur n'est pas une région où la qualité de vie des habitants est prise en compte.

Refusons le ballet des hélicoptères privés basés à Monaco et des avions privés qui polluent et pullulent justement en été où nous vivons fenêtres ouvertes ou à l'extérieur .

Refusons la climatisation qui augmente la température de l'air .

Plantons des arbres qui capturent le carbone de l'air et restituent de l'oxygène.

Favorisons la marche grâce à des trottoirs loin des routes .

Favorisons le vélo grâce à des pistes loin des routes.

Construisons des coulées vertes reliant les communes entre elles.

monique Pétrus

Bonjour,

Dans le cadre de l'enquête publique en cours pour les Alpes-Maritimes, je tiens à signaler que je suis contre les nuisances engendrées par le trafic aérien sur l'ouest de Grasse.

J'habite ce secteur et j'ai en effet remarqué une nette augmentation de ce trafic au-dessus du quartier Saint-Jacques.

Le bruit est une première nuisance, la pollution atmosphérique engendrée en est une autre.

Par ailleurs, en plein réchauffement climatique, comment peut-on encore accepter la circulation de jets privés ?

Ce type d'aviation devrait être interdit.

Cordialement,

L. Jauze-Baloy

Madame,Monsieur,

En tant que parent de deux enfants en bas âge qui habite à Capitou, Mandelieu, je considère la qualité de l'air est un sujet majeur qui mérite plus d'attention. Je m'oppose à l'ouverture d'une nouvelle trajectoire nord/ouest à l'aérodrome de Mandelieu surtout en raison de l'augmentation de trafic aérien et donc pollution de l'air mais aussi en raison des nuisances sonores. De mon point de vue il est très important de limiter le trafic aérien de cet aérodrome. Effectivement on subit déjà dans la commune la pollution de l'air liée au trafic routier (autoroute ainsi que la circulation dense en ville) à laquelle se rajoute la pollution du kérosène des avions qui est encore plus polluant. L'absence de mesures de réduction de ces émissions polluantes de l'aviation d'affaires me semble très inadaptée.

En espérant que mon avis puisse avoir un impact positif sur la situation.

Salutations,

Jan BUTYNSKI

06.01.73.44.33

Bonsoir,

Je souhaite par ce mail vous faire part de ma très forte inquiétude quant à la future trajectoire N/O pour les jets d'affaires depuis Cannes-Mandelieu

Je déplore l'absence de mesures de réduction des émissions polluantes pour l'aviation d'affaires. Le carburant avion, le kérosène est encore plus polluant que le diesel. Seules quelques mesures, légères, sont prévues sur les tarmaks mais rien pour limiter la pollution sous les trajectoires.

Je crains que cette nouvelle trajectoire soit une porte ouverte à l'augmentation du trafic. Et donc à la pollution de l'air et aux nuisances sonores.

Je regrette que les jets privés qui polluent beaucoup n'aient aucune contraintes, alors que c'est le cas pour les voitures dans les villes.

Je demande donc une limitation du trafic aérien sur la plateforme de Cannes-Mandelieu et l'Ouest grasseois.

Cordialement,  
Marion Crougneau, Peymeinade

Bonjour,

Nous avons en France de très jolies régions pourquoi tout concentrer sur notre région qui est en train de s'asphyxier :

Bouchons de toutes sortes, augmentation du trafic aérien, bétonnage de nos espaces, sacrifice des espaces verts.

Que peuvent éprouver tous ces gens qui pour travailler doivent affronter des heures de bouchon.

Par pitié vous les décideurs prenez compte de ces doléances .

Cordialement.

Gisèle de Montéty

Envoyé depuis l'application Mail Orange

Mr le président,

Je note avec déception que le PPA ne prend que très peu en compte l'impacte des activités aériennes sur la pollution de l'air.

Si le plan mentionne que "Les émissions de polluants atmosphériques liées aux aéronefs sont relativement faibles comparées aux autres secteurs d'activités", il ne reconnaît pas que le service rendu est lui aussi minimal au vu de la proportion de la population qu'il concerne. Cela est particulièrement vrai pour l'aviation privée et donc l'aéroport de Mandelieu.

D'autre part dans les actions il est proposé de "Suivre et diffuser les mesures de la qualité de l'air aux abords des aéroports de Nice et Cannes". Ceci laisse la porte ouverte à une augmentation de la pollution dans les couloirs d'approche qui survolent la population mais ne sont pas dans les abords des aéroports. C'est le cas à nouveau pour le couloir d'approche de l'aéroport de Mandelieu qui ne survole pas la mer, en particulier dans le cas de nouveau

couloir au dessus de Grasse et Peymeinade ou les avions passent très près du sommet des collines qui n'étaient pas concernées jusqu'ici.

Finalement il n'y a aucune action prévue liée à l'utilisation d'hélicoptère, qui sont particulièrement polluant.

- Pourquoi ne pas imposer une approche de l'aéroport de Mandelieu par la mer?
- Pourquoi ne pas interdire les rotations sur l'aéroport de Mandelieu pendant les périodes à fort impact sur la pollution atmosphérique (càd quand les vitesses automobiles sont aussi limitées)?
- Pourquoi ne pas limiter voire interdire les survols aériens qui ne concernent pas un minimum de personnes transportées en plus de l'équipage (par exemple au moins 20 personnes)?
- Pourquoi ne pas limiter l'usage des hélicoptères aux services publics d'urgence et activités privées qui n'ont pas d'alternative (pas le transport passager) ?

Je vous remercie de bien vouloir prendre en compte mes observations dans votre évaluation de ce plan.

Cordialement

--

F. DAVID

Fred-CMC

FR: +33 9 61 04 89 54 or +33 6 43 16 10 24

Monsieur le Président de la commission d'enquête sur le plan de protection de l'atmosphère des Alpes Maritimes,

J'aimerais porter à votre connaissance quelques observations de simple bon sens que m'inspire le PPA 06:

-cette protection doit en priorité servir à protéger les habitants des Alpes Maritimes des conséquences de ce qui aujourd'hui contribue à polluer, entraînant notamment le réchauffement climatique et la destruction de la flore et la faune par répercussion, mais également la santé des populations. Or chacun connaît les désastres provoqués par les avions.

-Au moment le plan national de réduction des émissions polluantes bat son plein, comment alors occulter les méfaits de l'aviation dite d'Affaires et de tourisme ( dioxyde de carbone, d'ozone, particules fines sources de cancer, cirrus à effet réchauffant...).

- il convient de rappeler que (source Association européenne de l'aviation d'affaires) 3 des lignes les plus prisées au départ et arrivée de France s'effectuent au départ de Nice ! ( vers Paris, Moscou et Genève) avec comme principaux utilisateurs des multinationales et des ultra riches ...qui pourraient se passer de ces lignes et reporter leurs besoins vers des vols réguliers ou ferroviaires...

Pourquoi alors ne pas consacrer un chapitre visant à interdire le nouveau couloir aérien qui, par l'allongement de son parcours, accentuera la pollution chimique de l'atmosphère et des territoires, A qui fera donc croire que ce nouveau couloir ne contribuera pas au développement du nombre des vols au dessus de territoires jusqu'ici un peu épargnés malgré les passages déjà nombreux d'avions de loisir (peu soucieux des couloirs et altitudes...), d'hélicoptères de toutes sortes et parfois de canadiennes...

Alors de grasse, à l'heure où la France se fait condamner au niveau européen pour ne pas tenir ses engagements en matière de protection des émissions polluantes, où l'on vise à interdire les centre- villes aux voitures, à réduire le nombre de véhicules essence et diesel, ne laissons pas se développer la pollution par le kérosène en allongeant les circuits au seul bénéfice de ces multinationales et ultra riches ! et au détriment de résidents qui auraient à subir de surcroît une pollution sonore importante et une perte évidente sur la valeur de leur biens immobiliers..

.NON au nouveau tracé aérien pollueur au-dessus des pays de grasse.

OUI à la limitation du trafic aérien au départ de Cannes Mandelieu.

Merci de votre attention.

Gilles Legrand - Peymeinade.

Habitants à Cannes, quartier de La Bocca, nous avons lu avec attention le dossier concernant cette Enquête Publique et vkudrionfqire ces remarques:

- sur le constat de la pollution, nous avons passé tout l'été en zone Dégradée, au meilleur des cas en Moyen.... et sur les 30 derniers jours, 11 étaient au-dessus des maximums OMS (PM2,5 et O3) selon notre site BreezeMeter! Et ce dans notre rue Léon Goyet.

Pourtant tout le centre de La Bocca est depuis plus d'un an en Zone de Rencontre ( 20km/h), on pouvait donc espérer moins de bruit et de pollution et une zone de trafic apaisée ! En fait, comme il n'y a eu aucun contrôle des vitesses - pédagogique puis plus pénalisé- et seulement de la peinture au sol.... pas non plus de report de trafic pour les gros camions.....tout ce centre a vu une densification du trafic où tout le monde fait n'importe quoi! Le radar qui indique les vitesses est toujours rouge et clignotant pour indiquer de ralentir, mais au bout d'un an plus personne n'en tient compte!

Pourquoi les livraisons se font-elles à n'importe quelle heure et toujours en double file(donc tous les véhicules sont coincés derrière, puis coincés derrière les bus qui n'ont pas d'arrêts propres. Maintenant l'air est irrespirable dans tout ce centre avec tous les immeubles et les piétons qui vivent là.

Pour l'Aviation (aéroport Cannes-Mandelieu) des contrôles sont faits sur le bruit ( beaucoup de survol des quartiers très habités), mais pas de contrôle des particules fines!

Il y a encore beaucoup trop de brûlage des déchets verts et peu de réaction pour les interdire ( même s'ils sont signalés en mairie) et trop peu de communication auprès des habitants concernés. Il faut mettre en place des ramassages de ces déchets pour les broyer dans les quartiers où les habitants ont des jardins.

Aussi nous ne comprenons pas pourquoi la municipalité a voté en Conseil Municipal (14/06/21) contre les ZFE, ce qui est obligatoire si on veut améliorer la qualité de l'air!

Les Plans Vélos sont encore faibles et sans réelles continuités, en plus quand il y a de belles pistes, les cyclistes "sportifs" ne les empruntent pas et restent en groupes.

Madame, Monsieur

Le plan de protection de l'atmosphère des Alpes Maritimes (PPA06) contient un volet aérien, qui concerne notamment l'aviation à Cannes-Mandelieu. On n'y trouve aucune mesure en faveur de la réduction du trafic aérien et des nuisances sonores associées. Or la trajectoire N/O de l'aviation d'affaires impacte lourdement la qualité de vie dans le moyen pays grassois.

Nous avons choisi d'habiter dans l'arrière-pays, donc de renoncer à la proximité, pour éviter les nuisances sonores et pollution du littoral, et nous devons maintenant subir en plus les inconvénients sonores et la pollution.

Il est établi que le carburant des jets privé est encore plus polluant que le diesel : rien n'est prévu dans le PPA06 pour limiter la pollution sous les trajectoires. Je demande une limitation des pollutions aériennes.

En outre, nous savons tous que l'avenir n'est pas dans la multiplication des transports individuels (jets privés) qui sont une aberration écologique. Or la nouvelle trajectoire d'approche Nord/Ouest est une porte ouverte à l'augmentation du trafic : je demande une limitation stricte du trafic aérien sur la plateforme de Cannes-Mandelieu et l'Ouest Grassois.

Cordialement  
Anne Verniers  
Habitante de Mouans Sartoux

Bonjour,

Je viens vers vous concernant le Plan de protection de l'atmosphère des Alpes-Maritimes. En effet, je me permets dans cette consultation publique, de déplorer l'absence de mesures de réduction des émissions polluantes pour l'aviation d'affaires. Le carburant avion, le kérosène, est encore plus polluant que le diesel. Seules quelques mesurette sont prévues sur les tarmacs mais rien pour limiter la pollution sous les trajectoires.

C'est pourquoi je m'oppose au plan de la nouvelle trajectoire d'approche Nord/Ouest pour les jets d'affaires à Cannes-Mandelieu. Elle est une porte ouverte à l'augmentation du trafic, et à la pollution de l'air et aux nuisances sonores, qui perturbent les écosystèmes.

Je demande également une limitation et régulation du trafic aérien sur la plateforme de Cannes-Mandelieu et l'Ouest grassois.

Beaucoup de mesures sont déjà prises dans les villes pour limiter les déplacements en voiture, comme les parkings payants, les endroits strictement piétons, les heures limitées de passage en voiture... Il serait donc temps d'appliquer également des restrictions pour les jets privés qui polluent beaucoup sans, ou avec très peu de contrainte. Donner un quota précis d'heures de vols sur ces avions, par exemple, limiterait le nombre de déplacements par an en jet privé.

Nous sommes déjà fin 2021, l'été à été catastrophique (feux de forêts, pluie torrentiels, inondations...) à cause des activités humaines. Il est temps que cela cesse et de laisser la planète se régénérer.

Je dit STOP à tout déplacement inutile en avion, surtout en jet privé, oui aux alternatives (train, co-voiturage, transport en commun...), car cela est tout à fait possible.

Il est temps de construire un monde pour demain, mais pas de le détruire en multipliant les lignes d'avions et la pollution atmosphérique et sonore.

Merci d'avoir pris le temps de m'écouter,

Cordialement,

Leelou Rehm

## Réactions de Paul MONMAUR à l'enquête publique relative au Plan de Protection de l'Atmosphère des Alpes-Maritimes publié le 1er octobre 2021

-----  
Monsieur le Commissaire enquêteur,

L'Union européenne s'est engagée à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, un objectif qui ne stoppera pas l'augmentation du réchauffement climatique qui aura, selon les experts du GIEC, des conséquences dévastatrice sur l'environnement, sa faune et sa flore, dans les 10 ou 15 prochaines années si aucune mesure radicale de lutte en faveur de l'environnement n'est prise dans l'urgence à l'échelle locale et planétaire...

Consciente mais non vraiment déterminée, la France a pris des engagements pour endiguer puis inverser une catastrophe environnementale annoncée qui ne sont pas tenus à ce jour.

### *Concernant plus précisément les Alpes-Maritimes.*

Ce ne sont pas les « mesurette » prises au sol des plateformes aéroportuaires de Nice, Cannes-Mandelieu et La Mole, consignées à grand renfort de détails dans le volet aérien du PPA06, qui vont changer la donne.

En effet, pour aligner le transport aérien sur l'objectif de l'Accord de Paris, il faudrait remettre en cause les hausses de trafic aérien et l'utilisation des très polluants jets privés (mesurée au km passager transporté) à empreinte écologique élevée sur les territoires survolés qui n'est plus de mise et appartient à l'histoire passée. Il est urgent d'opter pour des transports écologiques et d'adopter des comportements environnementaux vertueux. Monter à bord d'un avion rend un trajet des centaines de fois plus émetteur de CO2 et autres pollutions que de monter dans un train...

**Ces impératifs** vont naturellement à l'encontre de projets d'extension d'aéroports existants, de créations de nouveaux couloirs aériens d'approche et de décollage, et évidemment du développement du transport par gros porteurs et, à plus forte raison par jets privés.

Le respect de ces impératifs passe par une régulation nationale et internationale ambitieuse et volontariste qui doit être imposée par les services publics. Bien entendu, elle nécessite d'opter pour le développement massif des transports sur réseaux ferrés.

Or, force est de constater que le volet aérien du PPA 06 ne mentionne aucune restriction en ce qui concerne notamment les gros porteurs à l'échelle départementale et locale ainsi que les jets privés d'affaires et récréatifs qui rallient par milliers l'aéroport de Cannes-Mandelieu. Pire encore, le projet de création d'un nouveau couloir d'approche de cet aéroport qui va permettre de doubler le trafic actuel de jets particuliers n'est pas même pas évoqué et moins encore condamné ! Pas un mot sur les nuisances sonores et les polluants chimiques à forte incidence sanitaire qui insupportent et excèdent les populations actuellement survolées du bassin cannois alors qu'ils seront accrus voire doublés en haute saison ! Silence total sur les habitants du moyen pays grassois jusque-là épargnés alors qu'ils seront violemment et gravement impactés par la dégradation annoncée de plusieurs paramètres de leurs conditions environnementales [le gaz carbonique, l'oxyde d'azote (NOx), le monoxyde de carbone (CO), les hydrocarbures (HC), le dioxyde de soufre (SO2), les particules en suspension PM10 et PM2,5, les trainées de condensation, les cirrus et les nuisances sonores]. Ouf !!!

Ces « manques » sont extrêmement inquiétants car ils suggèrent fortement que les affairistes et les décideurs publics ne semblent pas prêts à sacrifier quelques trajets lucratifs et confortables en avion pour préserver des conditions de vie acceptables dans les décennies à venir et au-delà. Inacceptable pour tout citoyen porteur des valeurs universelles que sont le respect des droits humains, la justice et la solidarité, valeurs qui forment le socle d'une société humaniste !

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Commissaire enquêteur, mes salutations les meilleures.

Paul Monmaur, universitaire, retraité  
26 avenue du Vieux Colombier  
06130 Grasse  
06 88 75 53 56

Bonjour, nous habitons Grasse et avons été informé du projet de la nouvelle desserte de l'aéroport de Cannes Mandelieu.

Effectivement depuis quelques mois nous constatons un survol en augmentation de notre quartier par des jets privés sûrement empruntés par des privilégiés qui se moquent bien de l'état dans lequel dérive notre planète, de la tranquillité de vie de nombreuses personnes qui habitent sous ce couloir (mais qui ne pèsent pas grand chose vis à vis de l'énorme plus économique que crée ce dernier).

Les nuisances sonores, visuelles, la pollution que rejettent ces avions va en l'encontre du discours officiel de notre gouvernement. Ne serait il pas plus respectueux et moins égoïste que ces personnes prennent les transports en communs comme la plupart d'entre nous.

Nous sommes contre ce projet, mais notre opinion comme celle de la majorité des habitants de ces quartiers sera t'elle entendue face au progrès qui nous mène dans le mur.( rapport du GIEC )

Bien à vous

Laurent OLLIVIER

31 ch des maures et des adrets GRASSE

Bonjour,

Nous habitons sur la commune de Mouans Sartoux, près de l'hôpital de Grasse, et nous avons constaté depuis environ 1 an une augmentation très significative des survols aériens à basse altitude, ce qui génère une pollution sonore très importante sur cette zone.

Cette nouvelle route aérienne sur des zones autrefois réputées calmes et paisibles engendre de fait une augmentation du trafic aérien à destination de Mandelieu et de ces nuisances pour des milliers d'habitants supplémentaires (nombreux petits Jets bruyants et très polluants).

Cordialement

M. BENARD

Bonjour,

Dans le cadre de la consultation ouverte concernant le projet de nouvelle trajectoire aérienne dite N/O, je tiens à exprimer mon profond désaccord. Ce projet va à l'encontre des engagements pris par l'Etat pour la lutte contre le changement climatique, et donc la réduction du trafic aérien en général. Le projet ne vise qu'à favoriser l'accroissement des rotations de Jets PRIVÉS, destinées à une clientèle exclusive, et ne revêt donc aucun caractère d'intérêt national. Toute la clientèle des jets privés utilisant l'aérodrome de Mandelieu, a la possibilité d'utiliser les lignes commerciales à destination de l'aéroport de Nice, à 30 kms seulement... En agissant par ailleurs en faveur de la réduction des émissions polluantes et des nuisances...

Nous avons délibérément choisi d'habiter en retrait de la côte, pour ne pas subir les contraintes du trafic aérien. Les personnes ayant choisi de vivre à proximité de Nice ou Mandelieu, l'ont fait en connaissance de cause. Il est impensable d'alléger les nuisances ressentis par ces derniers, en les déplaçant vers les premiers!

Il serait plus raisonnable de travailler sur des projets visant à faciliter les déplacements collectifs dans notre région, alors que les infrastructures existantes ne permettent pas de pallier à la pression démographique.

Bien cordialement,

Arnaud Routier  
Habitant de Peymeinade

Bonjour,

Nous avons conscience que la planète est en danger, les gouvernements mettent en place des politiques de réduction du bruit et de la pollution, cependant, où en est la législation sur le trafic des avions de tourisme, d'affaires, les sports et loisirs aériens ? Ces pratiques ne contribuent aucunement à la réduction de la pollution et du bruit, bien au contraire. Je ne comprends pas comment on peut envisager d'améliorer durablement la qualité de l'air dans les Alpes Maritimes en projetant de créer un nouveau couloir aérien, en particulier sur le bassin grassois, alors que des mesures devraient être prises pour limiter et abaisser le trafic aérien des jets d'affaires et avions de tourisme de l'aéroport de Cannes-Mandelieu.

Bien cordialement

Mme Elisabeth Solcourt

Bonjour,

Je conteste la nouvelle trajectoire d'approche Nord/Ouest pour les jets d'affaires à Cannes-Mandelieu

Cette modification de trajectoire va déporter les appareils au dessus des habitations de Grasse Sud et générer une **pollution atmosphérique et surtout sonore** nuisibles aux habitants de cette zone.

Cette zone est d'ores et déjà fortement impactée par un trafic routier intense aux heures de pointe du fait de l'absence de grands axes de circulation. La nouvelle trajectoire d'approche des avions ne fera qu'aggraver cette situation.

Bien cordialement

Bonjour,

En consultant le PPA 06 actuellement soumis à l'enquête publique, je suis très déçu de constater qu'il n'y a que quelques aménagements minimes pour

réduire les nuisances aériennes et qui ne concernent que l'organisation au sol sur le tarmac de l'aéroport, mais en aucun cas la réduction des émissions polluantes de l'aviation d'affaires.

Pourtant, on subit, de plus en plus, notamment depuis ces 20 dernières années, le bruit et la pollution atmosphérique du survols des avions et notamment des jets privés en provenance de l'aéroport de Cannes Mandelieu.

On ne parle en aucun cas d'une diminution du trafic aérien, ce qui est une aberration à l'heure de la transition écologique dans laquelle le département des Alpes Maritimes semble vouloir s'engager !

Je précise que le bruit et la pollution atmosphérique que subissent les habitants des zones survolées quotidiennement sont très nocifs pour la santé ( stress, impossibilité de jouir des jardins privés, retombés de kérosène etc )

Depuis ces dernières années, ce trafic n'a fait qu'augmenter avec notamment l'autorisation d'avions plus gros et le survol plus régulier de l'ouest Grassois.

De plus, il est question d'une création d'une trajectoire Nord Ouest, dite "alternative " pour soulager le bassin Cannois mais qui permettra à terme d'augmenter le trafic et d'impacter encore plus

l'ouest du département notamment l'ouest de Grasse avec le survol à basses altitudes (300 m réel ) à proximité de l'hôpital de Grasse.

Dans un contexte de réduction de la pollution sonore, atmosphérique et autres polluants , il me paraît aberrant d'autoriser l'augmentation du trafic des avions et surtout des jets d'affaires.

Je demande que soit pris en compte une réelle réduction du trafic aérien de l'aéroport de Cannes Mandelieu et l'abandon de ce projet de trajectoire Nord Ouest.

En espérant avoir été entendu sur cette question, qui fait polémique depuis tant d'années, dans notre département.

Cordialement

Mr LORENZI Robert

### **Réactions à l'enquête publique relative au Plan de Protection de l'Atmosphère des Alpes-Maritimes publié le 1er octobre 2021**

-----  
Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je n'ai pas boudé mon plaisir lorsque j'ai lu que l'engagement pris par "*Aéroports de la Côte d'Azur*" d'atteindre le « Net Zéro Emissions » d'ici 2030 consiste à continuer à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et à absorber in situ les émissions résiduelles éventuelles, sur le site aéroportuaire si cela est possible ou sur son territoire (06) dans la limite du cycle LTO des aéronefs (jusqu'à 45 km autour de l'aéroport pour Nice, considéré comme le périmètre sur lequel l'aéroport a un impact direct sur la qualité de l'air).

Mais, plusieurs observations factuelles m'amènent à douter fermement de la volonté des décideurs privés et publics d'atteindre cet objectif vertueux.

D'abord, il n'est pas à l'ordre du jour, dans la section aérienne du PPA06, de réduire le nombre et le tonnage des appareils circulants sur les aéroports et moins encore de supprimer les jets privés qui sont une aberration écologique à tous égards. A rebours même de cet impératif environnemental, en 2015 Aéroports Côte d'Azur prend des décisions qui vont dans le sens

d'un accroissement du volume de la flotte puisque les restrictions qui fixaient le nombre de jets à 10 000 annuels sur l'aéroport de Cannes-Mandelieu ont été levées et que le tonnage autorisé des aéronefs sur cette plateforme a été revu à la hausse !

Ensuite, la création d'un couloir d'approche nord-ouest de l'aéroport de Cannes-Mandelieu en supplément de celui existant a été proposé vers 2017. L'étude de faisabilité est effectuée par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC), sous le haut patronage de Madame la Sous-préfète de Grasse. Les essais sont en cours et vont d'ailleurs bon train cet été. L'affaire est sur les rails si j'ose dire... De facto, ce couloir permet un doublement du trafic aérien vers cet aéroport, en tout cas lors des nombreuses manifestations festives du littoral (festival du film, grands prix automobile, courses hippiques, régates royales, etc...).

Enfin, des rumeurs d'extension de plateformes aéroportuaires des Alpes Maritimes, resurgissent de façon récurrente, ce qui signifie que l'idée d'accroître, par voie aérienne, la capacité d'accueil de touristes toujours plus nombreux vers la Côte d'Azur est omniprésente dans l'esprit du puissant monde des affaires et de ses obligés.e.s.

Un dernier point : les plaintes véhémentes et récurrentes des riverains excédés par les nuisances sonores et les pollutions chimiques générées par l'aéroport de Cannes-Mandelieu ne sont même pas esquissées dans ce PPA ; les arguments qualitatifs et quantitatifs convaincants développés dans ces plaintes sont de facto ignorés ! Tout comme d'ailleurs ceux des habitants du moyen pays, de leurs Elu.e.s, ainsi que des associations de défense de l'environnement et de son climat, tous vent debout contre le survol de jets privés d'une clientèle fortunée en visite récréative, et de monomoteurs de tourisme qui menacent leurs écosystèmes jalousement préservés et jusque-là épargnés. Bref, la maison commune brûle sur l'autel d'une idéologie comptable d'une poignée de privilégiés qui font fi de toute humanité.

Je dois avouer clore ce courriel rongée par l'inquiétude et profondément affligée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire enquêteur, à l'expression de mes salutations consternées.

Eliane Monmaur, Ingénieure, retraitée  
*26 avenue du Vieux Colombier*  
*06130 Grasse*

Madame, Monsieur,

Je viens par la présente vous faire part de mon inquiétude face à l'augmentation du trafic aérien au dessus de mon domicile.

Je refuse donc que la nouvelle trajectoire Nord/Ouest pour les jets d'affaire soit créée à l'aérodrome de Cannes Mandelieu.

Elle provoquerait une augmentation du trafic et donc de la pollution de l'air et des nuisances sonores.

Il serait, au contraire, plus logique de limiter le trafic aérien sur cette plateforme à une époque où il est demandé, de façon justifiée, à chacun de faire des efforts pour réduire son empreinte carbone (moins de circulation automobile, moins de courts trajets en avion...)

Nous avons déjà pu constater depuis le début de cette année une augmentation notable du trafic qui nuit à notre santé (bruit, odeur de kérosène) et qui dévalorise notre patrimoine.

Je vous remercie de prendre en compte ma requête et vous prie d'agréer Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Véronique Vial

472 chemin des tapets à Pégomas.

Contribution à l'Enquête publique – Plan de protection de l'atmosphère des Alpes

Maritimes

Voici mes remarques en quelques points:

- Je déplore l'absence de mesures de réduction des émissions polluantes pour l'aviation d'affaires. Le carburant avion, le kérosène, est encore plus polluant que le diesel. Seules quelques mesurètes sont prévues sur les tarmacs mais rien pour limiter la pollution sous les trajectoires.
- Je refuse qu'une nouvelle trajectoire d'approche Nord/Ouest pour les jets d'affaires soit créée à Cannes-Mandelieu. Elle est une porte ouverte à l'augmentation du trafic. Et donc à la pollution de l'air et aux nuisances sonores.
- Je demande la limitation du trafic aérien sur la plateforme de Cannes-Mandelieu et l'Ouest grassois.
- Pourquoi des restrictions de circulation pour les voitures dans les villes alors que les jets privés qui polluent beaucoup n'ont aucune contrainte.
- Ci-dessous quelques observations concernant le plan atmosphère pour notre département :
  - Alors que des restrictions impactent le trafic automobile en ville, je ne vois rien concernant les jets privés de l'aérodrome de Cannes-Mandelieu,
  - Dans le même registre, je m'oppose à la création d'une trajectoire nord - ouest pour les jets d'affaires qui impacterait la qualité de l'air et provoquerait de nouvelles nuisances sonores,
  - Je déplore l'absence de mesures de réduction des émissions polluantes pour l'aviation d'affaires.

José

Envoyé depuis l'application Mail Orange

Cazajus

Bonjour,

1) Je refuse que la nouvelle trajectoire d'approche Nord/Ouest pour les jets d'affaires soit créée à Cannes-Mandelieu. Elle est une porte ouverte à l'augmentation du trafic. Et donc à la pollution de l'air et aux nuisances sonores.

2) Je préconise une limitation du trafic aérien sur la plateforme de Cannes-Mandelieu et l'Ouest grassois, pour protéger l'atmosphère des Alpes Maritimes.

Cordialement,

Jean-Marie CAROTI

Bonjour, et merci pour votre enquête, c'est une démarche juste.

Le survol des zones habitées par des avions engendre des nuisances sonores, surtout à l'aéroport de Cannes où les approches se font beaucoup par les terres et peu par la mer.

En 2021 il est temps de revoir les priorités pour une vie plus équilibrée, respectueuses des habitants et protectrice de la nature. Le schéma du toujours plus de business est certes respectable mais il doit être inscrit dans un schéma plus respectueux qu'aujourd'hui.

Oui les solutions existent !

Exemple : St Tropez et son nombre limité de survol d'hélicoptère.

Moins de vol, donc chaque vol plus cher, et voilà une partie de la solution.

Cordialement

Olivier TIRILLY.

Bonjour,

Nous sommes résidents a Châteauneuf grasse .

Depuis janvier nous avons constater énormément de trafic aérien du a cette nouvelle ligne qui a été expérimenté durant le confinement et qui s'avère être horrible pour notre vie maintenant que le trafic est de nouveau autorisé.

Nous sommes dans un petit village loin du bord de mer et ses pollutions liées à la sur concentration.

A Châteauneuf nous n'avions que quelques pollution : les usines Mane, Robert T qui lorsque le vent change diffusent les odeurs d'arômes et de parfum...qui peuvent parfois provoquer quelque nausées.

Nous avons un peu la circulation qui augmente car de plus en plus de personnes fuient le bord de mer pour éviter la surpopulation et le coût très important des logements.

Maintenant grâce à ce changement de trace nous avons une pollution supplémentaire et permanente jour et nuit.

Le survol a faible altitude d'hélicoptères, d'Ulm, de jet privés et d'avion de plus en plus gros .

Que des appareils volants ayant un bilan Carbonne très conséquent. Nos enfants jouent sous les "échappement de ces gros pollueurs" qui passent très bas.

Je ne sais qui a autorisé ce survol mais c'est une aberration, quelle est la raison ? Polluer une zone qui l'est déjà un peu par des usines .

Maintenant nous subissons une pollution de l'air mais aussi sonore avant des survolés de toute part avec des fréquences très élevées : toutes les 3 minutes par moment.

Pour qu'elles raisons?

Quel est l'enjeu de cette nouvelle ligne.

Qui attaquerons nous en justice lorsque cette pollution aura détériorée la vie de nos enfants qui se nourrissent des légumes qui poussent dans un sol qui est pollué par le kérosène, qui jouent et font du sport sous ces couloirs aériens.

Qui dorment mal et ont des troubles du sommeil a cause du bruit des avions et hélicoptères et auront des problèmes de santé plus grand grâce à cette concertation qui n'en n'a jamais été une.

Les preneurs de décision devront justifier le pourquoi d'une telle décision .

C'est une honte pour un département qui prône le développement et la conservation d'espace naturel.

Que laisserons nous a nos enfants?

Des maladies respiratoires, des sols non fertiles, des terres inhabitables, et un climat hostile.

Prenez vos responsabilités et cesser toutes ces aberrations. on ne peut dire qui faut limiter les déplacements en avion et créer de nouveaux couloirs aériens pour les loisirs.

Xavier Arzac

Je suis très contrarié par le projet de nouveau couloir aerien au-dessus de Grasse.

Nous ne voulons pas de supplément de pollution et de nuisances ! Tout cela pour une clientèle VIP qui ne se soucie pas des questions environnementales. L'aéroport de Nice n'est pas saturé, inutile d'augmenter les nuisances de tous côtés.

JR Chnebierk.

Parc de Canteperdrix. Grasse St Jacques

Envoyé depuis l'application Mail Orange

**Bonsoir,**

**Je tiens à manifester mon inquiétude face à la nouvelle trajectoire envisagée pour le trafic aérien. Ce mode de transport entraîne une lourde pollution sonore et chimique et il semble urgent de réfléchir à des alternatives moins nuisibles pour les hommes et pour l'environnement.**

**Cordialement,  
Marion Crouigneau,  
Peymeinade**

Bonjour

Je tiens à m exprimer concernant l enquête publique sur le plan d atmosphère des alpes maritimes.

Avant toute chose , j habite peymeinade depuis bientôt 20 ans et le premier argument qui me vient concerne les terribles nouvelles nuisances sonores qu il y a maintenant dans le ciel au dessus de peymeinade ( et autres )

En effet , depuis plusieurs mois , alors qu avant peymeinade etait au calme, nous devons supporter de terribles nuisances aériennes, aussi bien avions , qu hélicoptères et celà tous les jours .

C est pourquoi , je demande une limitation du trafic aérien de l aéroport de cannes mandelieu ( trafic que nous n avions pas auparavant )

J aimerais que l on refuse la nouvelle trajectoire d approche nord/ouest pour les jets privés , on ne peut qu imaginer que cela n ira qu en augmentant .

De plus qui dit pollution sonore, dit pollution de l'air avec des jets qui polluent au kérosène, encore plus que le diesel  
En espérant que vous teniez compte de ces arguments  
Recevez mes salutations

Mme maison dieu stephanie  
Envoyé depuis mon appareil mobile Samsung.

Bonjour, depuis quelques semaines nous les riverains de Grasse Sud Quartier des Aspres sont fortement impactés par un survol d'avions de tourisme volant à très basse altitude à un rythme effréné y compris samedi et week-end. Cette contournant de survol n'apporte que des nuisances sans résoudre aucun problème quand au trafic et fait supporter à des villes du moyenn pays les inconvénients provenant du tourisme Cannois qui profite en réalité à Cannes et Mandelieu et aux villes du littoral en terme de fréquentations et économiquement nous laissant uniquement les inconvénients. Ces bruits incessants de survol nuisent à notre qualité de vie et à notre santé pour les habitants de Grasse Sud et St Jacques. Nous nous opposons donc fermement à ce nouveau plan de survol. Bien à vous

Bonjour,  
Excellente initiative :  
Il ne peut y avoir d'amélioration réelle qu'avec des mesures concrètes dans tous les domaines.  
En effet les causalités sont nombreuses et interfèrent donc s'amplifient.  
Pollution : bruit, odeurs, vitesse excessive, poussière, particules fines, gaz toxiques etc  
Voitures, motos ( non contrôlées), camions etc etc  
Certes mais également :  
Survols incessants des avions et d'hélicoptères au dessus des villes :  
Par exemple à Antibes et le long de la côte.

Au prétexte :  
- de la météo pour changer de couloir aérien pour les avions  
- ou de prendre des photos pour des touristes pour les hélicoptères.

-) Il y a là un énorme chantier de régulations très sévères à mettre en oeuvre .

-) il est efficace de rendre public :  
- les constats  
- et les mesures  
- avec mise à jour une fois par mois dans l'année et par semaine en période de haute saison touristique.

MERCI d'avance

Cordialement DCG  
Danielle CAMONIN-GERMANI

Bonjour,

Je déplore que dans ce plan de protection de l'atmosphère il ne figure aucune mesure en faveur d'une quelconque diminution du trafic aérien quel qu'il soit.

Je déplore qu'une nouvelle trajectoire d'approche Nord/Ouest soit créée pour les jets d'affaires à Cannes-Mandelieu, car cela conduira à une augmentation du trafic qui engendrera pollution atmosphérique (c'est bien de cela dont il est question) mais malheureusement également des pollutions sonores et des émissions de GES. Tout comme je déplore l'extension du T2 de Nice pour les mêmes raisons.

Le réchauffement climatique et l'effondrement de la biodiversité nous enjoignent de diminuer nos déplacements!! N'allons pas en sens inverse... et en particulier ne laissons pas les plus riches (tourisme d'affaires...) poursuivre leurs modes de vie climaticides quand des efforts sont demandés à la population pour réduire leur impact sur l'environnement. Tout le monde doit aller vers une réduction des ses émissions de GES mais en particulier les personnes les plus aisées car ce sont bien elles qui en émettent le plus!

Je vous écris sans conviction mais je le fais quand même par acquis de conscience, pour avoir fait mon devoir de citoyenne. Malgré les avis négatifs donnés par la population niçoise lors de l'enquête publique sur l'extension de l'aéroport, le préfet a malgré tout autorisé cette extension. Ces enquêtes publiques ne sont qu'un simulacre de démocratie.

Cordialement

Hélène Boccaccio

Bonjour

Je souhaite faire part de mon mécontentement concernant les vols aériens.

Tout d'abord beaucoup de mesures sont prises pour la pollution pour les automobiles mais rien ou trop peu pour les avions alors que l'on sait qu'ils polluent énormément.

Habitant sur Grasse nous sommes embêtés par les nuisances sonores des avions.

Je suis également en faveur d'une limitation du trafic aérien entre Cannes Mandelieu et l'ouest pays grassois.

Bien à vous

Fatima Savin

Bonjour

Ce mail fait suite à l'ouverture du 27 septembre au 29 octobre 2021 d'une enquête publique pour valider le Plan de protection de l'atmosphère des Alpes-Maritimes (PPA 06).

Je souhaite par ce courrier vous faire part de ma profonde surprise et surtout de mon incompréhension à la lecture des éléments que j'ai pu trouver sur le volet du trafic aérien, élément majeur de la pollution de l'atmosphère.

À l'exception de quelques "mesurettes" que j'ai pu relever (ref. <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/le-dossier-de-consultation-du-ppa-des-alpes-a13239.html>), prévues pour les déplacements d'avion lorsqu'ils sont au sol, il me paraît évident que ce PPA06 manque cruellement d'ambition, et ne semble pas au rendez-vous des enjeux colossaux auxquels nous sommes confrontés collectivement, et globalement (largement documentés par le 6ème rapport du GIEC).

Je crois qu'il ne s'agit plus comme en 2015 (COP21) de voir des états faire des promesses qu'ils ne tiennent pas, mais de bâtir des stratégies de rupture qui visent à drastiquement réduire nos émissions polluantes.

> À ce titre, **le PPA06 est un élément majeur d'actions locales.**

Quelques éléments :

1) Vous devez savoir que le kérosène est un carburant encore plus polluant que le diesel. Ce dernier a été récemment chassé du parc automobile français, et il est hélas très loin le moment où des avions hybrides ou électriques pourront voler.

**Il me semble donc fondamental que des mesures volontaristes et ambitieuses de réduction des émissions polluantes pour l'aviation soit mise en place sur le territoire des Alpes-Maritimes. Je crois que le PPA06 doit aller beaucoup plus loin sur ce sujet, en s'inspirant des limitations imposées aux véhicules de particuliers.**

2) Par ailleurs, au vu de la technologie actuelle, je ne vois pas d'autres alternatives qu'un choix de bon sens, consistant à limiter le trafic aérien, et surtout à arrêter de le faire croître au profit de solutions alternatives de mobilité (le train, fonctionnant à l'énergie électrique étant un excellent exemple).

Qu'il s'agisse des aéroports de Nice ou de Cannes-Mandelieu, la tendance est pourtant contraire à ce bon sens, la porte étant actuellement ouverte à l'augmentation du trafic, et donc à la pollution de l'air et aux nuisances sonores. Il y a un réel (et terrible) décalage entre la communication des politiques (vis à vis des enjeux climatiques), et la réalité des faits.

**À ce titre, je suis opposé :**

**- à la nouvelle trajectoire d'approche Nord/Ouest pour les jets d'affaires sur l'aéroport de Cannes-Mandelieu**

**- à l'agrandissement de l'aéroport de Nice**

**Ces projets sont anachroniques et en contradiction totale avec les objectifs de lutte contre le dérèglement climatique et de préservation de la qualité de l'air.**

**Je vous exhorte à aller beaucoup plus loin en limitant le trafic aérien sur la plateforme de Cannes-Mandelieu et l'Ouest grassois, ainsi que sur l'aéroport de Nice.**

Cordialement,

Alain BLANC

Je suis fortement contre la nouvelle trajectoire aérienne. L'absence de mesures de réduction des émissions polluantes est inexcusable en ce moment de crise. Notamment pour les avions privés qui polluent plus.

Je refuse la nouvelle trajectoire parce que c'est une porte ouverte pour la future commercialisation d'aéroport à Cannes qui sont déjà moins de 30 kilomètres de l'aéroport de Nice. Je demande une limitation du trafic aérien.

La pollution sonore pour les gens de la région et la nature sont déjà trop. Cette année beaucoup moins d'hirondelles (un de la plus grosse colonies d'hirondelles en Europe habite dans la zone fortement impactée à Auribeau Sur Siagne). Cet été, avec un fort influx de jet privé, les hirondelles ont bien changé leur comportement et sont moins visibles ici.

Ici, en France, il y a de plus en plus de mesures pour les citoyens qui habitent dans la région. Restrictions de circulation pour les voitures et limitations de vitesse ainsi que les initiatives pour que les gens achètent des voitures électriques. Mais en même temps, cette augmentation de trafic aérien va éliminer tout ce qu'on fait ici.

Jessica Ernst  
06  
126 Chemin de Peygros  
Auribeau Sur Siagne, France

Bonjour,

Habitant la commune de Tanneron, nous allons subir un accroissement non négligeable du trafic aérien déjà dense en été, hélicoptères et avions divers ne respectant pas toujours la hauteur de survol.

Nous avons choisi notre lieu d'habitation pour le calme et la sérénité de la nature.

Nous ne profitons d'aucune manière de ce trafic aérien sur le plan économique ou touristique. Nous subissons de plus les nuisances d'un pilote d'acrobatie aérienne sur le lac de Saint-Cassien sur notre commune ainsi que les vols d'entraînement occasionnels des hélicoptères tigre de l'armée.

Ces nuisances sont sonores mais aussi écologiques :

De multiples mesures sont prises à l'encontre de la pollution engendrée par la circulation des véhicules.

Un jet, un hélicoptère consomme du kérosène en très grande quantité, je ne parle même pas du trafic maritime dans la baie de Théoule .... et de ces supers pollueurs que sont les paquebots.

Nous devons protéger ce magnifique écosystème qui fait la richesse de cette région.

Le tourisme ne pourra que s'en porter mieux.

Vous connaissez les raisons pour lesquelles je m'oppose à ce projet et souhaite que ma parole comme celles de nombreux citoyens de notre région sera entendue.

Bien cordialement

M. HERBET BRUNO

Monsieur, Madame:

Je suis une habitante de Peymeinade depuis plus de 40 ans. Nous avons, avec mon mari pris la décision de quitter Cannes pour offrir un cadre plus naturel et plus sain à nos enfants. Je suis incommodée et très inquiète d'entendre et d'observer depuis quelque temps, des vols de plus en plus fréquents d'avions au dessus de ma maison à Peymeinade. Je ne comprends pas qu'il soit envisagé d'autoriser une nouvelle trajectoire d'approche Nord/Ouest au dessus de la région Cannes-Grasse très peuplée pour les avions y compris les jets d'affaire. A l'heure du réchauffement climatique, où les conséquences de la pollution sur notre vie quotidienne sont déjà visibles, on envisage d'augmenter le trafic aérien et par conséquent la pollution de l'air et sonore pour profiter au confort d'une minorité de nos concitoyens? Comment comprendre que l'on prenne de plus en plus des mesures pour réduire la circulation routière dans nos villes et qu'en même temps on augmente le trafic aérien polluant difficilement justifiable?

J'espère que vous refuserez ce nouveau trajet au nom des efforts que vous devons tous faire pour faire face aux enjeux climatiques d'aujourd'hui.

Bien cordialement

Madame Nelly Kayadjanian

Bonjour

Je vous fais parvenir ce mail pour vous donner mon souhait de limitation du trafic aérien dans le département des alpes maritimes.

Alors que nous parlons de plus en plus de réduction de nos émissions de CO2, que l'on réduit le trafic routier, il est prévu de modifier la trajectoire d'approche de l'aéroport de Cannes Mandelieu pour les jets. Ce changement de trajectoire est la porte ouverte à l'augmentation du trafic.

Il est tout à fait déplorable de voir que d'un côté nous limitons et faisons tout notre possible pour améliorer la qualité de notre air, et de l'autre, nous autorisons beaucoup de choses pour un nombre très limité de personnes.

Je ne vous parle même pas de la nuisance sonore que cela représentera.

Je suis donc contre la nouvelle trajectoire d'approche de l'aéroport de Cannes Mandelieu, et je suis pour la réduction du trafic sur cet aéroport.

Cordialement

Marion PAYS

Bonjour,

J'habite Grasse quartier Saint Jacques depuis 30 ans et si j'ai choisi d'habiter dans l'arrière pays c'était justement pour éviter les nuisances de pollution inhérentes à une vie citadine et côtière. Depuis plusieurs mois, le trafic aérien au-dessus de Saint Jacques a fortement augmenté. De petits avions survolent à basse altitude notre quartier jusqu'à environ 21 heures week-end compris. Ce qui génère des nuisances auditives et également de pollution atmosphérique au dessus de notre quartier. Je m'oppose catégoriquement à la nouvelle trajectoire aérienne au dessus de Grasse ainsi que le développement de l'activité aérienne qu'elle entraîne sur l'aéroport de Cannes-Mandelieu.

Cordialement,

Veronique Gerard

Bonjour,

Concernant le volet aérien du PPA06, je déplore le grand manque de mesures.

En effet, la pollution aérienne est considérable et impacte les communes de l'arrière-pays Cannois.

En cause, un trafic aérien en constante augmentation, notamment de jets privés depuis 2020.

La circulation des voitures diesels est réduite, des horaires sont aménagés pour les nuisances sonores liées aux travaux.

POURQUOI le trafic aérien n'est-il pas concerné?

Merci d'en prendre note.

Vous en souhaitant bonne réception,

Bonjour,

Ayant pris connaissance du PPA06, nous sommes choqués de ne voir aucune mesure en faveur d'une diminution du trafic aérien concernant la trajectoire N/O où, nous, habitants de l'ouest du département des Alpes-Maritimes, sommes directement impactés.

Le problème du climat se pose de plus en plus et n'est plus nié par personne. Il est de notre devoir de participer, chacun à son échelle, à limiter toute pollution inutile et évitable. C'est le cas pour l'aviation d'affaires ou de loisir. J'aimerais que cette aviation soit limitée au strict nécessaire et éviter que, pour des raisons de confort, elle se propage. Il existe de plus en plus de mesures pour restreindre la pollution due aux voitures, ce qui est une bonne chose, mais rien concernant les jets privés.

Nous ne pouvons qu'être contre toute extension et intensification de cette trajectoire aérienne N/O.

Cordialement.

Roger et Annie Navetti  
Spéracèdes.

Madame, Monsieur,

Résidente depuis plus de vingt ans à Pégomas sur la zone du Plan sarrain, j'ai pu constaté l'explosion des survols de cette zone notamment en période estivale.

Outre les nuisances sonores devenues insupportables aux beaux jours, période où les gens vivent dehors une bonne partie de la journée, Il devient impossible même de s'entendre lors du survol des avions... Ces derniers se succédant à un rythme de 5mn d'intervalle, les retentissements sur la vie quotidienne sont extrêmement délétères sur la santé. J'ai, en ce qui me concerne pris la décision de partir quinze jours en août afin de pouvoir me reposer au calme tant les nuisances occasionnent des tensions nerveuses agissant très sensiblement sur mon humeur.

Il n'est pas rare de plus, de sentir des émissions de kérozène quelques minutes après le survol d'avions, ces retombées réitérées notamment en période de sécheresse représentent un danger supplémentaire en matière de pollution et renforcent les risques d'incendie.

Il devient urgent de limiter drastiquement le trafic aérien au dessus de zones très urbanisées au profit d'une frange infime de privilégiés pouvant utiliser l'aéroport de Nice.

En matière d'écologie, le survol incessant du peu de zones boisées représente une menace supplémentaire pour la faune et la flore encore présente dans cette zone.  
Il devient urgent d'agir et de ne plus privilégier l'intérêt personnel au détriment du collectif.  
Une des bases de la démocratie.

Sandra Malattia 59 chemin de Plan Sarrain  
06580 Pégomas

Mme Mr ,

Je viens vous faire part de mon total engagement contre l'augmentation du trafic aérien sur l'aérodrome de Cannes mandelieu, la côte d'Azur dispose je pense d'assez de moyen de locomotion de ce type sur l'aéroport de Nice pour rajouter un doublon sur Cannes !pourquoi ? Une catégorie de personne très très aisé qui décolle et atterris avec des avion de plus en plus gros qui sont en approche juste au dessus de Auribeau-sur-Siagne pégomas ,de PLUS EN PLUS BAS ,les nuisances sonores et pollutions engendrées dans notre quotidien sont tout simplement intolérable à l'heure où l'humanité prend conscience du déclin de l'environnement !

Expliquez moi les bénéfices d'un pareil transport de si gros jet privé pour une ou deux personnes qui ensuite vont continuer leur trajets sur l'eau avec des navires qui consomme souvent plus de mille litre à l'heure....

Si vous validez ce principe d'augmentation du trafic pour ces personne déjà bien privilégiées , je pense simplement que vous fixerez dans cette acte le peu d'intérêt pour l'homme ...face à l'intérêt financier...

Les réacteurs de ces magnifiques avions pourront à loisir continuer de combler les bronche de nos enfants qui vont au collège au primaire en dessous ,et également les enfants qui avec moins de chance ont des maladie orpheline je pense à l'association adrien bien implanté sur pégomas mais aussi tous les asmathiques ....

J'espère avoir été assez clair dans mes propos et souhaite que ma voix aussi faible soit elle face au multimillionnaire qui volent tranquillement au dessus de nos tête avec des turbines brûlante de kérosène...

Mes salutations sincère Cédric.

Messieurs, Mesdames,

Habitant au sud de Grasse je constate depuis la reprise du trafic aérien un bruit incessant au-dessus de ma tête principalement à l'atterrissage sur l'aéroport Cannes Mandelieu mais également au décollage (il semblerait que de nombreux jets se "perdent" et ne respectent pas les trajectoires imposées).

Bien que déjà très impactée, je m'oppose fermement à la nouvelle trajectoire d'approche nord-ouest pour les jets d'affaires sur l'aéroport Cannes Mandelieu.

Outre le bruit je déplore la pollution que cela entraine sur ces trajectoires.

Je demande expressément la limitation du trafic aérien sur la plateforme Cannes Mandelieu.

On nous opposera très prochainement des restrictions de circulation automobile alors qu'il n'existe que l'on augmente le trafic aérien des jets privés beaucoup plus polluant.

Sylvie VERGNAUD

Bonjour,

Nous sommes CONTRE le nouveau couloir aérien qui entraînera entre autres le survol de Peymeinade.

Nous avons choisi une commune pour sa qualité de vie il y a des décennies, ce n'est pas pour subir les nuisances sonores, la pollution auditive et les résidus de kérosène dans notre jardin.

Tout ça pour des jets privés, no way !

Merci de respecter notre confort de vie et surtout notre santé !

Cdlt,

Mathilde Drouin

0689497433

Bonjour ,Je souhaite exprimer mon refus de la notrajectoire d'approche Nord/Ouest pour les jets d'affaires soit créée à Cannes-Mandelieu. Elle est une porte ouverte à l'augmentation du trafic. Et donc à la pollution de l'air et aux nuisances sonores.

Et je souhaiterai également une limitation du trafic aérien sur la plateforme de Cannes-Mandelieu et l'Ouest grassois.

En espérant que la parole des citoyens soit non pas entendue mais écoutée

Cordialement

Envoyé de mon iPhone

J'habite Auribeau sur Siagne depuis 22 ans , un village calme ..

depuis plus d'un an notre vie a énormément changé avec les nouveaux couloirs d'atterrissage sur la piste de Mandelieu , les avions rasant nos maisons en survol car préparent l'atterrissage qui a vol d'oiseau n'est qu'à quelques km .

Vols bas et bruyants, atmosphère polluée ... certaines journées les avions qui rasant presque nos maisons se succèdent pour l'atterrissage à 1 mn d'intervalle ... vous avez changé les approches dès atterrissage avec un nouveau couloir , personne n'a été averti , personne ne nous a convié pour nous expliquer ce changement ...

Patricia Lefort

Auribeau sur Siagne

Envoyé de mon iPhone

Bonjour

c est inadmissible sur le bassin grassois et l arrière pays faire changer la trajectoire pour des riches de Cannes alors on fais vivre un enfer à tout l arrière pays c est une honte non a la nouvelle toiture aérienne

Envoyé de mon iPhone

Bonjour,

En tant qu'habitant du pays grassois, j'exprime ici mon avis totalement négatif sur le projet de changement de trajectoire du trafic aerien d'approche Nord Ouest. Et je déplore par ailleurs l'augmentation du trafic aerien et des nuisances sonores.

Sommes nous seuls, petits habitants modestes, à devoir faire des efforts ? Quel est le bilan carbone de chaque personne dans les petits avions, de plus en plus nombreux, qui passent juste au dessus de nos têtes pour aller à l'aéroport de mandelieu ? Nous on fait l'effort de sortir les

vélos ou de prendre le train des que possible... Merci de faire en sorte que cet effort soit collectif.

Et il est insoutenable que, du jour au lendemain, on fasse passer des centaines d'avions au dessus de nos têtes. Je suppose que ceux qui prennent ces décisions n'ont pas leurs logements juste en dessous...

Merci

Bien à vous,

Cordialement

Christian Ranieri

"Je refuse que la nouvelle trajectoire d'approche Nord/Ouest pour les jets d'affaires soit créée à Cannes Mandelieu. Elle est une porte ouverte à l'augmentation du trafic et donc à la pollution de l'air et aux nuisances sonores que nous subissons déjà trop largement.

Je déplore l'absence de mesures de réduction des émissions polluantes pour l'aviation d'affaires. Le carburant d'avion, le kérosène, est encore plus polluant que le diesel. Seules quelques mesurette sont prévues sur les tarmacs mais rien pour limiter la pollution sous les trajectoires.

Des restrictions de circulation pour les voitures sont appliquées et étudiées partout en France dans les grandes villes alors que les jets privés qui polluent beaucoup n'ont aucune contrainte."

myriam ayme

Bonjour sur notre commune, lorsque les jets et avion de tourisme font un virrage pour prendre l'alignement de l'aéroport Cannes mandelieu, vole à basse altitude et passent au dessus des habitations situés dans le secteur face à la commune de grasse de se fait il serai judicieux qu'il atterrissent par la mer merci de le prendre en compte

Monsieur le Préfet,

J'habite un secteur calme à flanc de colline. Il ne passe que deux voitures par jour le long de ma propriété. Je suis au calme sauf pendant le festival de Cannes et pendant l'été à cause des avions.Ce survol de mon secteur s'intensifie depuis quelques mois. Il est prévu d' augmenter la circulation des avions à Mandelieu.Je suis contre, non seulement parce que ça pollue mais aussi à cause des nuisances sonores. Ces voyageurs n' ont qu' à atterrir à Nice qui existe depuis très longtemps.

Le secteur Pégomas Grasse Auribeau Peymeinade doit être préservé.

Vous remerciant de votre attention, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en mes sentiments respectueux.

Christian LETURCQ

Envoyé depuis l'application Mail Orange

Madame, Monsieur,

Résidente depuis plus de vingt ans à Pégomas sur la zone du Plan Sarrain, j'ai pu constater l'explosion des survols de cette zone notamment en période estivale.

Outre les nuisances sonores devenues insupportables aux beaux jours, période où les gens vivent dehors une bonne partie de la journée, il devient impossible même de s'entendre lors du survol des avions... Ces derniers se succédant à un rythme de 5mn d'intervalle, les retentissements sur la vie quotidienne sont extrêmement délétères sur la santé. J'ai, en ce qui me concerne pris la décision de partir quinze jours en août afin de pouvoir me reposer au calme tant les nuisances occasionnent des tensions nerveuses agissant très sensiblement sur mon humeur.

Il n'est pas rare de plus, de sentir des émissions de kérozène quelques minutes après le survol d'avions, ces retombées réitérées notamment en période de sécheresse représentent un danger supplémentaire en matière de pollution et renforcent les risques d'incendie.

Il devient urgent de limiter drastiquement le trafic aérien au dessus de zones très urbanisées au profit d'une frange infime de privilégiés pouvant utiliser l'aéroport de Nice.

En matière d'écologie, le survol incessant du peu de zones boisées représente une menace supplémentaire pour la faune et la flore encore présente dans cette zone.

Il devient urgent d'agir et de ne plus privilégier l'intérêt personnel au détriment du collectif. Une des bases de la démocratie.

Sandra Malattia 59 chemin de Plan Sarrain  
06580 Pégomas

Bonjour,

Dans le cadre du Plan de Protection de l'Atmosphère des Alpes Maritimes, je souhaite m'exprimer contre le projet de trajectoire Nord Ouest d'approche de l'aéroport de Cannes-Mandelieu. Cet aéroport est déjà source de grandes nuisances sur le bassin cannois et Mandelocien. A ces nuisances sonores vont se rajouter celles que vont subir les villages de l'arrière pays si la trajectoire Nord Ouest était validée (zone déjà largement survolée sans que cette route ne soit encore ouverte). Outre les nuisances sonores, la qualité de l'air va être encore plus dégradée par l'étendue des zones de survol des avions et la probable augmentation du trafic que cette trajectoire supplémentaire va engendrer. Ces derniers étant surtout de l'aviation de loisir et d'affaire, les vols polluent l'atmosphère pour le transport d'un nombre réduit de personnes, au moment où l'on demande aux conducteurs de véhicules terrestres de limiter la pollution en exigeant une vignette Critair pour limiter la circulation lors des pics de pollution, mais le nombre de vols augmente chaque année depuis 30 ans que nous habitons Auribeau sur Siagne, avec une augmentation significative depuis le début de cette année 2021. Et il semble que le kérosène consommé par ces avions soit bien plus polluant que les carburants automobiles.

Je vous remercie donc de bien vouloir transcrire mon opinion dans l'enquête publique menée du 27 septembre au 29 octobre 2021.

Cordialement,

Muriel ENGEL

Bonjour,

Dans le cadre de l'enquête publique dédiée au **PPA 06, en l'occurrence le volet aérien** qui concerne l'aviation à Nice, **Cannes-Mandelieu** et La Mole.

Habitant Grasse, 17 PASSAGE FIORETTI à Grasse, je suis totalement opposé à la création de cette seconde route aérienne pour les motifs suivants:

D'ores et déjà, alors que cette route n'existe pas encore officiellement, je subis depuis l'été 2020 un nombre important de vols d'avions au dessus de mon domicile, et cela de manière répétitive à n'importe quelle heure de la journée ou de la nuit, à très basse altitude, engendrant d'importantes nuisances sonores où il est impossible de s'entendre dès que l'on se parle. Quid du respect de la route actuelle?

Ensuite, qu'en sera-t-il alors si cette route est créée?

Le nombre de survols explosera à la hausse puisque nous sommes déjà survolés de manière conséquente sans route officielle.

Il me semble que le volet écologique est totalement occulté par la création de cette seconde route aérienne.

Comment les responsables politiques peuvent-elles le balayer d'un revers de main? La création de cette seconde route permettra d'assurer aux générations futures une pollution atmosphérique grandissante dans les communes qui seront traversées par les avions l'empruntant, dont le tracé se situe juste au dessus de bon nombre d'écoles et de crèches, sans parler de l'hôpital de Grasse. Tout ça pour assurer à une poignée de milliardaires de pouvoir se déplacer sans contrainte?

L'impact néfaste sur la santé est connu concernant les méfaits des rejets de kérosène, celui-ci étant bien plus important que le diesel des véhicules automobiles, dont la prise en compte de ces derniers est aujourd'hui effective.

Aucune mesure n'a été prise concernant les rejets de jets privés.

Il y a 2 semaines, je suis sorti du magasin bio "Satoriz" situé à proximité immédiate de la piste de l'aérodrome de Cannes-Mandelieu.

L'odeur de kérosène était insupportable et l'air irrespirable.

Je suis retourné à mon véhicule en apnée.

La création de cette seconde route a certainement pour dessein d'augmenter le trafic aérien dans la zone du bassin cannois en l'étendant au pays grassois.

Les personnes qui ont décidé d'y vivre pour une certaine qualité de vie en assumant les inconvénients (temps de trajet domicile-travail par exemple), vont devoir assumer les nuisances sonores importantes, la dégradation de la qualité de l'air avec les conséquences sous-jacentes sur leur santé, sans bénéficier des retombées économiques dont seule la ville de Cannes jouira.

Les habitants concernés par le survol de cette seconde route ne subiront que les inconvénients conséquents sur leur santé, sur leur quotidien, la dépréciation de leur immobilier, sans jouir d'aucun avantage.

Ils vont payer le prix fort pour le bien-être de quelqu'un qui ne sont pas des résidents.

Bonne journée.  
M SANSOLDI.

Bonjour,

Ayant consulté le document "**4 2 fichesactions ep 2**" du PPA, je suis assez surpris qu'il ne soit pas mis à l'ordre du jour une quelconque limitation du trafic aérien ou au moins un gel de la capacité aérienne admise dans le 06.

Étant habitant de Grasse, il est inadmissible de découvrir que pour le confort de personnes qui ne vivent pas dans la région (ou ridiculement peu présents), c'est-à-dire le trafic aérien d'affaires, je dois céder généreusement ma qualité de vie actuelle.

L'impact sur la valeur immobilière n'est pas non plus nul, pas plus que la quantité non négligeable de résidus de kérosène qui baignerait notre commune si le couloir aérien prévu en direction de Cannes venait à se développer.

Il est ridicule de penser améliorer la qualité de l'air en se limitant à la substitution d'engins diesel au sol.

Les nuisances sonores ne sont pas plus acceptables.

Certes une partie de la population niçoise cohabite avec la proximité de l'aéroport de Nice mais ça ne justifie pas d'imposer cet environnement au reste du département.

Merci de bien vouloir prendre en compte ces points le plus sérieusement pour ne pas rendre notre pays Grassois invivable pour mon enfant.

M. Pauly Eric

Bonjour,

Je vous remercie de bien vouloir transcrire dans le registre de l'enquête publique du Plan de Protection de l'atmosphère des Alpes Maritimes 06 les lignes suivantes :

"Je refuse que la nouvelle trajectoire d'approche Nord/Ouest pour les jets d'affaires soit créée à Cannes Mandelieu. Elle est une porte ouverte à l'augmentation du trafic et donc à la pollution de l'air et aux nuisances sonores que nous subissons déjà largement trop.

Je déplore l'absence de mesures de réduction des émissions polluantes pour l'aviation d'affaires.

Le carburant d'avion, le kérosène, est encore plus polluant que le diesel. Seules quelques mesurettees sont prévues sur les tarmacs mais rien pour limiter la pollution sous les trajectoires.

Des restrictions de circulation pour les voitures sont appliquées et étudiées partout en France dans les grandes villes alors que les jets privés qui polluent beaucoup n'ont aucune contrainte."

***Sophie COCHENNEC***

Madame, Monsieur,

Je vous adresse ce mail pour vous faire partager ma position au sujet de l'enquête publique pour valider le plan PPA 06.

Je tenais à vous dire qu'habitant dans l'ouest Grassois, nous sommes déjà impacté par le trafic aérien de l'aéroport de Cannes-Mandelieu en terme de nuisances sonores et sûrement de pollution de l'air. Nous ne voulons pas de mesures aggravant cet état de fait. Toute décision venant à modifier les trajectoires d'approche de l'aéroport viendra inéluctablement ajouter une source de pollution supplémentaire.

En espérant que l'avis des citoyens soit prise en compte,

Bien Cordialement

FB Dauchy

Par la présente, je vous adresse mes remarques pour le registre public du P.P.A. 06 :  
Je demande la limitation du trafic aérien sur la plate forme Cannes-Mandelieu et en particulier le survol de l'ouest grassois. Je refuse qu'une nouvelle trajectoire d'approche N/O pour jets d'affaires soit créée, porte ouverte à l'augmentation du trafic et de ce fait, à la pollution de l'air et des nuisances sonores.

Merci de bien vouloir les prendre en compte

Cordialement

C. Seguin

Bonjour,

Mon avis concerne le volet aérien de cette enquête publique, concernant l'augmentation du trafic et les changements de trajectoire des avions privés au départ et à l'arrivée à Cannes-Mandelieu.

Ces modifications du trafic vont à l'encontre de toutes les mesures préconisées pour lutter contre le réchauffement climatique.

Elles ne concernent qu'un petit nombre de bénéficiaires détenteurs des richesses et donc du pouvoir.

Elles se manifestent en outre par des infractions constatées à maintes reprises: appareils volant à basse altitude au-dessus des habitations.

Elles caractérisent un contournement des décisions prises pour ne pas augmenter le trafic sur l'aéroport de Nice.

Elles sont la source d'une pollution sonore, d'une pollution aérienne, et d'une pollution des sols, impactant la vie des populations vivant sous ce couloir aérien, ainsi que la faune et la flore.

En conclusion, je suis défavorable à cette augmentation du nombre d'avions, de leur taille, et de l'ouverture de ce nouveau couloir aérien.

L'enquête publique n'étant pas close, je me demande pourquoi ces modifications sont déjà appliquées.

Annie GRINGORE FERNANDEZ

06130 GRASSE

[a.gringore@free.fr](mailto:a.gringore@free.fr)

PREMIÈRE JOURNÉE

Les lundi 27 septembre de 8h heures 30 à 12L heures 30  
13h 30 17h

Observations de M<sup>(1)</sup>

Aucune observation

FRANÇOISE ROUXEL  
Commissaire-enquêteur

FRANÇOISE ROUXEL  
Commissaire-enquêteur

Le 28 septembre. Pas d'observation

29 SEP. 2021

Pas d'observation

30/09/21

Pas d'observation

1/10/21

04 OCT. 2021

05 OCT. 2021

06 OCT. 2021

07 OCT. 2021

Parmi les actions importantes il est indispensable de développer le fait par le rail afin de désengorger les voies et notamment l'Autoroute.

Leonor LOMBARDI

08 OCT. 2021

<sup>(1)</sup> Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.

1 OCT. 2021

12 OCT. 2021

13 OCT. 2021

① Les représentants de l'ASPONA, regretteent et demandent qu'à l'avenir l'association, agréée au plan environnemental départemental, soit intégrée dans la procédure de suivi et mise à jour du PPA06, en tant que personne juridique associée

② Ils notent que les propositions de modification de quelques fiches-actions soumises en décembre 2020 n'ont pas été intégrées. Ces propositions furent transmises par e-mail mais sans attendre ils demandent que : - le PCAET de la CARF, en projet, soit bien conforme au PPA-06.

- l'exemple de bonne pratique engagée par l'ASPONA soit intégrée à la fiche n° 51 "PCAET Plans climat air-énergie de quartiers pour sensibiliser les habitants à leur lieu de vie" (expérimentation sur Menton, RCT et Beausoleil avec le soutien de la DREAL PACA en 2019 et de FDVA en 2020) afin à anticiper la mise en place du PCAET de la CARF. Des groupes d'habitants volontaires dans 5 quartiers ont dressé une diagnose de départ en matière de réchauffement climatique, de qualité de l'air et de consommation énergétique puis à partir des bonnes pratiques des EPCI de PACA et de la région de la région, ils ont établi des plans d'action. Les mesures engagées ont été discutées avec les collectivités. Cette sensibilisation a été doublée par des présentations dans les classes (Collège Mauvois, Institut St Joseph et lycée Curie). A toute fois utile nous laissons 4 bulletins spéciaux (nov. 2019, dec 2019, nov. 2020, dec 2020)

Nous souhaiterions que cette méthode soit déployée ailleurs et reconnue dans le cadre du PPA06.

PJ = 4 bulletins spéciaux ASPONA PCAEQ.

<sup>(1)</sup> Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.

③ Une autre action préliminaire à toute amélioration de la situation au regard de la qualité de l'air consisterait à installer de manière permanente et à défaut régulière de stations de mesure dans les points "noirs" de Roquebrune Cap Martin et Menton = à gare routière de Menton

o "jatte d'oe" de l'église St Joseph à Caruolò, (RCM) (D123 X D6007)

Des avis complémentaires de l'ASPNNA seront transmis par e-mail et dans le registre

Le 13/10/2021

14 OCT. 2021

15 OCT. 2021 Le réseau ferroviaire n'est pas exploité suffisamment autant pour les voyageurs que les marchandises.

Les communes devraient proposer des possibilités de voyage à économie pour restreindre le brûlage en laissant des espaces au place pour paillage.

Mme Danièle France Cat

10/10/21 Pas d'observation

19/10/21 Pas d'observation.

10/10/21

21/10/21

25/10

Tout en notant avec satisfaction l'amélioration de la qualité de l'air sur la zone PPA 06 entre 2010 et 2019, je souhaite affirmer quelques observations concernant les communes de la C.A.R.F.

La question du transport routier constitue une source majeure d'émissions en énergie et d'azote (pollution qui affecte jusqu'au haut pays), particules fines et CO<sub>2</sub>. Or, dans des villes comme Menton et Roquebrune, certains secteurs sont très fortement pollués par le trafic routier à certaines heures, notamment de l'importante circulation pour le travail à Monaco: la vallée du Caréi - à la forte densité de population - ou la D6 à Menton, ou, à Roquebrune, la D 6007. Les voies sont alors saturées, sans parler des centres-villes congestionnés à certaines périodes, en particulier pendant la saison estivale.

Les impacts de cette pollution <sup>et de la circulation</sup> sont importants: nuisances sonores, dégradation de la qualité de vie, risques graves pour la santé, notamment pour les personnes vulnérables.

C'est qui amène la question des solutions à apporter, qui ne peuvent passer que par l'application d'un grand plan des mobilités: renforcement de l'offre en transports publics, insuffisante jusqu'à présent, mesures fortes en faveur du vélo et pistes cyclables (inexistantes), intermodalités bien ~~concernées~~ avec les gares SNCF... Tout cela n'est pas le cas à ce jour, alors qu'il s'agit de politiques pouvant être mises en œuvre par les collectivités locales, avec l'aide d'entités publiques (Etat, Région, Département, UE), et en concertation avec la Principauté de Monaco.

Par ailleurs, il semble que l'information à la population soit déficiente: pas de capteurs, pas de communication au public sur la qualité de l'air ou question de lors de pics de pollution, contrairement à ce qui fait dans de nombreuses communes en France. Ceci doit être corrigé.

Dans l'attente et l'espoir que les dispositions adéquates soient prises, je vous remercie de votre attention.

Norbert VERAN



3 PCAE  
Quartiers



ASPONA

Bulletin de l'Association

Edition spéciale /2019 - Novembre



**19 participants** (15 femmes et 4 hommes), 9 réunions, 1 voyage en Italie, 1 journée d'échanges, des centaines de courriels et ... 1 grenouille bleue, pour redonner de l'air et de la fraîcheur à 3 quartiers

## 3 quartiers

- « **Annonciade** » (colline résidentielle pavillonnaire avec un monastère au sommet « site inscrit » et deux Palaces classés sur un de ses flancs) ;
- « **Bas du Borrigo** » (quartier urbain moyennement dense avec plusieurs jardins publics, des écoles et des immeubles années 70-80) ;
- « **Bas du Val de Gorbio** » (quartier à cheval sur les 2 communes, résidentiel pavillonnaire avec de nombreux nouveaux immeubles longeant un petit cours d'eau).

### Du diagnostic à la charpente du programme

En une réunion de discussion intense, ou deux pour faire coïncider les agendas et n'oublier personne, sans compter les échanges de courriels, chaque groupe a identifié **les 3 ou 4 axes prioritaires de son futur programme**. Des choix ont été faits en suivant deux préceptes : ne pas faire du futur programme un « arbre de Noël » mais se concentrer sur 20% des sujets qui permettront d'améliorer 80% de la situation.

Avec le soutien de :

et de nos adhérents



### Des visites pour établir un diagnostic précis par quartier

Loin d'un parcours touristique, chaque groupe d'habitants a sillonné en septembre les rues de son quartier, **muni d'un questionnaire** pour ne pas rater les points-clés du diagnostic.

Les éléments à prendre en considération étaient multiples et non limitatifs : vitesse de circulation et fréquentation des véhicules à moteur, obstacles à la circulation des piétons (absence de trottoirs ou de passages protégés, stationnements gênants, chantiers non protégés), organisation des jardins publics et privés, état des végétaux (essences d'arbres, âge, taille, arbustes et fleurs), conditions techniques d'accès aux écoles et aux commerces (y compris aux supermarchés), ancienneté des immeubles et nombre de climatiseurs sur les balcons, murs, grilles et brise-vues en plastique à la place de haies vives le long des villas, nombre et localisation des bacs à ordures, décharges sauvages de gravats de chantiers ou de vieux matériels, état des bords de ruisseau ou des caniveaux dans les collines, rejet des fumées de chaudières dans des immeubles collectifs, brûlage de déchets végétaux, qualité de l'air le long de micro-forêts comparée à celle des rues envahies de poids-lourds et celle des parkings, présence de panneaux solaires, ...

Tout a été scruté, noté et évalué au regard de **l'impact sur le climat (gaz à effet de serre, déchets, température), la qualité de l'air (CO<sub>2</sub>, pollution) et l'énergie (isolation, production)**. MJ

## Une visite formative à Varese Ligure

Proposer aux 3 groupes une visite le 12 octobre à Varese Ligure en Italie a été l'occasion de découvrir un bourg rural qui, depuis de nombreuses années, a opté pour un modèle basé sur le respect de l'environnement, la valorisation du patrimoine, la promotion de l'agriculture traditionnelle, et la participation citoyenne. Et qui a été parmi les premières communes d'Europe à obtenir **la certification environnementale ISO 14001**.

Accueilli par Carlo Berio, urbaniste et initiateur du projet en 1992, notre groupe d'une dizaine de personnes a été reçu à la mairie par un conseiller municipal qui, avec C. Berio, nous a retracé l'évolution de ce projet jusqu'à aujourd'hui. Leurs réponses à nos nombreuses questions nous ont permis de mieux en comprendre objectifs et résultats.

Ce projet, ayant bénéficié d'aides européennes et régionales, peut se décliner dans de multiples aspects, notamment :

- Recours aux **énergies renouvelables** (régie municipale) avec cinq éoliennes (99% de la production), et des panneaux photovoltaïques et thermiques, nombreux mais discrets ;
- Refus d'une urbanisation spéculative et désordonnée, **habitat pour les jeunes actifs** avec une coopérative facilitant l'obtention de prêts, aides également pour les plus âgés, réhabilitation éco-responsable du **centre ancien et historique** ;
- Valorisation des **terres agricoles** (à 95% bio) et création de deux coopératives, l'une pour le lait et les fromages, l'autre pour l'élevage avec un abattoir.

Après cette réunion et un bon repas préparé avec des produits locaux, intéressante promenade de découverte et d'observation dans le village. **Quelques bonnes idées aisément reproductibles** ont retenu l'attention de tous. Par exemple, les affichettes apposées sur les biens à vendre indiquent non seulement la catégorie pour les émissions de GES mais aussi la consommation exacte annuelle par m<sup>2</sup> (et donc la facture ...). Toutes les ruelles avec des escaliers sont dotées de plans inclinés, même quand le passage est étroit. Les ambulances qui circulent sur le périmètre de la commune (taille proche de la CARF) sont électriques



**Le bilan de cette commune de 2 400 habitants est très positif** : dépopulation enrayée, triplement de l'activité touristique (tourisme vert), 140 nouveaux postes de travail, absence de pollution, qualité des services urbains, autonomie énergétique, réduction de la production de déchets, valorisation des terres agricoles, etc.

Varese Ligure illustre que **développement, tourisme et écologie peuvent tout à fait aller ensemble**. Ce n'est pas inutile de le rappeler, à l'heure de l'urgence climatique et environnementale, et dans le contexte mentonnais.

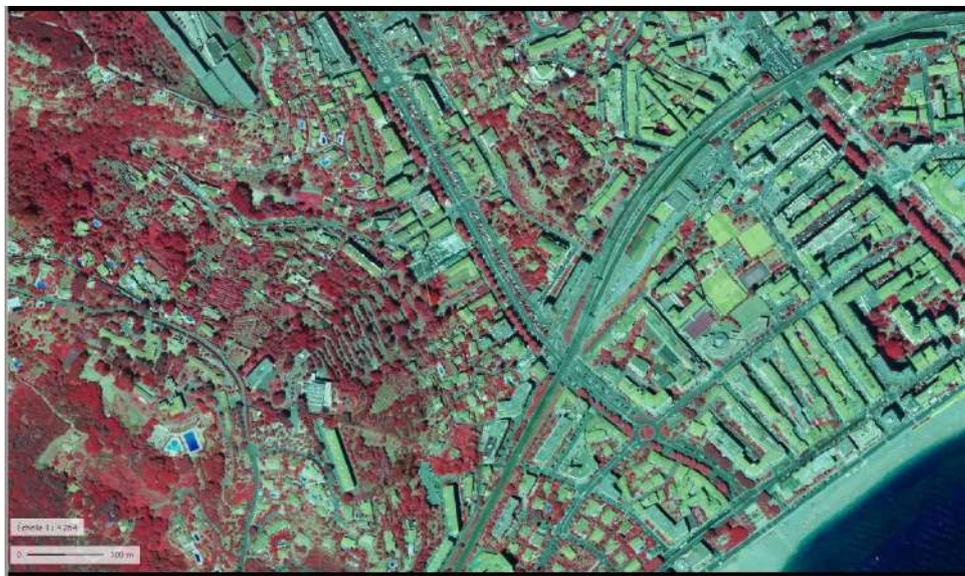
NV



**ENJEU des déchets** : La population de la CARF produit environ + 10% d'ordures ménagères que la moyenne nationale : 478 Kg/habitant/an dans la CARF pour 437 en moyenne nationale. (source : CARF et ADEME)

## Une journée d'échanges avec des experts sur la nature en ville et l'énergie

Le 9 novembre, Jean-Pierre Clarac, architecte-paysagiste et Serge Léonard, président de PEP2A (Pôle Energ'étique des PréAlpes d'Azur) ont accepté de partager leur expertise avec les membres des groupes. L'objectif était d'aller au-delà des idées reçues et des effets de mode pour construire des propositions concrètes pertinentes pour améliorer la situation des quartiers concernés.



### ⇒ Nature en ville et atténuation du réchauffement climatique

Déjà venu à Menton et RCM en novembre 2018 pour animer un atelier de découverte de la biodiversité en ville avec les adhérents de l'ASPONA, **Jean-Pierre Clarac**, très lié à l'ENSP de Marseille, a insisté sur les conditions nécessaires pour faire vivre intelligemment la nature en ville.

Pour commencer, il a rappelé que **les arbres de 1<sup>ère</sup> grandeur** (platanes, pins, tilleuls, hêtres, peupliers, ...) – ceux qui font vraiment de l'ombre et apportent de la fraîcheur - **ont besoin d'espace, même en ville**, pour se développer correctement et vivre longtemps. La norme dans le Paris d'Hausman était de planter les arbres dans des trous de 16 m<sup>3</sup>, soit 2 x 2 x 2 m, remplis avec 70% de pierres et 30% de terre, à une distance de 8 à 10 m des façades. Pour se nourrir et recevoir l'eau de pluie, l'arbre porte ses racines bien au-delà de ses branches. **Une bonne bio-climatisation permet de gagner jusqu'à 5-7 degrés**, par rapport à une ville artificialisée à l'excès. Aujourd'hui, les arbres poussent vite et meurent jeunes (25 ans de durée de vie moyenne, au lieu de 180 ans au XIX<sup>ème</sup> siècle). Il faut donc **régénérer progressivement les plantations**, varier les hauteurs, préférer les variétés résistantes aux maladies et à la sécheresse qui sont maintenant disponibles. En multipliant les tailles, on accroît les risques de maladie et d'attaques de parasites. Il faut donc **former les agents municipaux** à ces risques et **imposer des clauses techniques particulières dans les marchés publics** pour ménager un patrimoine végétal déjà soumis à la hausse des températures et au stress hydrique.

S'inspirant du projet « *faire respirer la ville et désimperméabiliser* » à Marseille et de l'analyse des « courants d'airs » naturels entre la colline du Château et le Vieux Nice, JP Clarac a détaillé tous les aménagements urbains possibles et aujourd'hui largement pratiqués dans les villes méditerranéennes pour rétablir les circulations d'air et d'eau. Sa démonstration de l'état actuel des 3 quartiers de Menton et RCM au regard des émissions de chaleur, **avec des photos aériennes infra-rouge issues du site Géoportail**, a été imparable : toutes les voies de circulation d'air ont été bloquées par des constructions récentes parallèles à la mer. Rares sont les trames de fraîcheur (en rouge sur la photo) qui peuvent s'établir entre les jardins privés ou les squares publics et les alignements d'arbres, trop étriqués.

Derniers conseils de l'architecte-paysagiste : l'avenir est à **la multiplication des jardins de poche** où l'on pratique le jardinage bio-intensif, même en ville. Il faut recréer des jardins contemporains et ne pas se limiter à conserver ceux de la Belle Epoque.

La coopération ainsi engagée avec l'Ecole Nationale Supérieure de Paysage de Marseille devrait se poursuivre en 2020 par l'accueil à l'ASPONA d'un ou de deux doctorants thésards de cette école. FL/MJ

## ⇒ Performance énergétique, réduction des émissions de gaz à effets de serre (GES) et recours aux énergies renouvelables

En tant que président de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif de forme société par actions simplifiée (SCIC SAS) PEP2A, **Serge Léonard** nous a livré ses réflexions et s'est prêté à un jeu de questions-réponses enrichissant.

Cette coopérative forte de 86 sociétaires/coopérateurs est engagée dans la transition énergétique depuis 2015. Localisée à Saint-Vallier, PEP2A entend développer les installations que ce soit dans l'arrière-pays quand c'est possible et en zone littorale, là où l'énergie est principalement consommée et où les frais de raccordement aux réseaux pour la vente totale ou partielle de l'énergie produite ne sont pas prohibitifs.

PEP2A est à la recherche de **toits d'une surface de plus de 200 m<sup>2</sup> pour l'installation de panneaux photovoltaïques** dans le cadre de conventions d'occupation temporaire. Moyennant un loyer de 1€/m<sup>2</sup>/an ou d'une autre contrepartie (travaux...), l'installation revient au propriétaire à la fin d'une période de 20 ans (durée de vie des panneaux : 35 / 40 ans).

PEP2A vient également de s'entendre avec un assembleur français pour la fourniture d'une centaine de **kits d'autoconsommation photovoltaïque** « monKitsolidaire » pré-câblés ne nécessitant pas de visite de vérification (certificat Consuel). Ce sont des panneaux de 1m x 1,65m que des particuliers pourront installer dans leur jardin ou sur une terrasse sans avoir à déposer une autorisation de travaux auprès de la commune (si le panneau est posé à moins de 1,80 m du sol) selon une inclinaison optimale de 32° par rapport à l'horizontale (ou sur toiture avec déclaration de travaux préalable). Un kit de 600Wc à environ 1000€ produira entre 720 et 900 kWh par an, 5 fois plus pour un kit de 3kWc à 3300€, pour une consommation moyenne par ménage de 3/3 500kWh/an.

Mais attention, l'économie dépendra de la façon dont on consomme cette électricité, et notamment de la possibilité ou non de consommer aux heures optimales de production, sachant que l'utilisation de batteries ne semble pas un choix écologiquement (ni économiquement) responsable. Pour être bien informé, voir :

<http://pep2a.fr/groupement-dachats/autoconsommation-reve-ou-cauchemar/>

<https://pep2a.fr/blog/2019/10/30/kits-autoconsommation-photovoltaïque/>

Parallèlement à l'enjeu de production d'énergies renouvelables, **le remplacement des chaudières au fuel dans les immeubles par des chaudières à gaz** est crucial pour la réduction des dépenses énergétiques, sachant qu'une chaudière modulable permet le maintien en température et des économies de plus de 30% sur les factures. **Le solaire thermique** a des avantages par rapport au photovoltaïque (rendement supérieur de 50%) mais, exposé à un risque de surchauffe, il requiert une surveillance régulière, les panneaux devant être couverts en cas de trop fort ensoleillement.

La meilleure énergie étant celle qui n'est pas consommée, **l'isolation demeure la priorité !**

FL/MJ

### Bon à savoir :

#### - **sur l'ENJEU énergétique :**

Dans la région SUD-Provence-Alpes-Côte d'Azur, **les dépenses énergétiques** atteignent chaque année **13 milliards € / an** (6,5 pour les transports, 4 pour l'électricité et 2,5 pour le chauffage) soit **autant que les recettes touristiques**. (source : Energ'Air 2019, Pégase 2010)

20% de l'énergie consommée en Principauté de Monaco est issue de la production locale, fournie à 75% par **la thalassothermie** (pompes à chaleur en eau de mer) (source IMSEE 2019)

#### - **sur l'ENJEU climatique :**

A Monaco, les températures grimpent, en suivant une pente de **réchauffement de 1°C en dix ans**. Elles étaient comprises en moyenne annuelle entre 14,6°C (minimales) à 19,9°C (maximales) en 2014 et entre 15,5°C (minimales) et 20,3°C (maximales) en 2018 (source IMSEE 2019)



**3 PCAE  
Quartiers**



**ASPONA**

Bulletin de l'Association

Edition spéciale / 2019 - Décembre

### ***Le contenu des 3 Projets Climat-Air-Energie de Quartiers***

- ⇒ Les plans d'actions ont été construits et portés par des habitants de 3 quartiers de Menton et Roquebrune Cap Martin, dans une démarche d'atténuation – adaptation aux effets du dérèglement climatique, d'amélioration de la qualité de l'air et de réduction de la consommation d'énergie carbonée.
- ⇒ Pour chaque action, ont été précisés l'échéance (urgente d'ici fin 2020, moyen terme en 2021-22), les acteurs concernés par la mise en œuvre (habitants, municipalité, CARF, syndicats d'immeubles ...) et l'impact positif escompté sur le climat, l'air et/ou l'énergie.
- ⇒ Ce projet-pilote vise à anticiper et à participer à l'élaboration du Plan Climat-Air-Energie de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF).

#### **Rappel : Qu'est-ce qu'un PCAET ?**

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et le décret N° 2016-849 du 28 juin 2016 rendent obligatoire l'adoption d'un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) avant 2017 pour les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants et 2020 pour ceux de plus de 20 000 habitants.

Le Plan Climat Air Energie Territorial est une démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle de la transition énergétique sur le territoire. C'est un outil opérationnel de coordination qui prend en compte, à l'échelle locale, l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de ses différents axes.

<b>Climat</b>	Atténuation / Réduction des émissions de gaz à effet de serre, y compris déchets
	Adaptation au changement climatique
<b>Air</b>	Amélioration de la qualité de l'air et réduction des sources polluantes
<b>Energie</b>	Sobriété en consommant moins et amélioration de l'efficacité énergétique
	Développement des énergies renouvelables

**Réalisé avec le soutien de :**

et de nos adhérents



## Quartier de l'Annonciade

### Axe prioritaire 1 :

**Préserver la nature (haut de colline, vallons et forêts) d'un urbanisme rampant et engager un processus de reconquête**

Action 1.1 : Entretenir régulièrement **les vallons**, côtés Careï et Borrigo (enlèvement des arbres morts et effondrés, broussailles) ●

1.2 : **Replanter des arbres méditerranéens de 1<sup>ère</sup> grandeur** à racines profondes dans les terrains municipaux de l'Annonciade et privés (Espaces Boisés Classés) ●

1.3 : Remettre en **fonctionnement les citernes collectives des palaces** pour l'arrosage des jardins, et encourager la **récupération des eaux de pluie**

1.4 : Encourager avec un label / informer les copropriétés à **renaturaliser les espaces collectifs et éliminer le goudron**

1.5 : **Tolérance zéro sur l'artificialisation illégale** : auto-constructions non conformes et remplacement des haies par des brise-vues en plastique ou métal et des murs ('application' pour des signalements par sms avec photo)

### Axe prioritaire 2 :

**Rendre le quartier accessible aux mobilités les moins polluantes par tous les temps et en toute sécurité**

Action 2.1 : Equiper **les escaliers publics** (Montée du Riviera, Chemin du Rosaire) avec **des plans inclinés** cimentés partiels pour les poussettes et les doter d'un **éclairage intelligent**

2.2 : Rouvrir à **la circulation piétonne tous les chemins publics** qui ont été **abusivement privatisés** et/ou envahis par la broussaille ●

2.3 : **Entretenir régulièrement les routes d'accès** (curage des fossés, éboulements...) et étudier leur reprofilage si besoin ●

2.4 : **Sécuriser le passage des piétons par des bandes continues** de 1 m de large le long des voies (à défaut de trottoirs) et supprimer les stationnements, si besoin ●

2.5 : Organiser une **surveillance des habitants** pour les risques d'éboulement et de glissement de terrain et créer un **dispositif d'anticipation des travaux publics**

### Axe prioritaire 3 :

**Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) liées aux habitations, à la circulation routière et aux déchets**

Action 3.1 : Equiper les points de collecte des déchets de **conteneurs pour le verre** et créer un service de collecte dans les quartiers d'habitat diffus ●

3.2 : Encourager les copropriétés à installer **des composteurs pour les déchets verts et fermentescibles** ●

3.3 : Engager un programme public pour **raccorder les villas à un système d'assainissement collectif**

3.4 : Lancer un **diagnostic collectif public sur les immeubles du Caréï au regard des émissions de GES et du gaspillage énergétique**

3.5 : Sensibiliser les propriétaires et locataires **aux nouvelles règles sur la fin programmée des locations dans les « passoires thermiques »** ●

3.6 : **Dissuader la circulation de transit sur l'Annonciade** (Oliveraie et Riviera) et modifier le plan de circulation

### Légende :

● Urgent d'ici fin 2020

## Quartier du Bas-Borrigo

### Axe prioritaire 1 :

**Favoriser et sécuriser la circulation des piétons et des personnes à mobilité réduite**



Action 1.1 : **Installer des « plateaux traversants »** sur le cours René Coty (avant le jeu de boules) et devant l'Eglise du Sacré Cœur sur l'avenue Edouard VII ●  
1.2 : **Maintenir ou créer des raccourcis pour les piétons autour de la gare** (escalier à l'air libre et passage souterrain)  
1.3 : **Supprimer les emplacements de parking à proximité des écoles** et organiser des **Pédibus** (accompagnants) pour les écoles Anne Franck et La Condamine ●  
1.4 : **Elargir le trottoir** sous le pont de la voie ferrée Cours René Coty et rétablir les **trottoirs rectilignes/droits** plus haut ●  
1.5 : **Pour le futur parking sous la gare, dissocier l'entrée** (rue des Sœurs Munet) **de la sortie** (rue Albert 1<sup>er</sup>) ●

### Axe prioritaire 2 :

**Décourager l'usage individuel des véhicules à moteur thermique**



Action 2.1 : **Analyser l'effet du stationnement résidentiel** dans le Borrigo sur les comportements **des usagers des transports publics**, notamment du train ●  
2.2 : Augmenter **la fréquence des bus** (4 / heure), faciliter **l'interopérabilité des modes de transport** et instaurer un tarif unique  
2.3 : **Mesurer l'évolution des flux de transit** dans le Bas-Borrigo (Italie ↔ RCM + Monaco) et **l'augmentation associée des émissions de gaz à effet de serre (GES) et particules fines** ●  
2.4 : **Favoriser l'usage du vélo avec des parcours sécurisés** sur des distances significatives / tester différents parcours au préalable ●  
2.5 : **Réfléchir à un plan de circulation pour orienter le trafic vers le cours Pompidou** et le réduire dans les rues adjacentes (Pigautier, Médecin, Centenaire) ●

### Axe prioritaire 3 :

**Limiter la densification, maintenir des espaces de respiration et encourager le compostage des déchets organiques**



Action 3.1 : **Protéger les îlots de fraîcheur & les terrains agricoles** (Sœurs missionnaires, Château Marly, Latournerie) ●  
3.2 : Développer des lieux de **compostage pour les déchets organiques & ménagers** (Parc Gorre, terrain des tennis, ...) ou à défaut installer des bacs de collecte  
3.3 : Permettre **la plantation par les habitants de fleurs & plantes au pied des arbres** dans des bacs ou espaces dédiés  
3.4 : Installer **des bancs autour des arbres pour les protéger et créer des lieux de repos ombragés**  
3.5 : **Remplacer les arbres à haute tige manquants** dans les avenues du quartier et planter des arbres de 1<sup>ère</sup> grandeur Cours René Coty ●  
3.6 : **Inventorier/protéger les arbres remarquables des terrains privés** et les jardins de villas  
3.7 : **Rétablir les canaux d'arrosage** du bas de l'Annonciade pour desservir les terrasses de culture de la villa des Sœurs missionnaires  
3.8 : Réglementer le recours aux **feux de broussaille** en le limitant à 3 matinées / semaine ●  
3.9 : Faire fonctionner **les jets d'eau du square Elisée Reclus** en période chaude et changer la motorisation des pompes (solaire) ●  
3.10 : **Supprimer l'éclairage public** en 2<sup>ème</sup> partie de nuit (0h-5h00) ●

### Axe prioritaire 4 :

**Réduire la consommation énergétique des logements et des bâtiments publics anciens (avant 1975) et promouvoir les énergies renouvelables**



Action 4.1 : Encourager les propriétaires et les syndicats à **isoler les immeubles** en utilisant les aides prévues à cet effet  
4.2 : **Engager des OPAH**  
4.3 : **Rendre les bâtiments publics** (écoles, conservatoire, collège, gare ...) **moins énergivores** (diagnostic suivi de travaux)  
4.4 : Promouvoir **l'autoconsommation d'électricité à partir de l'énergie solaire** dans les maisons individuelles  
4.5 : Encourager **la réduction de la pollution des chaudières au fuel** (filtres, conversion au gaz) et l'usage de panneaux photovoltaïques ●  
4.6 : Etudier **les potentialités de la géothermie** (quartier Edouard VII et avenue Cochrane) **et de la thalassothérapie**

## Quartier du Val de Gorbio

### Axe prioritaire 1 :

**Adapter les infrastructures pour développer les modes de déplacement les moins polluants et émetteurs de GES**



Action 1.1 : Etudier la **mise en sens unique de la rue Antoine Pégliion (descente)** entre le croisement avec la route de Gorbio (pont) et le garage du pont de l'Union, en vue d'une réalisation d'ici 2023 ●

1.2 : **Mettre en conformité** tout le quartier **avec la loi pour les personnes à mobilité réduite** (trottoir longeant La Palmosa, « plateaux traversants » pour ralentir les véhicules, élargissement des trottoirs) ●

1.3 : Protéger le cheminement des **piétons et vélos sur la route de Gorbio** / marquer au sol la limite entre les 2 voies / supprimer les places de stationnement, si besoin ●

1.4 : **Sécuriser les voies hors zones urbaines** par un entretien régulier mensuel (éboulements, résidus de déchets de chantiers) ●

1.5 : **Engager des travaux lourds de rénovation** (effondrement partiel des voies, absence de caniveaux et de déversoirs pour les pluies ...) et aménager des espaces dédiés pour la collecte des déchets et les arrêts de bus

1.6 : Encourager les **véhicules hybrides de transports collectifs et les véhicules électriques professionnels (ambulances, taxis)**

### Axe prioritaire 2 :

**Valoriser le Gorbio et son vallon naturel**



Action 2.1 : **Mobiliser les citoyens**, les écoles et associations pour un **nettoyage semestriel** avec l'appui des services de la CARF - Créer une **fête annuelle du Gorbio** ●

2.2 : Poursuivre les (gros) travaux de **renaturalisation du Gorbio**

2.3 : **Informers la population des 3 communes** sur l'importance de protéger la faune et la flore dans le vallon du Gorbio, et **verbaliser les infractions** (n° d'appel pour des alertes du public par sms avec photos) ●

2.4 : **Restreindre les autorisations de construction**, du fait de l'aggravation du risque climatique et du cumul des 2 communes ●

2.5 : Engager une étude de tout le bassin versant ; **identifier les zones à désimperméabiliser** ; construire des déversoirs

2.6 : **Réserver plusieurs hectares de terres à proximité du vallon pour le maraichage bio** pour des professionnels ou des amateurs ●

### Axe prioritaire 3 :

**Réorienter l'urbanisme pour mieux vivre dans le quartier**



Action 3.1 : **Inventorier les bâtiments énergivores (publics et privés)** avec un SIG et/ou un « conseiller-énergie » de la CARF

3.2 : **Informers les copropriétaires et les syndicats sur les obligations réglementaires** et les économies d'énergie pouvant être réalisées (**changement de chaudière, isolation**) ●

3.3 : Faire connaître les opportunités **d'autoproduction d'énergie solaire** pour les maisons individuelles ●

3.4 : **Mener une enquête intercommunale** auprès de la population du quartier sur leurs **besoins de services commerciaux et sociaux de proximité**, afin de réserver un espace pour une zone de vie ●

3.5 : **Régénérer la végétation arbustive dans les espaces verts publics** (La Palmosa et alentours)

3.6 : **Replanter des arbres dans les rues** à raison de 1 arbre pour 3 places de stationnement ●

3.7 : **Encourager les copropriétés à planter des arbres** et leur rappeler leurs obligations (PLU) sur les surfaces de pleine terre ●

3.8 : **Verbaliser le brûlage des ordures ménagères** ; limiter le brûlage des **déchets de jardin** à 2 ou 3 matins / semaine ; organiser une fois / mois le ramassage des déchets de jardin ●

3.9 : Faire respecter les obligations des PLU sur les haies vives et **bannir les brise-vues en plastique ou métal** ●

3.10 : S'assurer du **respect « Zéro phyto » par tous les services publics (y compris nettoyage des rues)** et informer les particuliers ●



3 + 2 PCAE  
Quartiers



ASPONA

Bulletin de l'Association

Edition spéciale / 2020 - Décembre

## Atmosphère ! Atmosphère ??

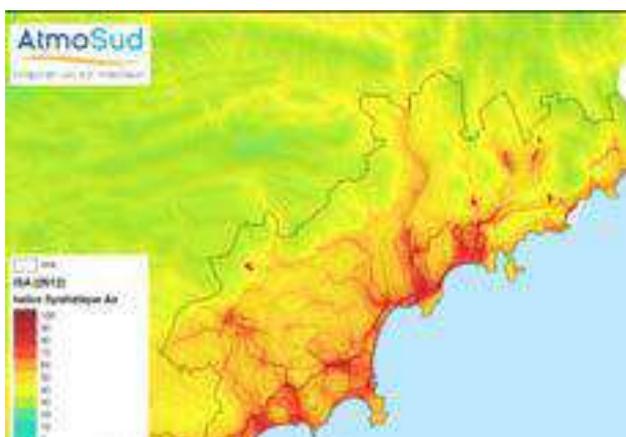
Le 3<sup>ème</sup> Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) des Alpes-Maritimes (2019-2025) a été validé le 11/12 ([http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/201211\\_projetppa06\\_vcomprime-2.pdf](http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/201211_projetppa06_vcomprime-2.pdf)).

L'ASPONA participait à ce webinaire pour y présenter ses observations ; elle proposera à la DREAL quelques amendements aux fiches qui concernent la CARF, notamment l'action 15.2 incluse dans l'axe « Développer et densifier les transports en commun », l'action 22 dans l'axe « Développer des alternatives aux transports individuels », les actions 48 et 51 dans l'axe « Poursuivre la mobilisation du public sur la qualité de l'air ».

Le PPA est construit autour de 20 challenges, déclinés en 51 actions concrètes (dont 19 concernent le transport terrestre, 6 le transport aérien, 5 le transport maritime, 7 la biomasse et l'agriculture, 6 les bâtiments, etc). Il devrait permettre de répondre en 2025 aux objectifs réglementaires pour le NO<sub>2</sub> (dioxyde d'azote) et de se rapprocher des seuils préconisés par l'Organisation Mondiale de la Santé pour les particules fines (PM10 et PM2,5).

Dans un arrêt rendu le 24 octobre 2019, la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) a condamné la France en raison du dépassement de manière systématique et persistante de la valeur limite annuelle pour le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) depuis le 1/1/2010. L'Agglomération niçoise avec l'ensemble du littoral des Alpes-Maritimes est concernée par cette procédure. La France doit ainsi mettre à exécution des mesures appropriées et efficaces pour que la période de dépassement de la valeur limite pour le dioxyde d'azote soit la plus courte possible. Ces mesures sont déclinées au niveau régional (« une COP d'avance ») et au niveau local (PPA 06 avec des engagements pour chaque intercommunalité).

AtmoSud estime que la situation s'améliore, mais en 2019 environ 40 000 personnes (60 000 en 2018) restent exposées à un dépassement de la valeur limite annuelle en dioxyde d'azote et près de 50 personnes (500 en 2018) pour la valeur limite annuelle en PM10. Pour les PM2,5, c'est presque 25% de la population (soit près de 260 000 personnes) qui est exposée au dépassement de la valeur recommandée par l'OMS.



Le transport routier constitue le secteur prédominant concernant les émissions en oxydes d'azote (67%). Il émet, avec le secteur résidentiel, 76 à 86 % des particules fines.

La carte représente l'indice ISA (Indice Synthétique de la qualité de l'air, disponible depuis 2012) qui est calculé à partir des concentrations des trois polluants suivants : particules PM10, O<sub>3</sub> (ozone) et NO<sub>2</sub> (dioxyde d'azote). La vallée du Caréï et l'autoroute peuvent être identifiées comme les zones problématiques pour notre territoire.

Réalisé avec le soutien de :  
et de nos adhérents



FDVA  
FONDS POUR LE  
DEVELOPPEMENT  
DE LA VIE  
ASSOCIATIVE

## Lutter contre la pollution lumineuse en économisant l'énergie

La concertation sur le Règlement local de Publicité ouverte à Menton depuis le 18/12 et jusqu'au 18/1, sera suivie d'une enquête publique dans quelques mois. Bien qu'elle se focalise sur les affichages commerciaux (enseignes des magasins, panneaux publicitaires, ...) avec un nouveau zonage où la zone d'activités du Haut-Caréi et celle du port sont spécifiquement identifiées, cette modification offre l'occasion de rappeler les nuisances apportées par les éclairages excessifs, en nombre et en durée.



Suite au webinaire « un éclairage adapté pour une biodiversité respectée » co-organisé par le CEREMA et la métropole d'Aix-Marseille-Provence que nous avons suivi le 19/11 (voir <https://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique/aube-amenagement-urbanisme-biodiversite-eclairage> et <http://aspona.org/pdf/Pollution%20lumineuse.pdf>) nous avons tiré quelques informations utiles pour notre territoire et complémentaires de l'une des actions demandées par le groupe PCAEQ du Bas-Borrigo. Le halo des éclairages excessifs urbains se voit à des dizaines de kilomètres, comme à Piene Haute (photo L. Gargari). Il faut donc veiller à créer des « trames noires » pour préserver la biodiversité.

En plus de l'extinction de toutes les vitrines et panneaux publicitaires (déjà obligatoire), une première mesure consisterait à supprimer de minuit à 6h00 les éclairages des routes dans les zones peu denses (correspondant à la trame verte et bleue), par exemple route de Gorbio, route de l'Annonciade, route des Ciappes, route de Castellar, Corniche de la Madone, etc.

Pour ce qui est des panneaux publicitaires lumineux qui se multiplient (associés à des abribus ou pas), leur consommation individuelle moyenne est de 245 Kg CO<sub>2</sub>/an. Autrement dit, branché 24h/24 et 365j/365 pendant 5 ans, chaque panneau consomme autant que 2 ménages en un an. Leur extinction nocturne serait doublement bénéfique.

### Réunions avec les élus de RCM et de Menton pour les actions prioritaires

Plusieurs administrateurs de l'ASPONA ont rencontré début décembre des élus de Roquebrune Cap Martin et Menton pour leur présenter les actions « urgentes » à réaliser si possible avant fin mars 2021, identifiées par les groupes de l'Annonciade, du Bas-Borrigo et du Val de Gorbio : le 7/12, Patrick Cesari et Jean-Louis Dedieu ; le 8/12, Sandra Paire et Sébastien Uscher. Contactés fin décembre, ils nous ont confirmé que les dossiers étaient en cours d'analyse avec leurs services techniques respectifs.

A noter, d'ores et déjà pour Menton, que l'ASPONA a désigné un binôme issu du PCAEQ du Bas-Borrigo pour siéger au futur groupe de travail « mobilités ». Nos représentantes s'appuieront, si besoin sur les autres groupes, dans leur plaidoyer pour l'amélioration des conditions de circulation pour les piétons et les vélos. Également, la création d'un « Conseil local pour le climat » a été actée lors du conseil municipal de Menton réuni le 16/12.

Pour RCM, la discussion sur la préservation des terrains à proximité du Gorbio à des fins agricoles ou naturelles a permis d'apprendre qu'un repérage des parcelles sur la totalité de la commune était en cours, pour les sanctuariser, et pourrait être pris en compte dans la révision du PLU à venir.

### Présentation aux éco-délégués de la démarche Climat-Air-Energie dans les Quartiers

Le 11 décembre au Lycée P. et M. Curie, une bonne vingtaine d'éco-délégués ont testé leurs connaissances avec notre Quizz.

Nous avons discuté avec eux des enjeux du réchauffement climatique sur le littoral et dans les quartiers de Menton, RCM et Beausoleil (voir <http://aspona.org/pdf/ASPONA%20Ecodelegues.pdf>)

### Quelques projets amorcés

Pour mieux concrétiser les actions envisagées, quelques fiches-projets ont été conçues : celle sur l'aménagement du Square Sotchi (Bas-Borrigo) en espace d'agriculture partagée (<http://aspona.org/pdf/Square%20Sotchi.pdf>) à destination de la Mairie de Menton, celle sur la revégétalisation du Parvis de la gare de Garavan à destination de SNCF-Réseau (<http://aspona.org/pdf/Parvis%20de%20la%20gare%20Menton%20Garavan.pdf>). Une première liste des arbres et groupes végétaux remarquables de Garavan pour compléter la liste du PLU de Menton (art. L 151-19 du code de l'urbanisme) a été établie. La visite à Mouans-Sartoux pour comprendre les composantes du projet alimentaire territorial et peut-être s'en inspirer, prévue en décembre, a dû être reportée en janvier.

## Quartier de Garavan

(● : à réaliser en 2021)

Axe prioritaire 1 :

**Réduire les nuisances de la circulation motorisée et favoriser les autres mobilités**



Action 1.1 : Limiter à 30 km/h● et décourager la circulation motorisée dans l'avenue de la Porte France par un réaménagement urbanistique complet ultérieurement, incluant la Promenade du Soleil (voir PE 1)  
1.2 : Remettre en état, entretenir et faire connaître les 17 « passages-escaliers-sentiers-chemins » piétonniers du quartier (voir PE 2) ●  
1.3 : Créer une piste cyclable entre la frontière IT et le vieux port et organiser la circulation vélo sur le Bd de Garavan (voir PE 1)  
1.4 : Sécuriser la traversée des piétons sur le bord de mer● (Porte de France, Reine Astrid ...) et requalifier les passages souterrains  
1.5 : Encourager l'usage des transports publics non polluants (train et bus) en améliorant leur accès et développer les services proposés aux résidents permanents et aux touristes (PE 4)

Axe prioritaire 2 :

**Atténuer la pression du réchauffement climatique pour les habitants**



Action 2.1 : Revégétaliser pour ombrager et absorber les GES les espaces dégradés● (parvis de la gare de Garavan, « devantures » des commerces et hôtels, parking du nouveau port, parking supermarché, abords de la plage publique Est des Sablettes, stades Rhein et Rondelli ...) (voir PE 1, 3 et 4)  
2.2 : Préserver le patrimoine végétal du quartier en enrichissant l'inventaire du PLU, sur base d'un repérage des arbres et ensembles végétaux remarquables● (voir PE 2)  
2.3 : Désimperméabiliser tous les espaces publics goudronnés ou bétonnés non essentiels à la circulation et encourager les propriétaires privés à le faire (voir PE 3)  
2.4 : Décourager le remplacement des haies par des brise-vues en plastique ou métal ou par des murs (informer sur la non-conformité au PLU) et obtenir le respect de la servitude de vue● (Bd de Garavan)  
2.5 : Préserver et valoriser les espaces naturels et agricoles (publics et privés)  
2.6 : Lancer un diagnostic collectif public sur tous les immeubles du quartier au regard des émissions de GES et du gaspillage énergétique, notamment pour éviter le suréquipement en climatiseurs individuels ; informer et accompagner les copropriétés (isolation des bâtiments et remplacement des baies vitrées) (voir PE 1)

Axe prioritaire 3 :

**Protéger et valoriser la ressource en eaux (souterraine, de surface et pluviale)**



Action 3.1 : Dresser un inventaire actualisé Pro/Am (professionnels et amateurs) des sources, barmes, canaux et ruisseaux du quartier, entre le cimetière-Fontaine Victoria et le vallon Saint-Louis ●  
3.2 : Remettre en état de fonctionnement tous les dispositifs et édifices existants● (fontaines, canaux, ...) (PE 1)  
3.3 : Etablir un code de bonne conduite pour les opérateurs de réseaux, aménageurs publics et propriétaires afin d'adapter l'urbanisation (éviter de nuire) et organiser la réutilisation de l'eau douce plutôt que de l'évacuer à la mer

4 Projets emblématiques (PE) : **projets localisés réunissant plusieurs actions de manière intégrée et ayant une forte visibilité pour le quartier**

PE 1 : L'avenue de la Porte de France, une promenade mentonnaise multi modale de qualité

PE 2 – Les « Passages », axes d'une mobilité douce entre le haut et le bas de Garavan

PE 3 : Le triangle Plage publique Est des Sablettes-Supermarché-Stade Rhein, attrayant et ludique en toutes saisons

PE 4 : Le Parvis de la gare, un espace partagé de nature et de respiration pour les usagers et les riverains

## Quartier des Moneghetti (Beausoleil)

### Axe prioritaire 1 :

**Sécuriser la circulation piétonnière pour en faire la base d'une mobilité durable au détriment des mobilités carbonées et individuelles**



Action 1.1 : Rénover et élargir les trottoirs dans tout le quartier, aménager les escaliers (rampes, bancs de repos, ...) pour tous les types d'habitants (PMA, personnes âgées, avec poussettes, ...), créer des ralentisseurs pour traverser les voies et installer des éclairages d'alerte adaptés, doter toutes les rues du mobilier urbain nécessaire ●

1.2 : Replanter des arbres d'alignement de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> grandeur, adaptés aux lieux, pour faire de l'ombre dans les rues et améliorer l'agrément des passants et riverains en tenant compte des usages ●

1.3 : Unifier la tarification Monaco-Beausoleil-La Turbie pour les bus afin d'encourager l'usage des transports en commun ●

1.4 : Engager une vaste réhabilitation de la Moyenne corniche pour les piétons (sécuriser la balustrade très vétuste et dangereuse, garantir la possibilité de marche par tous les temps (avaloirs de chaussée, curage régulier des caniveaux), mettre aux normes PMR, protéger les passages traversants, ...), créer des abris et des arrêts panoramiques pour les véhicules

### Axe prioritaire 2 :

**Rendre le quartier respirable et créer les conditions d'une résilience collective au réchauffement climatique**



Action 2.1 : Assurer une continuité de circulation pour les piétons entre le quartier Moneghetti et le futur Parc public Grima (passerelle ou tunnel) ●

2.2 : Engager une action pour réduire drastiquement les émissions de GES et surtout de particules fines NO<sub>2</sub> (NO<sub>x</sub> et SO<sub>x</sub>) liées à la circulation routière (véhicules en infraction), si besoin en concertation avec Monaco ●

2.3 : Aménager de nouveaux espaces libres pour en faire des lieux publics de pause, accueillants pour les piétons, riverains, actifs, jeunes ..., avec des bancs, [des petites poubelles] et de la végétation ombragée - les entretenir régulièrement

2.4 : Associer les habitants et les établissements d'enseignement à la conception des projets d'aménagement des espaces verts et du Parc public Grima ●

2.5 : Renforcer la sensibilisation des copropriétés aux actions préventives sur le réchauffement climatique (inventaire citoyen des « points noirs » à supprimer – passoires thermiques, parkings sur les toits sans ombrières solaires, etc)

### Axe prioritaire 3 :

**Anticiper les risques liés aux épisodes climatiques (pluvieux) extrêmes**



Action 3.1 : Rénover et entretenir régulièrement le réseau d'évacuation des eaux pluviales ●

3.2 : Désimperméabiliser les surfaces non essentielles à la circulation (cour d'écoles, ...)

3.3 : Renforcer la protection des espaces naturels (décharge, déchets, incivilités, urbanisation rampante ...) et du torrent des Moneghetti (trame verte et bleue) ●



3 + 2 PCAE  
Quartiers



ASPONA

Bulletin de l'Association

Edition spéciale / 2020 - Novembre

## ***Climat-Air-Energie : 2 nouveaux quartiers au travail***

Les groupes formés en septembre 2020 suivent la même méthode que ceux de 2019 : d'abord une visite-promenade pour établir un diagnostic sur les atouts et faiblesses en matière de climat-air-énergie ; ensuite, une mise en commun de propositions ou d'idées pour améliorer la qualité de vie ; enfin, la sélection des grands axes du plan et le détail des actions retenues.

Le confinement a ralenti le calendrier initial et surtout compliqué les échanges : en septembre et octobre par mini-groupes et uniquement en plein air, en novembre seulement par téléphone.

Au terme de la visite-promenade, **un portrait de chaque quartier se dessine.**

➤ **Garavan à Menton** : quartier résidentiel de moyenne densité avec des bâtiments et des jardins remarquables. Le long du bord de mer à vocation fonctionnelle se trouve une quasi-autoroute urbaine à très fort trafic avec les nuisances associées. La « fracture » entre le haut et le bas est manifeste.

➤ **Moneghetti à Beausoleil** : quartier mixte résidentiel, de services et d'ateliers avec des composantes architecturales et urbaines très disparates où les servitudes (électricité, clôtures, drainage des eaux...) sont souvent mal entretenues et en mauvais état. Très forte déclivité et concurrence entre les circulations piétonne et automobile. Des espaces verts et équipements sportifs de plein air quasi inexistantes ou non aménagés.

**Les grands axes** d'amélioration des conditions de vie au regard du climat, de l'air et de l'énergie s'esquissent :

➤ Pour le PCAEQ de Garavan : le **patrimoine végétal** à sauvegarder et à diversifier pour assurer une bioclimatisation en lien avec l'isolation des immeubles ; la protection et la valorisation de la **ressource aquatique** (sources, fontaines, canaux ...) ; l'attrait du bord de mer à restaurer en réduisant la **circulation motorisée** au profit des autres modes et en repensant la zone Rondelli-Sablettes-Rhein, la revalorisation des 'passages' à pied et de la gare.

➤ Pour le PCAEQ des Moneghetti : la sécurisation matérielle de la **circulation piétonne** (trottoirs, escaliers, parapets ...) à assurer, le fort besoin de végétalisation et de valorisation des **espaces communs**.

A suivre ...



### ***Constat du PCAEQ Garavan***

Un an après sa destruction accidentelle, la monumentale fontaine Hanbury n'est toujours pas reconstruite.

Laetitia Bonhomme, étudiante en 2<sup>ème</sup> année à Sciences Po, effectue son stage civique à l'ASPONA, où elle est chargée de suivre l'application du principe ERC (éviter-réparer-compenser) et la valorisation de la ressource en eau dans le cadre des PCAEQ.

**Réalisé avec le soutien de :**  
et de nos adhérents



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE ET  
DE LA JEUNESSE

FDVA  
FONDS POUR LE  
DEVELOPPEMENT  
DE LA VIE  
ASSOCIATIVE

## Résilience alimentaire, faire vite d'ici janvier 2022

Nos territoires peuvent-ils assurer la sécurité alimentaire de leurs habitants ? C'est un sujet dont les habitants du quartier de Garavan, qui compte heureusement plusieurs exploitations agricoles, se sont saisis à la suite de ceux des 3 PCAEQ de 2019. Ils ont pu faire le test grâce au tout **nouveau calculateur de résilience alimentaire** qui fournit des informations très utiles sur la façon dont les communes respectent l'objectif national « Zéro artificialisation nette » (<https://crater.resiliencealimentaire.org/>).



Ainsi, Menton est à 0% d'autosuffisance, avec 51 hectares en production et des besoins évalués à 17 981 ha, au vu de sa population ; RCM est au même niveau. Tandis que Sospel (1 270 ha cultivés) couvre 53% des besoins de ses habitants, Castellar 48% et La Brigue 271% (photo). Globalement, les surfaces cultivées de la CARF ne peuvent répondre qu'à 23% de nos besoins, la France atteignant un score de 133%. Entre 2011 et 2016, 10 ha ont été artificialisés sur Menton alors que la commune a perdu 490 ménages et sur le territoire de la CARF l'urbanisation a gagné 35 ha. Il devient urgent, à la fois, d'accélérer la mise en œuvre du **Programme Alimentaire Territorial** au niveau intercommunal pour remplir l'obligation de 50% de produits locaux, de qualité et bio dans la restauration collective d'ici le 1/1/2022 (loi EGALIM) et d'interdire toute nouvelle construction sur des terrains à vocation agricole ou sur des espaces naturels.

### Actions prioritaires pour 2020 des 3 PCAEQ

Dès la Journée « Portes ouvertes » du 5 septembre, les 3 groupes des quartiers **Bas-Borrigo**, **Annonciade** et **Val de Gorbio** se sont replongés dans leur plan d'actions pour en extraire les actions prioritaires à mettre en œuvre avant fin 2020, compte-tenu du retard subi pendant le confinement. Ils ont aussi esquissé le mode opératoire pour les réaliser.

C'est donc une double liste de demandes qui va être soumise, d'une part, aux responsables municipaux de Menton et RCM et, d'autre part, à ceux de la CARF (voir sur <http://aspona.org/ClimatAirEnergie.htm>).

En direction des communes, les actions se regroupent en 2 axes :

- L'axe A « **Sécuriser la circulation des piétons et personnes à mobilité réduite par tous les temps** » s'adresse aux services techniques de voirie ou grands travaux des 2 villes, en lien avec les services techniques départementaux dans le cadre d'interventions conjointes.

Par exemple, **Installer des « plateaux traversants » sur le cours René Coty et sur l'avenue Edouard VII ; Organiser des Pédibus ou des vélobus ; Sécuriser le passage des piétons dans l'avenue Riviera ; Entretenir régulièrement les routes d'accès, les bas-côtés et enlever les pierres ou terres éboulées ; Créer des cheminements protégés pour les piétons et les vélos sur la route de Gorbio.**

- L'Axe B « **Préserver la nature (haut de colline, vallons et forêts, cours d'eau) d'un urbanisme rampant, maintenir des espaces de respiration, végétaliser pour lutter contre les îlots de chaleur** » concerne plutôt les services de l'urbanisme, des jardins et ceux de la voirie.

Par exemple, **Appliquer la tolérance zéro sur l'artificialisation illégale ; Lutter contre le remplacement des haies par des brise-vues en plastique ou métal et par des murs ; Permettre la plantation par les habitants de fleurs & plantes au pied des arbres ou dans des grands bacs sur des espaces dédiés (Square Sotchi) ; Remplacer les arbres morts dans le Tennis Club et redensifier les alignements de l'avenue René Coty ; Supprimer l'éclairage public en 2<sup>ème</sup> partie de nuit ; Valoriser le Gorbio et son vallon naturel en créant une Fête annuelle de la biodiversité et verbaliser les infractions sur le cours d'eau (décharges, constructions).**

A destination de la CARF, les actions concernent **les déchets, l'autonomie alimentaire et l'énergie**

Par exemple, **Créer un service spécial « collecte du verre » en habitat diffus ; Aider les copropriétés à installer des composteurs pour les déchets verts et fermentescibles ; Encourager la réduction de la pollution due aux chaudières à fuel par l'installation de filtres performants sur les cheminées ; Mesurer l'évolution des flux de transit dans le Bas-Borrigo (Italie / RCM + Monaco) et l'augmentation associée des émissions de GES et particules fines ; Réserver des zones de plusieurs hectares de bonnes terres à proximité du vallon (ombragés et avec possibilité d'accès à l'eau) à destination agricole pour des activités de maraichage bio pour des professionnels ou des amateurs (jardins partagés) ; faire connaître les opportunités d'auto-production d'énergie solaire pour les maisons individuelles.**

